RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE

DOSSIER: R-4008-2017 Étape D

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente

Mme FRANÇOISE GAGNON

Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 19 SEPTEMBRE 2022 PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 35 - HUIS CLOS

CLAUDE MORIN Sténographe officiel

COMPARUTIONS:

Me ALEXANDRE BELLEMARE Me AMÉLIE CARDINAL avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me PHILIP THIBODEAU
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
avocats d'Énergir, S.E.C. (ÉNERGIR)
accompagnés de monsieur Pierre Habre, madame
Agustina Vuletich, madame Nathalie Landé, madame
Josiane Marquis, madame Audrey Bazinet

PARTICIPANTS:

Me HÉLÈNE SICARD avocate de l'Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEFQ); accompagnée de monsieur Jean-François Blain

Me PAULE HAMELIN
Me NICOLAS DUBÉ
avocats de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);
accompagnés de monsieur Nazim Sebaa et monsieur
Anthony Vachon

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU avocate de l'Association québécoise se la production d'énergie renouvelable (AQPER); accompagnée de monsieur Pascal Cormier

Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, section Québec (FCEI); accompagné de monsieur Antoine Gosselin

Me GENEVIÈVE PAQUET avocate du Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME); accompagnée de madame Nicole Moreau Me FRANKLIN S. GERTLER Mme EUGÉNIE VEILLEUX représentants du Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ); accompagné de monsieur Jean-Pierre Finet

Me DOMINIQUE NEUMAN

avocat de Stratégies énergétiques, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et du Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (SÉ-AQLPA-GIRAM) accompagné de monsieur Jean Schiettekatte.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE D'ÉNERGIR (suite)	
VINCENT REGNAULT	
RAPHAËL DUQUETTE	
CAROLINE DALLAIRE	
CATHERINE SIMARD	
MARC-ANTOINE BELLAVANCE	
RÉINTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU	35
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN	37
DISCUSSION	68
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-PIERRE BOUDREAU	69
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	86
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	114
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	144
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT	199

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-4 (Énergir): Commenter les informations présentées à la pièce A-0398 déposée par la Régie et la précision pour la courbe (demandé par la Régie)

E-5 (Énergir): Valider le prix moyen de l'appel d'offres 2021 (demandé par la Régie) 160

E-6 (Énergir) Vérifier si Énergir réfère à des instruments financiers de type Futures ou Forward, à la pièce B-0732, à la page 52 (demandé par la Régie) 179

E-7 (Énergir) : Fournir le type et le détail de couverture, incluant les frais associés, soit les concessions et coûts totaux de la couverture; fournir la quantité de couverture, soit les volumes correspondant aux achats de GNR en dollars US prévus à la couverture et leur base de détermination; relativement aux volumes d'achat de GNR en dollars US non prévus ou non sujets à la couverture de change, fournir le taux de change appliqué en tenant compte du taux de change lors de la date de règlement et du taux de change lors de la date de paiement des approvisionnements de GNR en dollars US; et fournir les coûts associés à la variation du taux de change assumés par Energir pour les volumes d'achat en GNR non couverts, non prévus par la stratégie de couverture (demandé par la Régie) 186

2.5

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce dix-neuvième (19e) jour du mois de septembre : 2 PRÉLIMINAIRES LA GREFFIÈRE : 6 Protocole d'ouverture. Audience du dix-neuf (19) septembre deux mille vingt-deux (2022) en huis clos 8 par visioconférence. Dossier R-4008-2017 Étape D: 9 Demande concernant la mise en place de mesures 10 relatives à l'achat et la vente de gaz naturel 11 renouvelable. Poursuite de l'audience. 12 LA PRÉSIDENTE : 13 C'est pour dire que, conformément aux discussions 14 de vendredi dernier sur les huis clos, veuillez 15 vous identifier clairement dans Teams. On a un 16 « Montreal Guest ». Je n'ai aucune idée c'est qui. 17 Je ne le laisserai pas rentrer dans l'audience à 18 huis clos. Veuillez vous identifier correctement 19 avec votre nom. Et si vous savez c'est qui 2.0 « Montreal Guest », bien, veuillez le faire savoir 21 au greffier. On a également un Francis Desjardins. 22 Je ne sais pas avec qui il est affilié. Si vous 23 avez un analyste ou une personne qui travaille chez 2.4 vous Francis Desjardins et qui est autorisé à

- 7 -

- 1 être... qui a signé les ententes de
- confidentialité, bien, faites-le savoir au greffier 2
- qui laissera la personne entrer dans l'audience. 3
- Maître Hamelin?
- Me PAULE HAMELIN :
- Oui. Bonjour, Madame la Présidente. Paule Hamelin 6
- pour l'ACIG. Madame, Monsieur les Régisseurs. On a 7
- eu un petit enjeu technique ce matin. Alors, il y a 8
- eu effectivement un « Montreal Guest ». C'est 9
- monsieur Anthony Vachon qui est avec nous ce matin 10
- en direct du bureau. Alors, on va essayer de régler 11
- ça à la pause pour qu'on puisse voir son nom. 12
- LA PRÉSIDENTE : 13
- Est-ce qu'il a signé l'entente de confidentialité? 14
- Me PAULE HAMELIN: 15
- Oui, tout à fait. Tout à fait. 16
- LA PRÉSIDENTE : 17
- Parfait. Alors, on va le laisser entrer à ce 18
- moment-là. Et les problèmes de connexion, ce n'est 19
- pas nouveau. Il y en aura toujours éventuellement 2.0
- avec Teams, là, puis n'importe quelle plate-forme. 21
- Alors, s'il vous plaît n'attendez pas neuf heures 22
- moins deux (8 h 58) pour vous connecter. Je ne dis 23
- pas que c'est le cas de votre cas, Maître Hamelin. 2.4
- Mais si vous voyez qu'il y a des difficultés, 2.5

2.3

2.5

- 8 -

faites-le-nous savoir, parce que les personnes ne seront pas admises. Ça, c'était le premier point ce matin.

Le deuxième point était sur la question des Conditions de service. Énergir avait proposé que les modifications aux Conditions de service soient faites dans le cadre de la première phase du dossier tarifaire qui serait déposé quelque part en novembre, décembre. On regarde ça. Et puis on pensait que ça pourrait se faire dans le dossier R-4008 aux dates suivantes. Et je vous les énumère. Il y en a sept.

Énergir de la demande de modifications aux CFT pour tenir compte des modifications aux définitions prévues à la Loi au premier (ler) janvier deux mille vingt-trois (2023); le jeudi vingt (20) octobre, dépôt des DDR à Énergir par la Régie et les intervenants; jeudi, vingt-sept (27) octobre, dépôt des réponses aux DDR de la Régie et des intervenants, par Énergir; jeudi, trois (3) novembre, dépôt de la preuve par les intervenants; jeudi, dix (10) novembre, dépôt des DDR par Énergir aux intervenants... de la Régie aussi, mais...

Jeudi, dix-sept (17) novembre deux mille

25

vingt-deux (2022), dépôt des réponses aux DDR des 1 intervenants à Énergir et à la Régie et le 2 mercredi, vingt-trois (23) novembre, ça serait une audience pour entendre les représentations des participants, donc d'Énergir et des intervenants, 5 sur les modifications aux Conditions de service et 6 des tarifs proposés. 7 Alors, je voulais demander à l'ensemble des 8 intervenants ou des participants, ce qu'ils en 9 pensaient. Et je vous vois, Maître Thibodeau. 10 Alors, on va pouvoir commencer par vous. 11 Me PHILIP THIBODEAU: 12 Oui, alors bon matin, Madame la Présidente. Bon 13 matin à la formation. Donc, écoutez, évidemment, on 14 va se conformer. Je comprends que j'avais 15 effectivement donné la mauvaise réponse, vendredi 16 dernier, là-dessus. On l'a suggérée dans la cause 17 tarifaire, mais évidemment si la Régie préfère dans 18 le cadre du présent dossier avec l'agenda fourni, 19 on va se conformer sans problème. 2.0 LA PRÉSIDENTE : 21 Merci beaucoup, Maître Thibodeau. Est-ce qu'il y a 22 des procureurs des intervenants qui souhaitent 23 commenter le fait que ça soit dans le présent 2.4 dossier et ou le calendrier? Je n'en vois pas.

Je vais encore laisser un trente (30) 1 secondes. Alors, une fois, deux fois, trois fois. 2 Tout le monde a eu la chance de communiquer? Ah... 3 Maître... non, maître Neuman n'a pas de commentaire à faire sur ce sujet-là. Et enfin, le dernier point à l'ordre du 6 jour, avant qu'on recommence, c'est la lettre de 7 l'AQPER. Alors, Maître Boudreau, vous avez déposé 8 ce matin une lettre demandant la permission de 9 déposer une preuve confidentielle à laquelle les 10 autres participants aux travaux devraient signer 11 une entente de confidentialité avec vous. 12 Évidemment, c'est un petit peu à la 13 dernière minute. Alors, je vais devoir voir avec 14 les autres participants s'ils ont des commentaires 15 à faire, mais je ne sais pas si vous voudriez 16 ajouter des commentaires sur votre lettre ou des 17 commentaires additionnels à votre lettre? 18 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU : 19 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, Madame, 2.0 Monsieur les Régisseurs. En effet, pour mes 21 collègues intervenants puis le demandeur, je vais 22 profiter du moment qu'on a ce matin pour réitérer 2.3 qu'est-ce qui a été énoncé dans ma lettre, mais 2.4

également pour la compléter, au besoin.

2.5

2.4

2.5

Vendredi soir, j'ai recommandé à ma cliente de déposer une preuve additionnelle relative aux coûts de production et d'opération des projets GNR au Québec. Ça faisait suite à la journée d'audience qu'on a eue, le vendredi, seize (16) septembre dernier.

Dans le cadre de cette audience-là, il y a eu des lignes de questions de certains intervenants puis des déclarations du Demandeur qui semblait affirmer que les prix de production du GNR étaient influencés à la hausse par la dynamique de l'offre et de la demande du produit GNR au Québec actuel, mais que cette hausse-là ne serait pas nécessairement justifiée pour des coûts réels augmentés de production.

Or, la réalité des producteurs est bien différente. Et c'est dans ce sens-là que l'AQPER demande à la Régie de déposer cette preuve additionnelle.

La preuve additionnelle qu'on entend déposer, c'est un modèle financier actuel d'un projet GNR typique au Québec. C'est des informations qui sont extrêmement confidentielles. Puis c'est à la suite d'une rencontre d'urgence tenue par l'équipe tactique GNR de ma cliente,

2.3

2.5

vendredi après-midi, qu'un des membres a accepté de partager cette information-là avec la Régie.

Donc, pour reprendre, en effet, il s'agit d'informations extrêmement confidentielles. Les membres de ma cliente n'étaient pas nécessairement ouverts à partager ce genre d'information-là, étant donné la nature sensible de l'information.

Mais après des discussions vendredi aprèsmidi, là, un des membres a gentiment accepté de les partager, évidemment, en ce sens-là, il va falloir mettre des mesures pour protéger la nature des informations. Donc, on aimerait qu'on... en fait, là, on demande, là, que cette information-là soit entendue à huis clos et que les Intervenants et le Demandeur qui souhaitent avoir accès à ces informations-là, signent des ententes de confidentialité avec l'AQPER et peut-être, là, pour ajouter, là, on annonçait également une proposition, là, quant au déroulement de l'audience puis le calendrier.

Étant donné que c'est une portion très limitée de notre preuve qui est confidentielle, et étant donné également que l'information qui est contenue à cette preuve-là ne va pas être partagée avec les autres membres de l'AQPER et même notre

président, monsieur Durany, donc, on estime qu'il
serait plus facile et plus efficace de présenter
cette preuve, cette portion limitée de la preuve à
huis clos, à la suite de la présentation de la
preuve d'Énergir et de la FCEI et de poursuivre la
présentation de notre preuve, là, qui va rester au
moment qui était convenu au calendrier de
l'audience.

Et donc, c'est ce qui termine, là, les représentations par rapport à cette demande-là pour le dépôt d'une preuve additionnelle.

LA PRÉSIDENTE :

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

Deux questions pour vous, Maître Boudreau, pour donner du temps à... si on devait accéder à votre demande, parce que je vais quand même requérir les commentaires de tous, mais si on devait accéder à votre demande, si on devait vous glisser à la dernière place de la liste des Intervenants à faire leur preuve, donc, vous passeriez en dernier, ce qui pourrait donner du temps à Énergir et aux autres Intervenants de prendre connaissance de votre preuve, est-ce que vous auriez des objections à ça?

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:

Oui, évidemment, ça fonctionnerait également, là,

notre proposition c'était plus, étant donné qu'on 1 était sensibles, là, aux enjeux de on-and-off de 2 huis clos, là, mais, là, je comprends que peut-être 3 que le huis-clos reprendrait alors à la fin de l'audience, c'est bien ça? 5 LA PRÉSIDENTE : 6 Oui, bien, c'est à ce moment-là, effectivement, ça 7 serait... le huis clos serait jusqu'à la FCEI, on 8 passerait en public et à la toute fin, avec vous, 9 on passerait, on retournerait en huis clos pour la 10 portion, on pourrait faire la portion publique 11 avant, là, de votre... si vous voulez composer 12 votre... faire deux panels, un public, un huis clos 13 et puis, est-ce que vous vous engageriez au même 14 titre que maître Thibodeau l'a fait pour Énergir, 15 de passer au travers les notes sténographiques dans 16 un délai quand même assez court, parce que, là, 17 les... là, à ce moment-là, les argumentations sont 18 le vingt-huit (28), vingt-neuf (29), vous passeriez 19 le vingt-deux (22) probablement, alors, ça serait 20 dans les vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) 21 heures, de les envoyer à tout le monde, vos 22 propositions de caviardage à tous les autres 2.3 procureurs par courriel. 24

R-4008-2017 Étape D 19 septembre 2022 HUIS CLOS - 15 -

- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:
- Oui, Madame la Présidente, en ce sens-là, oui, on
- va procéder au caviardage dans le délai requis, là,
- 4 oui.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Parfait. Alors, à ce moment-là, je vais demander à
- Énergir en premier, puis aux autres Intervenants,
- ensuite, s'ils ont des commentaires à faire sur la
- demande de l'AQPER. Alors, Maître Thibodeau?
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Alors, oui, bonjour. Donc, écoutez, de notre côté,
- on n'a pas, on va s'en remettre à la décision de la
- Régie, là, par rapport à ça. On est d'accord avec,
- par contre, le cas échéant...
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- Je m'excuse, Maître Thibodeau... Maître Boudreau,
- monsieur Durany...
- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:
- Oui.
- LA PRÉSIDENTE :
- Est-ce qu'il a fait partie... Gérard Mounier...
- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:
- Oui.
- LA PRÉSIDENTE :
- Est-ce qu'il a fait partie du cercle de la finance

19 septembre 2022 HUIS CLOS - 16 -

internationale de Montréal?

- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:
- Je sais qu'il est de formation, que sa formation
- est... c'est un banquier, là. Il faudrait que je
- vérifie cette information-là.
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- Si vous pouviez vérifier...
- 8 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:
- Est-ce que je pourrais ravoir le nom de l'événement
- ou le...
- Me NICOLAS ROY:
- Le Cercle de la finance Internationale de Montréal.
- Si c'est lui, on aurait été sur le même conseil
- d'administration plusieurs années. Alors, j'en fais
- une déclaration d'intérêt. Mais ça fait plusieurs
- années, là, qu'on ne s'est pas vu ni parlé. Mais je
- voudrais être sûr, si c'est lui, bien, que tout le
- monde le sache, s'ils veulent... les gens veulent
- commenter, bien, justement.
- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:
- O.K. Donc, simplement pour m'assurer d'avoir le bon
- nom, là, le Cercle de la Finance Internationale de
- Montréal. Oui, parfait. Je vais faire les
- vérifications.

- 17 -

1	LA	PRESIDENTE	:

- Je vous remercie, Maître Boudreau. Maître
- Thibodeau, je m'excuse, je vous ai interrompu ou
- pas laissé la chance de vous exprimer.
- 5 Me PHILIP THIBODEAU:
- Il n'y a pas de souci. De toute façon, ça va être
- court. Écoutez, de notre côté, on va s'en remettre
- à la décision de la Régie, là. Je vous confirme...
- Je ne fais pas parti du Cercle, de mon côté, donc
- il n'y a pas de problème. Donc, le cas échéant, par
- contre, je pense que c'est une bonne idée que
- 1'AQPER passe en dernier, le temps qu'on puisse
- consulter les documents qui soient déposés, là. Et
- encore une meilleure idée, que ce soit l'AQPER qui
- procède au caviardage des notes sténographiques.
- Donc, on vous appuie là-dessus.
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- Je vous remercie, Maître Thibodeau. Est-ce qu'il y
- a d'autres procureurs des intervenants? Maître
- Sicard.
- Me HÉLÈNE SICARD :
- Bonjour. Alors, je comprends que... Hélène Sicard,
- pour l'ACEF de Québec, d'abord, pour bien
- m'identifier. Je comprends la problématique de
- 25 l'AQPER, par contre, si... et je comprends qu'il

faut du temps aussi, puis c'était gentil de vouloir 1 nous le donner, pour signer les ententes de 2 confidentialité, consulter la preuve et la 3 retourner. Par contre, si la présentation de cette preuve, qui est nouvelle, qu'on n'a jamais vue, 5 qu'on n'a jamais entendue, qui est une petite 6 surprise de fin de dossier, est faite à la toute 7 fin des preuves de tous les intervenants, bien, 8 nous, on n'aura pas l'opportunité d'y réagir 9 lorsque notre témoin va présenter sa preuve 10 puisqu'on ne l'aura pas encore entendue. Alors, ça, 11 ça peut poser un problème. Est-ce qu'on va vouloir 12 y... Et c'est vraiment, ce sont des chiffres, ce 13 sont des choses de ce style-là. Alors, c'est... En 14 principe, l'analyste qui devrait... et le témoin 15 qui devrait s'adresser... Et j'ai perdu votre 16 image, Madame la Présidente, j'ai maintenant les 17 analystes en image sur la caméra. Mais... 18 LA PRÉSIDENTE : 19 On ne comprend pas pourquoi la caméra est... 2.0 Me HÉLÈNE SICARD : 21 Se promène? 22 LA PRÉSIDENTE : 23 La caméra réagit aux bruits, alors je pense que... 2.4

25

19 septembre 2022 HUIS CLOS - 19 -

- 1 Me HÉLÈNE SICARD :
- Ah, bon. O.K.
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- ... c'est les micros, ils sont peut-être ouverts,
- il y a peut-être un micro ouvert là-bas.
- 6 Me HÉLÈNE SICARD :
- Et je m'excuse, là, je n'ai pas mis mon... micro,
- oreille, là, mais je les aurai pour plus tard, tout
- à l'heure. Alors...
- LA PRÉSIDENTE :
- Mais sachez que je vous écoute pareille, même si
- vous ne me voyez pas, je vous écoute pareil.
- 13 Me HÉLÈNE SICARD :
- 0.K. Alors... Et vous m'entendez? Voilà. Alors,
- c'est le commentaire que j'aurais à faire. C'est
- une problématique, là, qu'on ne puisse pas réagir
- immédiatement parce qu'on aura présenté avant cette
- preuve.
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- Je vous remercie, Maître Sicard. On va essayer d'en
- tenir compte pour voir comment on pourrait résoudre
- cette situation. Est-ce qu'il y a d'autres
- procureurs qui souhaiteraient commenter la demande
- de maître Boudreau? Maître Neuman.

- 20 -

1 Me DOMINIQUE NEUMAN: Oui. Oui. Bonjour, Madame la Présidente; Madame, 2 Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour SÉ-AQLPA-GIRAM. Alors, nous sommes tout à fait d'accord avec le fait que l'AQPER puisse déposer cette preuve supplémentaire, c'est sur la base de 6 la pertinence évidente. Nous... Pour ce qui est des 7 engagements de confidentialité, s'il était possible 8 à l'AQPER de les transmettre en version Word, ça 9 serait beaucoup plus facile pour les trois 10 signataires qui ont déjà signé les autres ententes 11 de confidentialité, d'apposer leur signature et de 12 vous les retourner sous format PDF dûment signé. 13 Pour ce qui est du calendrier, quant à nous, si 14 c'était possible, par exemple que les engagements 15 de confidentialité soient échangés peut-être ce 16 matin ou au plus tard, pendant l'heure du midi... 17 Me PHILIP THIBODEAU : 18 Madame la Présidente? 19 Me DOMINIQUE NEUMAN: 2.0 Oui? 21 Me PHILIP THIBODEAU : 22 Je suis désolé. Je dois intervenir. On a... Je ne 23 sais pas si vous entendez, mais on a une alarme 24 d'incendie ou de... qui sonne ici dans nos bureaux. 2.5

HUIS CLOS - 21 -

- Un revirement de plus, lundi matin. On va devoir 1
- prendre une pause, Madame la Présidente. 2
- LA PRÉSIDENTE :
- Il n'y a pas de problème. Avertissez-nous si vous
- êtes en mesure de... ou vous n'êtes pas en mesure
- de retourner dans vos bureaux, là. 6
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Oui.
- LA PRÉSIDENTE : 9
- Puis on va prendre une pause. Je vais peut-être 10
- garder maître Boudreau guelgues... Vous êtes 11
- autorisé à quitter. 12
- Me PHILIP THIBODEAU: 13
- Je... Oui. 14
- LA PRÉSIDENTE : 15
- Je veux juste... On ne voudrait pas être 16
- responsable de malheurs. 17
- Me PHILIP THIBODEAU: 18
- Quel moyen le plus efficace d'aviser la Régie? 19
- LA PRÉSIDENTE : 20
- Alors... 21
- Me PHILIP THIBODEAU : 22
- Je vais... Quelle manière? Voulez-vous que j'avise 23
- la Greffière par courriel? 2.4

R-4008-2017 Étape D 19 septembre 2022 HUIS CLOS - 22 -

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- S'il vous plaît.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Parfait. Je vous remercie.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Si vous êtes capable avec votre téléphone, là. Mais
- là, je vais vous inviter à quitter vos bureaux puis
- à vous mettre en sécurité.
- 9 Me PHILIP THIBODEAU:
- Merci, au revoir.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Alors, donc je vais compléter tout à l'heure.
- Merci.
- 14 LA PRÉSIDENTE:
- On va prendre une pause. Mais, en fait, je vais...
- Maître Boudreau, on va prendre une pause, mais je
- vous invite à réfléchir sur le moyen de faire
- parvenir l'entente de confidentialité le plus
- rapidement possible. Et si vous êtes en mesure de
- faire parvenir aujourd'hui, suite à l'entente de
- confidentialité, la preuve en tant que telle aux
- intervenants, ce qui pourrait leur permettre d'en
- prendre connaissance, à tout le moins, avant qu'ils
- puissent faire leur preuve eux-mêmes... présenter
- leur preuve. Alors, là-dessus, on va prendre une

1 pause. Me MARIE-PIERRE BOUDREAU: Oui. LA PRÉSIDENTE : Et puis... Me MARIE-PIERRE BOUDREAU: 6 Simplement pour mentionner, Madame la Présidente, que les ententes sont prêtes puis la preuve est 8 également prête à être déposée, là. Donc, ça 9 pourrait être fait assez rapidement ce matin, là. 10 LA PRÉSIDENTE : 11 Alors, je vais vous encourager à envoyer 12 immédiatement les ententes de confidentialité... 13 Oui, oui. Mais, là, je suis prise avec le fait 14 qu'Énergir n'est pas là, puis il ne peut pas 15 entendre, ça fait que... Mais c'est juste pour 16 dire, vous pouvez préparer le courriel, puis on 17 verra suite à la... après avoir entendu tout le 18 monde, là, si vous êtes autorisée à l'envoyer. O.K. 19 Alors, on va prendre une pause. Et puis, on va 20 attendre le message des gens d'Énergir qui sont en 21 sécurité pour pouvoir continuer. À plus tard. 22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE 23

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

24

- 24 -

LA PRÉSIDENTE : 1 Bonjour. Je me demandais si on était techniquement 2 tous en ligne. Maître Thibodeau, on comprend que vous êtes en sécurité ainsi que tout votre groupe? Me PHILIP THIBODEAU: Oui. Écoutez, je rassure tous ceux qui se sont 6 inquiétés, qui nous ont envoyé leurs prières. Ça va 7 bien, tout le monde est correct ici. Probablement 8 quelqu'un qui a simplement brûlé ses toasts ce 9 matin. Donc, nous sommes de retour. 10 LA PRÉSIDENTE : 11 Parfait, je vous remercie. Nous étions avec maître 12 Boudreau et maître Neuman. 13 Me DOMINIQUE NEUMAN: 14 Oui, alors Madame la Présidente, je mentionnais 15 simplement que ce que nous souhaitions, un peu dans 16 le sens des propos de l'ACEF de Québec, que les 17 documents soient déposés le plus tôt, mais aussi 18 que le témoin puisse témoigner le plus tôt 19 possible. Ça serait peut-être... 2.0 Je ne sais pas si ça serait même faisable 21 en fin d'après-midi, à la fin de la journée de 22 l'audience d'aujourd'hui ou sinon au début de la 23 journée de l'audience de demain. Mais tout ça pour 2.4 que cette preuve supplémentaire orale, aussi, ait 2.5

R-4008-2017 Étape	D	
19 septembre 2022		
HIITS CLOS		

- 25 -

- 1 lieu avant les preuves orales des autres intervenants. Et je vous remercie bien. LA PRÉSIDENTE : Maître Neuman? Me DOMINIQUE NEUMAN: Oui? LA PRÉSIDENTE : Vous préférez qu'il fasse une preuve sur le fond, avant que vous ayez pu étudier les documents? Me DOMINIQUE NEUMAN: 10 Non, on veut avoir le temps d'étudier, mais si les 11 documents arrivent ce matin. Je ne sais pas si 12 c'est faisable, je ne sais pas si c'est réaliste. 13 Bon, s'ils arrivent plus tard dans la 14 journée, dans ce cas, on a besoin d'un peu plus de 15 temps pour les étudier. Ça pourrait être que la 16 preuve orale de l'AQPER sur le sujet pourrait avoir 17 lieu demain, mais demain le plus tôt possible. 18 LA PRÉSIDENTE : 19 Parfait. 20 Me DOMINIQUE NEUMAN: 21 Mais si l'AQPER peut nous envoyer les documents. 22
- Bien, si on peut régler les engagements de
- confidentialité et recevoir la preuve écrite ce
- matin, ça serait génial.

R-4008-2017 Étape D 19 septembre 2022 HUIS CLOS - 26 -

1 LA PRÉSIDENTE:

- Alors, ce que vous souhaitez, si je comprends bien,
- pour résoudre la question, ça serait de dire que
- dès la fin des témoignages d'Énergir...
- 5 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 6 Oui.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 ... qui est prévue demain...
- 9 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 10 Oui.
- 11 LA PRÉSIDENTE:
- ... ça serait de passer l'AQPER... Vous croyez
- avoir eu assez de temps, à ce moment-là, pour
- étudier la preuve qu'il déposerait et poser vos
- 15 questions?
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Oui, en une journée. Puis comme vous le savez, il
- arrive parfois que certains intervenants
- travaillent après les heures ouvrables, ça arrive
- parfois. En fait, ça arrive tout le temps. Donc, on
- aura le temps pour être près demain. Merci.
- LA PRÉSIDENTE :
- Parfait, je vous remercie. Est-ce qu'il y a
- d'autres procureurs qui souhaitent commenter la
- demande de l'AQPER? Mais je vais revenir à maître

R-4008-2017 Étape	D
19 septembre 2022	
HIITS CLOS	

- 27 -

1 Thibodeau et maître Sicard pour voir d'ici à vingtquatre (24) heures, pendant que la fin du 2 témoignage d'Énergir... Évidemment, vous n'avez pas la preuve sous les yeux, ça vous est difficile d'évaluer, mais... 5 Me PHILIP THIBODEAU: 6 La FCEI passerait après l'AQPER. LA PRÉSIDENTE : La FCEI passerait après l'AQPER, effectivement. À ce moment-là... Je sais que vous n'avez pas... 10 Maître Boudreau, je ne sais pas si vous pouviez me 11 dire ça fait combien de pages. Je sais que c'est 12 des chiffres. 13 Des fois, ce n'est pas nécessairement 14 simple à analyser, mais ça fait cinq pages, 15 cinquante (50) pages? J'espère que ce n'est pas un 16 cinq cents (500) pages. 17 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU : 18 Juste un instant, je vais valider quelque chose. 19 Donc, le document, c'est un fichier Excel. C'est 20 des informations financières qui s'y trouvent. Je 21 pense qu'évidemment, je m'attends à ce que tous les 22 intervenants puis le demandeur veuillent consulter 2.3 puis utiliser le document, mais je pense que 24 l'utilité du document va surtout se révéler avec 25

l'interprétation de messieurs Mounier, Lamontagne 1 et de Laporte, qui vont intervenir comme témoins 2 pour interpréter ce document-là de nature plus technique et financière. Ça reste un document... C'est ça, c'est un tableau Excel avec, je dirais, là, une dizaine de feuillets qui présentent des 6 informations. LA PRÉSIDENTE : 8 Merci. Est-ce qu'il y a d'autres procureurs? Maître 9 Therriault. 10 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT : 11 Bonjour, Madame la Présidente. Jean-Philippe 12 Therriault pour la FCEI. En fait, j'essaie de voir, 13 là, dans le séquencement du temps, où se placerait 14 la preuve de la FCEI suite à la présentation de la 15 preuve additionnelle par l'AQPER. Simplement pour 16 nous donner suffisamment de temps pour intégrer 17 l'information qui sera présentée, là, parce que de 18 ce que je comprends de ma consoeur, maître 19 Boudreau, c'est vraiment la présentation qui va 2.0 permettre de donner son plein sens, là, au document 21 qui va être déposé. Donc, peut-être que ce 22 serait... ce serait peut-être... - excusez-moi 23 l'expression, là - mais intense, là, d'avoir la 2.4 présentation de la preuve de la FCEI directement 2.5

R-4008-2017 Étape D 19 septembre 2022 HUIS CLOS - 29 -

après la preuve additionnelle de l'AQPER, là, sans

- qu'il y ait un minimum de délai, là.
- LA PRÉSIDENTE:
- Et quel serait ce minimum de délai nécessaire?
- 5 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT:
- Bien, en fait, il faudrait que je vous revienne,
- mais... Laissez-moi revenir pour... à la Régie, le
- plus rapidement possible pour voir le temps qui
- serait requis. Mais je voulais juste porter à
- 1'attention de la Régie ce fait-là pour que ça
- rentre en considération.
- LA PRÉSIDENTE :
- Mais vous n'avez pas d'objection en tant que telle
- 14 à la...
- Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT:
- Non.
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- 18 ... à la présentation d'une preuve supplémentaire
- de la part de l'AQPER?
- Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :
- Non, non, non. Pas par rapport à la preuve.
- LA PRÉSIDENTE :
- 0.K. Alors, est-ce qu'il y a des... Je vais
- préciser ma question : est-ce qu'il y a des avocats
- ou des procureurs des intervenants qui s'objectent

25

- 30 -

à la présentation même d'une preuve supplémentaire 1 de la part de l'AQPER? Puis ensuite, on pourra 2 discuter... Si oui, faites-le savoir; si non, on demandera à maître Boudreau... Parce qu'à date, là, il n'y a pas personne qui s'objecte à la présentation de la preuve. On pourra demander à 6 maître Boudreau d'envoyer les engagements de 7 confidentialité et puis ensuite la preuve, et puis 8 on pourra discuter. Parce qu'il reste quand même 9 pas mal de temps à la preuve d'Énergir, là. Ça fait 10 qu'on pourra discuter par la suite, à quel meilleur 11 endroit, elle pourrait se glisser. 12 Est-ce qu'il y a donc un procureur qui 13 s'objecte à la présentation de la preuve de 14 l'AQPER? Je n'en vois pas. Alors, Maître Boudreau, 15 ce qu'on va vous demander de faire, c'est d'envoyer 16 rapidement les engagements de confidentialité; et 17 sur réception des engagements de confidentialité, 18 d'envoyer la preuve. Et puis, on pourra discuter, 19 ensuite, où vous vous insérez le mieux, là, pour 20 faire respecter les droits de tout le monde. 21 Bonjour, Maître Sicard. 22 Me HÉLÈNE SICARD : 23 Bonjour. Juste demander, s'il vous plaît, Maître 2.4 Boudreau - c'est plus facile de demander, là,

1 directement - vous assurer que les analystes, qui ont déjà signé des ententes de confidentialité avec 2 Énergir, là, ils sont sur le site, vous y avez accès, soient aussi inclus dans l'entente de confidentialité. Donc, dans notre cas, c'est monsieur Jean-François Blain et moi-même. Mais vous 6 allez devoir, là, vérifier pour chacun des 7 procureurs parce qu'on suit l'audience en même 8 temps, puis sur l'heure du midi ou le plus tôt 9 possible, on va être en mesure de vous les 10 retourner. Merci. 11 Me DOMINIQUE NEUMAN: 12 Dans ce sens-là, je ne sais pas si c'est plus 13 simple pour maître Boudreau, comme je l'ai suggéré, 14 une version Word de l'entente de confidentialité, 15 chaque intervenant indiquerait lui-même ou elle-16 même la liste des personnes qui sont signataires. 17 Mais si... Il me semble que ça irait plus vite, 18 comme ça. Mais de notre côté, c'est moi-même, 19 monsieur Jean Schiettekatte et monsieur André 20 Belisle. Mais ça ne veut pas nécessairement dire 21 que les trois engagements de confidentialité vont 22 vous arriver simultanément. Donc, ce serait plus 23 simple si c'était en blanc puis en Word, puis on 2.4 compléterait nous-mêmes. 25

- 32 -

- LA PRÉSIDENTE : 1
- Maître Boudreau, avant de vous quitter, la Régie 2
- aimerait également que vous nous reveniez
- rapidement sur monsieur Mounier, là, à savoir s'il
- a fait partie... j'ai pris le nom à quelque part
- du Cercle... 6
- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:
- Le Cercle... oui.
- LA PRÉSIDENTE :
- ... de la Finance Internationale de Montréal, là, 10
- afin ... s'il y a lieu, que maître Roy puisse faire 11
- sa déclaration d'intérêt. 12
- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU: 13
- Oui. On a fait le suivi, là, on attend sa réponse. 14
- LA PRÉSIDENTE : 15
- Je vous remercie beaucoup. 16
- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU: 17
- Par rapport aux ententes... aux engagements de 18
- confidentialité, puis je profite, là, du fait qu'on 19
- est tous là. De notre côté, ce à quoi on a accès, 20
- c'est les... on a accès aux courriels, là, de tous 21
- les avocats qui sont impliqués dans le dossier. Par 22
- contre, on n'a pas la liste complète des courriels 2.3
- des analystes. Je ne sais pas s'il y a... Je ne 24
- sais pas si la greffière pourrait nous transmettre 2.5

R-4008-2017 Étape D 19 septembre 2022 HUIS CLOS - 33 -

- cette liste de courriels-là.
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- Maître Thibodeau, avez-vous la fameuse liste, la
- liste des courriels des analystes?
- 5 Me PHILIP THIBODEAU:
- De tous les analystes?
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- Avec les procureurs. Je ne sais pas si vous l'avez.
- 9 Me PHILIP THIBODEAU:
- Je vois un hochement de tête peu convaincu devant
- moi. Donc, possiblement, là. Sinon il y a toujours
- moyen de l'envoyer aux procureurs. Puis les
- procureurs, nous, on s'occupera de les transmettre
- aux analystes pour sûr qu'il y a personne qui tombe
- entre deux chaises. C'est une option aussi. Oui.
- LA PRÉSIDENTE :
- 17 O.K.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Quant à nous, ça nous convient, aux procureurs
- seulement, puis on peut faire la retransmission à
- 1'interne. Je vous remercie beaucoup.
- LA PRÉSIDENTE :
- Parfait. Merci beaucoup. Alors, Maître Thibodeau,
- on serait prêt maintenant à continuer la preuve
- d'Énergir.

- 34 -

PREUVE D'ÉNERGIR (suite) 1 2 Me PHILIP THIBODEAU: 3 Parfait. Puis si ça vous va, je vais rajouter deux petits points d'intendance, rendu là de toutes 5 facons... 6 LA PRÉSIDENTE : 7 Allez-y! Il vous reste encore un dix minutes avant 8 dix heures (10 h). 9 Me PHILIP THIBODEAU : 10 Oui, ça va être une première chose au niveau des... 11 Vous avez parlé des demandes de renseignements pour 12 Archaea. C'est en train de se déposer. Vous l'avez 13 peut-être vu passer. Simplement vous confirmer que 14 c'est en train de se déposer. Donc, à la pause, 15 vous pourrez aller voir ça avec hâte, sans 16 problème. 17 Et l'autre point d'intendance, on avait 18 trois engagements qui avaient été pris à la fin de 19 la semaine dernière. Les engagements 1 et 2, on 2.0 serait prêt à répondre dès maintenant verbalement, 21 à moins que la Régie préfère qu'on vous revienne 22

plus tard par écrit, mais on pourrait y répondre

tout de suite verbalement; et l'engagement numéro

3, probablement d'ici la fin de la journée, on

2.3

2.4

2.5

R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR 19 septembre 2022 Réinterrogatoire HUIS CLOS - 35 -Me Philip Thibodeau aurait la réponse. LA PRÉSIDENTE : O.K. Alors, verbalement, c'est correct. Me PHILIP THIBODEAU: Parfait. Donc, je demanderais aux témoins de rallumer leurs caméras. Puis après ça, de toute façon, on va poursuivre avec les contreinterrogatoires. L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce dix-neuvième (19e) jour du mois de septembre, ONT COMPARU: VINCENT REGNAULT, RAPHAËL DUQUETTE, CAROLINE DALLAIRE, CATHERINE SIMARD, MARC-ANTOINE BELLAVANCE, LESQUELS témoignent sous la même affirmation solennelle, déposent et disent : RÉINTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU : Q. [1] Donc, l'engagement numéro 1, la question va être dirigée vers, je crois, monsieur Duquette ou monsieur Regnault. L'engagement numéro 1 était de

1

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

fournir la date de retrait des soumissions 11, 12

M. RAPHAËL DUQUETTE:

2

et 19 de l'appel d'offres.

- R. Bonjour tout le monde. Donc, la réponse pour l'offre numéro 11, la date de retrait est le treize
- 6 (13) avril vingt vingt-deux (2022); pour l'offre
- numéro 12, le treize (13) avril vingt vingt-deux
- 8 (2022); et l'offre numéro 19, le onze (11) février
- yingt vingt-deux (2022).
- Q. [2] Merci beaucoup. Et pour ce qui est de
- 1'engagement 2, c'était, le cas échéant, de fournir
- les motifs de non-conformité de l'offre numéro 10
- de l'appel d'offres deux mille vingt et un (2021).
- R. Donc, la réponse à cette question, le
- soumissionnaire a indiqué lui-même lors du dépôt de
- son offre qu'il déposait l'offre à des fins de
- discussion seulement, comme je le disais
- précédemment dans les réponses que j'ai données, je
- crois, vendredi, on a eu des discussions, bien sûr,
- avec le soumissionnaire. Par contre, la structure
- de prix qui était proposée, c'est-à-dire un prix
- variable par le soumissionnaire ne concordait pas
- avec ce qu'on recherchait, ce que recherchait
- Énergir, c'est-à-dire un prix fixe. C'est pourquoi
- il s'est ensuite retiré. En fait, il ne s'est pas

- retiré parce qu'il avait déjà mentionné qu'il ne 1
- voulait pas... que son offre n'était pas 2
- engageante.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Donc, Madame la Présidente, ça compléterait de
- notre côté. Donc, on serait déjà prêt à poursuivre 6
- les contre-interrogatoires. 7
- LA PRÉSIDENTE : 8
- Parfait. Et nous étions rendu au contre-9
- interrogatoire de l'ACIG. Bonjour, Maître Hamelin. 10
- CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN: 11
- Rebonjour, Madame la Présidente, Madame et Monsieur 12
- les Régisseurs. Paule Hamelin pour l'ACIG. Bonjour 13
- aux membres du panel. Il y a certaines des 14
- questions que j'avais qui vous ont déjà été posées 15
- vendredi. Donc, ça va peut-être être plus court que 16
- ce que j'avais escompté. Ce qui va faire l'affaire 17
- de tous compte tenu du retard dans le présent 18
- calendrier. 19
- Q. [3] J'ai tout d'abord certaines questions au niveau 2.0
- des mécanismes qu'Énergir propose dans sa preuve 21
- pour atteindre vos cibles réglementaires. On a 22
- parlé naturellement de l'appel d'offres et du 23
- recours au marché spot. Donc, je vais avoir 24
- certaines questions qui vont traiter plus 25

spécifiquement du marché spot.

2.0

2.4

Un de mes confrères, en fait c'est maître
Therriault de la FCEI, vendredi passé, a fait
référence à la DDR 10 de la FCEI. On n'a pas besoin
de la mettre à l'écran. Mais pour les fins des
notes sténographiques, c'est la pièce B-0756 à la
question 6.5 à la page 27. Et on retrouve ça aussi
aux notes sténographiques de vendredi à la page 45.
Et dans cette réponse à la question 6.5, vous
disiez, Énergir disait que :

Énergir ne priorise pas les projets de gré à gré qui sont ceux qui découlent du premier mécanisme d'approvisionnement (projets en développement). L'ordre présenté à la référence (v) est plutôt un séquencement. L'ensemble des mécanismes sera utilisé, en parallèle, par Énergir.

Selon les limites de prix proposées par Énergir (prix moyen maximal de 25 \$/GJ et prix maximal pour un contrat unique de 45 \$/GJ), il est possible qu'Énergir doive faire une demande spécifique pour un contrat. Il

pourrait en résulter qu'Énergir doive 1 effectivement laisser passer des 2 contrats sur la base d'un prix trop 3 élevé.

Est-ce que je dois conclure que ces 5 caractéristiques liés au prix, que ce soit le prix 6 moyen ou le prix maximal, selon votre proposition 7 vont également s'appliquer au mécanisme de marché 8 spot? 9

M. VINCENT REGNAULT: 10

- R. Vous voulez dire, Maître Hamelin, que les achats 11 qu'on ferait sous le marché spot, sous le troisième 12 mécanisme seraient assujettis au vingt-cinq dollars 13 (25 \$) le coût moyen puis au quarante-cinq 14 dollars le gigajoule (45 \$/GJ) maximum? 15
- Q. [4] C'est exactement ma question, oui. 16
- R. Oui, oui. Donc je confirme. 17
- Q. [5] Donc, par exemple, si vous deviez recourir à un 18 approvisionnement de court terme qui serait au-delà 19 du quarante-cinq dollars le gigajoule (45 \$/GJ), 20 automatiquement, vous devriez obtenir une 2.1 approbation de la Régie? 22
- R. Exact. 2.3
- Q. [6] J'ai compris également de votre preuve que le 24 recours au marché spot se ferait dans le contexte 25

d'un séquencement, là, seulement l'année où vous 1 devez atteindre une cible, c'est exact? Dans l'année, je devrais dire, dans l'année où vous avez une cible à atteindre.

- R. Bien, en fait oui. Puis j'ajouterais peut-être simplement pour compléter qu'on pourrait avoir 6 recours à du marché spot si la demande volontaire est supérieure à la cible, puis qu'on n'a pas les 8 approvisionnements pour y répondre. 9
- Q. [7] Et il n'y aurait pas de recours au marché spot 10 dans d'autres circonstances? 11
- R. C'est difficile de répondre dans l'absolu, Maître 12 Hamelin. Je vous dirais que, en principe, non. Mais 13 il y a des circonstances évidemment qui sont 14 difficiles à prévoir qui pourraient faire en 15 sorte... Mais ce que je vous dirais, c'est que, 16 effectivement, dans la stratégie qu'on a mise de 17 l'avant, les circonstances dans lesquelles on 18 pourrait faire appel au marché spot, c'est pour 19 répondre à une cible d'une année donnée ou répondre 20 à une demande volontaire qui est supérieure. 21
- Q. [8] D'accord. Pour l'approbation du contrat 22 d'Archaea vous avez prévu une marge de sécurité de 2.3 vingt pour cent (20 %). On en a déjà parlé. Donc, 24 je comprends que vous contractez plus de GNR en vue 25

d'atteindre la cible réglementaire. Est-ce qu'on

doit comprendre que, justement, le recours à cette

marge de sécurité pourrait aussi permettre de

réduire le risque de recourir au marché spot?

R. Tout à fait. Puis c'est justement ce qu'on tente

d'éviter, parce qu'on est convaincu que ces

contrats-là qu'on est capable d'obtenir, par

exemple, avec Archaea de longue durée sont à

meilleur prix que les prix qu'on retrouve sur le

marché spot.

Q. [9] D'accord. Dans la pièce B-0812 que vous avez

déposée récemment, ce que je comprends, c'est que

si la Régie acceptait le contrat d'Archaea, vos

besoins pour la période de vingt vingt-trois, vingt

vingt-quatre (2023-2024) et vingt vingt-quatre,

vingt vingt-cinq (2024-2025) seraient comblés,

c'est exact?

14

15

24

R. En fait, je nuancerais peut-être simplement un peu

de la façon suivante, dans le sens où,

effectivement, le contrat d'Archaea va nous

permettre de rencontrer la cible de deux pour cent

en vingt vingt-trois-vingt vingt-quatre (2023-2024)

et l'intention d'Énergir, là, qui a été annoncée

dans les réponses, dans une réponse à une DDR, en

fait, c'est de ne pas avoir à passer directement de

deux à cinq pour cent, là, au premier (1er) octobre vingt vingt-cinq (2025) pour l'année vingt vingt-cinq-vingt vingt-six (2025-2026), mais d'y aller progressivement, donc, en vingt vingt-trois-vingt

vingt-quatre (2023-2024), on a un deux pour cent.

On lancerait, on voudrait avoir pour vingt

viserait, là, un deux cent dix millions de mètres

vingt-quatre-vingt vingt-cinq (2024-2025), on

cubes (10 Mm3) environ, là, qui est en fait le

milieu entre le cent vingt (120), entre le deux

pour cent puis le cinq pour cent, pour atteindre,

donc, le cinq pour cent l'année subséquente, qui

est en vingt vingt-cinq-vingt vingt-six (2025-

2026).

1

2

3

7

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

Puis je vous dirais, puis le seul... puis gardons juste à l'esprit, là, que, là, on parle de cibles réglementaires, d'atteindre des cibles réglementaires, mais évidemment, si la demande volontaire, là, pour toutes sortes de raisons, dépassait, là, les approvisionnements qu'on a contractés de long terme. À ce moment-là, on en contracterait suffisamment pour répondre à cette demande volontaire là.

Me PAULE HAMELIN :

Q. [10] D'accord. Donc, en fonction de la réponse que

vous venez de me donner puis des réponses que vous 1 m'avez données au début de mes premières questions, 2 je comprends que dans l'ordre des choses, en principe, il n'y aurait pas de recours au marché spot avant l'année vingt vingt-cing pour l'atteinte 5 du cinq pour cent? 6

On oublie s'il y a une question de demande volontaire qui serait plus grande. 8

- R. Vous avez raison, là, de dire ça, effectivement.
- Q. [11] Est-ce que c'est exact de dire aussi qu'à ma 10 connaissance, à date, là, dans l'ensemble du 11 dossier du GNR, Énergir n'a pas eu à recourir au 12 marché spot jusqu'à date, pour dire s'il y a un 13 marché ou pas, là, mais... 14
- R. Excusez, là, c'est parce qu'on est obligés de faire 15 appel à notre mémoire, là, parce que j'ai 16 l'impression qu'on était plusieurs à ne pas y être 17 à cette époque-là, mais à l'époque où L'Oréal a 18 commencé à consommer du GNR, effectivement, il y a 19 eu un recours au marché spot qui a été fait, à 20 cette époque-là. Mais c'est le seul dont on se 21 souvient, ici. 22
- Q. [12] D'accord. Et dernièrement, si j'ai bien 23 compris, là, suite à vos efforts en août-septembre, 24 vous avez décidé de ne pas recourir au marché spot, 25

- parce que d'une part, il n'y avait pas de volume et les prix étaient trop élevés, c'est exact?
- R. Oui, c'est exact.
- Q. [13] Je vous réfère à votre preuve principale,
 maintenant, pas besoin d'y recourir, on va parler
 des appels d'offres. C'est la pièce B-0732, à la
 page 15.

Vous expliquez que vous considérez lancer un appel d'offres à l'automne, je pense, vingt 9 vingt-deux (2022), là, on y est, et en vingt vingt-10 trois (2023), pour combler vos besoins de, en GNR, 11 est-ce que d'autres appels d'offres pourraient être 12 prévus si, par exemple, il n'y a pas assez de 13 volumes qui vous sont proposés à l'automne vingt 14 vingt-deux (2022), donc prévoir peut-être un appel 15 d'offres dès le printemps vingt vingt-trois (2023). 16 Est-ce que c'est quelque chose que vous envisagez? 17 M. RAPHAËL DUQUETTE : 18

- 19 R. C'est envisageable, là, on va voir le résultat, là,
 20 de l'appel d'offres de l'automne, puis si besoin
 21 est, là, c'est envisageable.
- Q. **[14]** D'accord. Je vous réfère maintenant à la pièce
 B-0810, à la page 9, puis peut-être que cette foisci, ça serait, je demanderais à madame la greffière
 de l'afficher. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une

	R-4008-2017 Étape D 19 septembre 2022 HUIS CLOS PANEL ÉNERGIR Contre-interrogatoire Me Paule Hamelin
1	pièce confidentielle. Je pense que c'est la DDR, je
2	crois, 0031, de la Régie, de mémoire. La pièce
3	B-0810, la page 9. Parfait, je vous remercie.
4	Alors, on voit, à partir du troisième paragraphe de
5	cette réponse-là. On réfère à la méthode, en fait
6	le modèle ACV et vous indiquez que :
7	Le modèle ACV nécessite que les
8	données relatives notamment à
9	l'extraction, au traitement, au
10	transport de la charge d'alimentation
11	utilisée pour produire le combustible
12	en plus des données relatives à la
13	combustion du combustible soient
14	disponibles pour une période de 24
15	mois consécutifs, des données qui ne
16	sont pas disponibles à Énergir à court
17	terme et dans tous les cas.
18	Alors, d'un côté, vous indiquez que vous avez
19	besoin de données sur une période de vingt-quatre
20	(24) mois. Par ailleurs, il y a une note de bas de
21	page, la note 4.
22	Je vais vous demander, Madame la Greffière,
23	juste de descendre un petit peu pour qu'on puisse
24	la voir. Donc, à la note 4, vous indiquez :
25	Une demande d'approbation temporaire

de l'IC peut être faite si les données 1 sont disponibles pour au moins 3 mois 2 consécutifs. 3 Et vous faites référence à l'article 91(1)RCP. Alors, est-ce que je dois comprendre de cette 5 réponse, que la valeur de l'IC qui serait calculée 6 en fonction des données sur trois mois, pour le modèle ACV est valable par rapport à la 8 réglementation RCP? 9 M. VINCENT REGNAULT: 10 R. En fait, j'ai comme l'impression que vous avez... 11 Votre question, en fait, c'était ce que le 12 règlement disait. Donc, effectivement, le règlement 13 semble ou indique qu'il est possible d'avoir un IC 14 temporaire après trois mois de production, 15 effectivement. 16 Q. [15] Parfait. Est-ce que vous savez si le modèle 17 ACV mis de l'avant, selon... Puis là, vous en 18 parlez dans votre réponse. Mis de l'avant par le 19 RCP, tient compte des émissions évitées 20 attribuables au traitement des intrants du GNR? 21 M. RAPHAEL DUQUETTE: 22 R. Oui, donc c'est notre compréhension, à l'heure 23 actuelle, mais comme on le dit dans plusieurs 24 réponses aux questions sur le RCP, on est toujours 25

à analyser le règlement et on va revenir

définitivement avec plus de détails sur les

processus à mettre en place lors de l'étape E.

5

6

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Q. [16] Donnez-moi deux petites secondes. Je vous réfère maintenant... On peut enlever... Merci, Madame la Greffière, la page de l'écran, puis je n'ai pas besoin qu'on aille au prochain document, mais je vais vous y référer. C'est toujours dans la preuve principale. C'est la pièce B-0732, à la page 16.

C'est quand on parlait des différentes caractéristiques qu'Énergir considérait pour les propositions d'achat de GNR. Vous vous souviendrez, on avait comme la description du projet. Après ça, il y avait comme le point B, c'était le prix soumis et l'intensité carbone du GNR produit.

Et en note de bas de page... Puis soyez bien à l'aise, si vous préférez qu'on le mette à l'écran, là, on peut le faire aussi, là, ce n'est pas... je voulais juste essayer d'y aller plus rondement. Mais dans la note de bas de page, à côté de l'intensité carbone du GNR, vous aviez indiqué dans votre correspondance du trois (3) mai vingt vingt-deux (2022):

Énergir mentionne qu'elle modifiera sa

preuve relative à l'Étape D du dossier
afin de retirer les références à la
notion d'intensité carbone. La
référence a tout de même été conservée
ici puisque cet élément a fait partie
des informations demandées lors de son
plus récent appel d'offres.
L'intensité carbone ne vient toutefois
pas interférer par la suite, lors de
la détermination des critères.

Alors, ma première question, c'est : est-ce que
1'IC a été considéré lorsqu'il a été question pour
Énergir d'évaluer les différentes opportunités
d'affaire ou... au niveau d'un ancien appel
d'offres comme en novembre vingt vingt et un
(2021)?

M. VINCENT REGNAULT:

R. Non, la réponse, c'est non. Ça n'a pas été
considéré dans l'attribution des... dans
l'évaluation, là, des différentes propositions.
C'est une information qu'on souhaitait obtenir pour
s'éduquer sur la question. C'est à ça que ça a
servi.

Q. [17] O.K. Je vais mettre de côté l'évaluation des critères, là, pour la sélection ultime des

1 soumissionnaires. Mais juste pour comprendre,

comment cette information-là, elle était demandée à 2

la base? Là, vous dites que c'était pour vous

éduquer. Mais comment les soumissionnaires ou les

gens qui proposaient des projets vous présentaient

cette information, sous quelle base? 6

- M. RAPHAËL DUQUETTE :
- R. Les soumissionnaires nous soumettaient des
- estimations de leur intensité carbone relative à 9
- leur projet, qui étaient basées sur plusieurs types 10
- de méthodes de calcul propres à leur projet. 11
- Q. [18] Est-ce que vous êtes en mesure de me dire 12
- c'étaient quoi les méthodes de calcul? 13
- R. Il y a plusieurs méthodes, là, qui sont 14
- disponibles, là, sur le marché. Ça peut être fait 15
- par des firmes indépendantes, ca peut être fait à 16
- partir de logiciels, comme GHGenius. Et puis... 17
- Donc, c'est les deux méthodes, là, principales, là, 18
- qui ont été utilisées par les différents 19
- soumissionnaires. 20
- Q. [19] Et est-ce que vos documents d'appel d'offres 21
- faisaient référence à cette information-là 22
- d'intensité carbone? Je ne parle pas des critères 2.3
- de sélection, mais quand on a fait la demande 24
- d'appels d'offres au niveau de l'appel aux 25

soumissionnaires, est-ce qu'on... vous avez demandé de façon spécifique cette information-là et

selon... et quelle méthode était utilisée, là?

R. On a spécifié qu'on voulait avoir accès à cette information-là. Puis on a spécifié qu'on souhaitait que la méthode du GHGenius soit utilisée pour avoir des intensités carbones... une uniformité, là, sur l'estimation des intensités carbones. Mais c'était de l'information qui était demandée. Donc, les soumissionnaires ont utilisé les méthodes qu'ils préféraient. Donc, il y a eu plusieurs types de méthodes, là, qui ont été utilisées par les

Q. [20] O.K. Est-ce que... Puis vous m'excuserez si
je... avec la multitude de documents qui est au
dossier. Est-ce que ça a déposé, cette... votre...
la demande d'appel de soumissions qui contiendrait
l'information par rapport à l'IC? Sinon, est-ce que
je peux vous demander de la produire au dossier
comme engagement?

soumissionnaires.

21 R. Je suis pas mal... On va vérifier, là, laissez-nous 22 deux secondes, là. Mais je suis pas mal certain 23 qu'on a déposé les documents qui ont été publiés... 24 M. VINCENT REGNAULT :

25 R. Oui.

6

9

10

11

12

- M. RAPHAËL DUQUETTE : 1
- R. ... pour l'appel d'offres. 2
- M. VINCENT REGNAULT: 3
- R. On va vous retrouver la cote, Maître Hamelin, là.
- Mais moi aussi, je suis assez certain qu'on les a 5
- déposés. 6
- Q. [21] O.K. Pardon, j'ai vu les critères utilisés 7
- après ca, pour la sélection. 8
- R. Oui.
- Q. [22] Mais je n'ai pas, malheureusement, l'ensemble 10
- de la documentation, j'apprécie, merci. Et juste 11
- pour être bien certaine, est-ce que... je peux 12
- continuer quand même? Vous voulez... 13
- R. Allez-y, continuez, on cherche, pendant ce temps-14
- là. 15
- Q. [23] D'accord. Vous avez indiqué qu'il y avait, 16
- j'ai compris, comme plusieurs méthodes, vous en 17
- avez parlé de deux, mais après ça, vous avez parlé 18
- qu'il y avait eu d'autres méthodes. Est-ce que, 19
- outre le recours à une firme indépendante ou 20
- GHGenius, j'imagine, là, je ne sais pas si je le 2.1
- prononce comme il faut, est-ce qu'il y a d'autres 22
- méthodes qui ont été utilisées par les 23
- soumissionnaires? 24

19 septembre 2022 HUIS CLOS

M. RAPHAËL DUQUETTE :

- R. De mémoire, oui, là, mais désolé, là, ma mémoire me 2
- joue des tours, là, je ne me souviens pas, là, des 3
- autres méthodes, là, qui ont été utilisées, là.
- Mais oui, il y a plusieurs méthodes qui ont été
- utilisées par les soumissionnaires. 6
- Q. [24] Je vais vous demander de peut-être juste me 7
- confirmer l'ensemble des méthodes qui ont été
- utilisées, pour la détermination de l'IC, à titre
- d'engagement? 10
- Me PHILIP THIBODEAU: 11
- Madame la présidente, par contre, avant de prendre 12
- l'engagement, je... peut-être référer à ma 13
- consoeur, là, à la Demande de renseignements numéro 14
- 9 du ROEÉ, la question 3.2 où on fournit justement 15
- l'explication sur la méthode qui est utilisée dans 16
- le cadre de l'appel d'offres, pour l'analyse 17
- d'intensité carbone. Donc, la réponse aurait déjà 18
- été fournie à la Demande de renseignements numéro 9 19
- du ROEÉ. 20
- Désolé, je n'ai pas la cote B, là, mais la 21
- question 3.2. 22
- Q. [25] Parfait, je vous remercie, mais est-ce que ça 23
- répondait, puis je vais, mes analystes vont 24
- s'affairer à tout de suite aller voir, voir si j'ai 25

l'ensemble, là, des réponses. Est-ce qu'on y avait toutes les méthodes utilisées? Ce qu'on me dit, c'est que non.

Peut-être, Madame la Présidente, ce que je pourrais faire, c'est continuer dans ma série de questions, si vous me permettez, à la fin je vais pouvoir vérifier à la pause, puis si jamais on juge que... je ne sais pas si c'est possible, là, de compléter, si jamais l'engagement n'est pas complet?

- 11 LA PRÉSIDENTE:
- Maître Thibodeau?
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Oui, on pourrait y revenir par la suite, il n'y a
- pas de problème.
- LA PRÉSIDENTE :
- Parfait, alors effectivement, là, on pourra
- vérifier si l'ensemble des méthodes utilisées pour
- déterminer l'IC sont au document, là, à la question
- 3.2 ou enfin, à la réponse à la question 3.2
- d'Énergir au ROEÉ, puis on va essayer de trouver
- nous aussi, là, la cote, là, pendant ce temps-là,
- puis vous ferez vos vérifications pour voir si ça
- reprend l'ensemble des méthodes.

5

6

8

9

Me PAULE HAMELIN:

Puis également, si on y retrouvait les documents

fournis aux soumissionnaires pour l'appel d'offres.

Alors, je vais vérifier ça tout à l'heure,

durant la pause.

- Q. [26] Je comprends des réponses que vous venez de me
- fournir, que vous jugiez quand même que c'était une
- information qui était pertinente à obtenir pour les
- fins de l'appel d'offres?
- M. RAPHAËL DUQUETTE:
- R. Oui, c'était de l'information pertinente, en effet.
- Q. [27] Et on a parlé tout à l'heure de la note que
- vous aviez en bas de page, là, sur le fait que
- 1'intensité carbone n'a pas, par ailleurs,
- interféré par la suite dans la détermination des
- critères?
- Et, là, je comprends qu'Énergir n'a pas
- tenu compte de l'IC pour le choix, finalement,
- ultime des soumissionnaires, des projets retenus.
- Est-ce que c'est ce que je dois comprendre?
- R. Oui, effectivement.
- Q. [28] D'accord. Outre le document qui a été fourni à
- la Régie, je pense que c'est la pièce B-0748, à la
- question 7.1, où on voit la détermination des
- critères de sélection, est-ce qu'il y a eu d'autres

- documents que vous avez utilisés pour justement 1
- déterminer les soumissions à retenir?
- R. La grille que vous avez est la grille qu'on
- utilisait, là, donc pour analyser les offres.
- Q. [29] D'accord. Si je reprends comme exemple dans le
- contrat d'Archaea, c'est la pièce B-0790 à la page 6
- 8, on voit les critères de sélection, le quatrième 7
- critère est celui du prix. Puis entre parenthèses,
- on a donc « sources des intrants, point de 9
- livraison, durée, volumes ». La source des 10
- intrants, pouvez-vous me dire ce que c'est 11
- exactement? 12
- R. C'est le type d'intrant qui est utilisé pour... 13
- c'est-à-dire le GNR. 14
- Q. [30] Et ça ne comprend pas l'IC? 15
- R. Non. Mais... Non, ça ne comprend pas l'intensité 16
- carbone. 17
- Q. [31] Pour les appels d'offres futurs que vous 18
- prévoyez dont celui à l'automne, est-ce que vous 19
- allez demander l'information quant à l'IC? 20
- R. C'est ce qui est prévu. 2.1
- Q. [32] Et vous allez demander de quantifier ou que 2.2
- les soumissionnaires fournissent l'information 23
- comment, quelle méthode? 24
- R. On va demander dans la mesure du possible 25

- d'utiliser la méthode qui est publiée dans le cadre du Règlement sur les carburants propres au fédéral.
- Q. [33] Vous voulez dire la méthode ACV?
- R. La méthode ACV, c'est une dénomination générale. Il
- y a un logiciel qui a été développé par le
- gouvernement fédéral. On va demander d'utiliser ce
- 1 logiciel-là.
- Q. [34] On me souffle à l'oreille la méthode de
- vérification et de certification?
- R. Vous voulez le nom de la méthode, le nom du
- 11 logiciel?
- Q. [35] Bien, en fait peut-être juste m'indiquer où
- dans le Règlement RCP, on peut retrouver la méthode
- que vous allez suggérer. Quelle est l'information
- que vous allez soumettre aux soumissionnaires?
- R. Je ne me souviens pas du nom du logiciel. Ça va
- sûrement me revenir dans les prochaines secondes,
- là, mais en ce moment, là, je ne me souviens pas du
- nom.
- M. VINCENT REGNAULT:
- 21 R. Puis je ne veux pas vous interrompre dans votre
- ligne de questions, Maître Hamelin, mais c'est
- toutes des questions dont on va traiter dans le
- cadre de l'Étape E de ce dossier-ci. Je vous laisse
- aller, là, mais tout ce qui est la question du RCP,

pour moi, ça fait partie des choses dont on va traiter beaucoup plus tard, ou plus tard, pas dans ce dossier-ci. Puis je pense que, dans la mesure où on vous a expliqué que l'intensité carbone n'avait pas été considérée dans l'attribution du contrat, ie me questionne beaucoup sur... Je vous laisse

je me questionne beaucoup sur... Je vous laisse aller, j'imagine, mais je me questionne sur

l'utilité de toutes ces questions-là.

Q. [36] Je vois que vous remettez votre chapeau d'avocat et vous faites une objection. Je vous 10 explique la problématique. Et j'aurai une question 11 peut-être pour vous puisqu'il n'y avait pas 12 d'objection formelle. Je comprends qu'on va parler 13 de l'intensité carbone à l'Étape E pour les fins de 14 leur valorisation, marché secondaire, et caetera. 15 Mais ici on est en train de déterminer les 16 caractéristiques des contrats à être approuvés et 17 éventuellement ces caractéristiques-là pour les 18 prochains appels d'offres et et caetera. Donc d'où 19 mes questions. Je vais vous demander, si la méthode 20 ne vous revient pas à l'esprit, peut-être de 21 prendre... Vous l'avez? 22

R. Bien, simplement, juste à cette question-là. La méthode, monsieur Duquette vous a indiqué que c'était la méthode qui était dans le Règlement.

23

24

- T'sais, lisez le Règlement, puis vous allez trouver
- la méthode. Elle est inscrite noir sur blanc dans
- le Règlement.
- Q. [37] Oui, bien, c'est juste parce que, pour les
- fins du présent dossier, si vous le savez déjà,
- alors, je vous demanderais, par souci d'efficacité,
- de nous fournir l'information pour être certain
- qu'on parle de la même chose parce que dans le
- Règlement, on sait qu'il tient sur des centaines de
- pages, alors...
- Et si la démarche a déjà été faite parce
- qu'on va déposer un appel d'offres sous peu, je
- pensais que ça serait utile de l'avoir.
- M. RAPHAEL DUQUETTE:
- R. Le logiciel, c'est le « Open LCA ».
- 16 Q. [38] D'accord.
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [39] Je m'excuse, Monsieur Duquette, je ne vous ai
- pas entendu, c'est le « Open... »?
- 20 R. « Open LCA ». Je peux le dire en français,
- « Open LCA ».
- 22 Q. [40] Merci.
- Me PAULE HAMELIN:
- Q. [41] Et justement, sur cette question-là du fait
- qu'on va pouvoir prévoir... On va demander l'IC, et

- selon une méthode particulière, comment Énergir 1
- prévoit... Est-ce qu'Énergir prévoit modifier les 2
- caractéristiques pour demander la possibilité de
- modifier les caractéristiques d'approbation des
- contrats, après la présente étape, pour tenir
- compte de l'IC? 6
- M. VINCENT REGNAULT:
- R. Mais la réponse à votre question, c'est non. Les 8
- caractéristiques dont on demande l'approbation, 9
- vous les avez au dossier. Donc, il n'est pas 10
- question d'inclure dans les caractéristiques 11
- l'intensité carbone. 12
- Q. [42] Donc, est-ce que je comprends que ce n'est pas 13
- quelque chose même que vous considérez faire à 14
- l'Étape E? 15
- Mme CAROLINE DALLAIRE : 16
- R. Exactement. Énergir ne prévoit donc pas, en aucun 17
- temps, inclure l'intensité carbone comme étant une 18
- caractéristique pour l'approbation future de ses 19
- contrats, indépendamment de l'entrée en vigueur du 20
- RCP. 21
- Me PHILIP THIBODEAU: 22
- Q. [43] Pour clarifier, Madame la Présidente, 23
- j'aimerais savoir, vous parlez de caractéristiques 24
- requises, c'est-à-dire comme une balise où on 25

demande évidemment les caractéristiques dans le 1

cadre de l'Étape D, vous dites qu'on ne fera pas de 2

demande pour que ça devienne une caractéristique

approuvée par la Régie pour nos contrats?

Me PAULE HAMELIN:

Exact. 6

8

M. VINCENT REGNAULT:

- R. Donc, c'est ça. Puis juste pour répondre clairement
- ou pour être certain que j'ai bien compris votre 9
- question, mais... Donc, on n'a pas l'intention de 10
- dire, par exemple, qu'un contrat pourrait faire 11
- partie du carré de sable, comme j'ai appelé ça lors 12
- de mon témoignage précédent, qu'un contrat doive 13
- respecter une certaine intensité carbone. Ça ne 14
- fait pas partie des choses qu'on souhaite faire. 15
- Q. [44] Attendez une petite minute. Alors, sous 16
- réserve, Madame la Présidente, de vérifier la 17
- question de l'engagement dont on a discuté plus 18
- tôt, ça compléterait mes questions que j'ai pour le 19
- panel. 20
- LA PRÉSIDENTE : 21
- Je vous remercie beaucoup, Maître Hamelin. Juste un 22
- 23 instant. Alors, on va prendre une pause de quinze
- (15) minutes. On va revenir à dix heures quarante-24
- cinq (10 h 45). Et lors de notre retour, on va être 25

```
R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR
19 septembre 2022 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 61 - Me Paule Hamelin
```

- avec maître Boudreau de l'AQPER.
- Me PAULE HAMELIN:
- Et si vous me le permettez, Madame la Présidente,
- je pourrai tout de suite indiquer si j'ai... au
- retour de la pause.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- 7 Parfait.
- 8 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Excusez-moi, Madame la Présidente. Dominique Neuman
- pour SÉ-AQLPA-GIRAM. Est-ce qu'il serait possible
- de savoir l'ordre des intervenants qui restent à se
- succéder pour contre-interroger le panel d'Énergir?
- LA PRÉSIDENTE :
- Alors, on a l'AQPER, le ROEÉ et SÉ-AQLPA-GIRAM et
- ensuite la Régie.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- O.K., merci bien.
- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU
- Madame la Présidente, avant de suspendre pour la
- pause. On a eu une... Marie-Pierre Boudreau, de
- 21 l'AQPER. On a eu la confirmation de monsieur
- Mounier qu'il avait effectivement, là, participé...
- qu'il siège effectivement au CA du Cercle de la
- Finance Internationale de Montréal.

- 1 LA PRÉSIDENTE :
- Mais je pense... Oui, faites-le tout de suite.
- Me NICOLAS ROY:
- Alors, juste pour compléter, en termes de
- déclaration d'intérêt. J'ai été plusieurs années
- membre du conseil d'administration du Cercle de la
- Finance Internationale de Montréal, j'étais le
- secrétaire et monsieur Mounier aussi était au
- conseil d'administration. Donc, on se connaît
- depuis nombres d'années. Mais depuis que je suis à
- la Régie, je... à mon souvenir, je ne lui ai jamais
- reparlé. Alors, s'il y a quelqu'un qui a des
- problèmes, réfléchissez, et revenez avec ça au
- retour.
- LA PRÉSIDENTE :
- Là-dessus, on va vous laisser le quinze minutes
- (15 min) pour prendre la pause. Et puis, on revient
- à dix heures quarante-cinq (10 h 45).
- SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 20
- 21 REPRISE DE L'AUDIENCE
- LA PRÉSIDENTE :
- Bonjour. Avant qu'on recommence, on a une
- proposition à faire pour la preuve de l'AQPER.
- Donc, ça serait : la preuve de l'AQPER, si

possible, il faudrait que ça soit déposée 1 aujourd'hui ou envoyée aux procureurs et dans la 2 mesure du possible aux analystes aujourd'hui. L'AQPER passerait avant le FCEI, pour qu'ils puissent... Mais les témoins... Donc, l'AQPER ferait la présentation de sa preuve confidentielle, 6 serait contre-interrogée par Énergir et les autres intervenants. Les témoins ne seraient pas libérés. Les intervenants pourraient faire leur propre 9 preuve. Et à la fin, la Régie se met à la fin et 10 l'AQPER serait contre-interrogée par la Régie à la 11 fin de l'audience. 12 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU: 13 Bien noté. Donc, pour m'assurer de bien comprendre, 14 est-ce que la Régie est... évidemment, là, il y a 15 certains membres de notre panel de témoins, là, qui 16 ont des obligations cette semaine. Est-ce que je 17 comprends qu'ils seraient... en fait, là, ils 18 devraient être présents pour notre présentation de 19 la preuve, je comprends qu'ils devraient... qu'ils 2.0 vont être contre-interrogés à la fin de la semaine. 21 Mais est-ce que la Régie... 22

LA PRÉSIDENTE :

En fait, je ne sais pas exactement quand la preuve des intervenants va commencer. C'est

- probablement... Selon le calendrier, en ce moment, 1 là, ça serait... théoriquement, ça serait demain. 2 Mais probablement que comme il est onze heures quarante-cinq (11 h 45), qu'il reste trois intervenants plus la Régie. Le contreinterrogatoire d'Énergir va se continuer demain. 6 Suite au contre... À la fin de la preuve d'Énergir, vous présenteriez la preuve de l'AQPER, preuve 8 publique et preuve huis-clos. Énergir et les autres 9 intervenants pourraient contre-interroger vos 10 témoins. Et suite à ça, jeudi, vous reviendriez à 11 la fin de tout pour pouvoir être contre-interrogée 12 par la Régie. 13 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU: 14 Juste un instant, s'il vous plaît. Donc, je 15 comprends bien que le contre-interrogatoire... Puis 16 excusez-moi, là, je vous fais... J'ai beaucoup de
- sous-questions. Le contre-interrogatoire de la 18 Régie sera sur l'ensemble de la preuve de l'AQPER 19 confidentielle et non confidentielle? 2.0 LA PRÉSIDENTE : 21

17

Bien, ça serait... On n'en a pas discuté, mais on 22 pourrait être prêt à poser les questions sur la 23 position de l'AQPER sur la preuve jusqu'à 2.4 maintenant, donc la partie publique. Ça, je pense 25

1 qu'on pourrait la poser. Si vous avez des témoins différents, puis que les témoins de la partie 2 publique ne sont pas disponibles jeudi, on pourrait poser nos questions tout de suite. Mais les questions sur la partie confidentielle à être déposée, ça, elles seraient jeudi. 6 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU: C'est bon, c'est bien noté. Puis peut-être pour 8 ajouter à cet effet-là, Madame la Présidente, donc, 9 les ententes de confidentialité ont été envoyées à 10 tous les intervenants il y a une vingtaine de 11 minutes. Donc, on va attendre les engagements 12 signés de la part des intervenants et de leurs 13 analystes. Puis on va procéder également au dépôt 14 de la preuve additionnelle confidentielle au 15 dossier confidentiel de la Régie avec les 16 affidavits qui supportent les éléments 17 confidentiels de ce document-là. 18 LA PRÉSIDENTE : 19 Parfait. Je vous remercie beaucoup. Maître Hamelin, 20 je vous ai vue tantôt. Est-ce que vous avez des 21 réponses? Est-ce que les réponses étaient 22

satisfaisantes ou vous avez besoin de poser des

questions supplémentaires?

23

2.4

Me PAULE HAMELIN :

1

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

Alors, j'aurai besoin de poser des questions
supplémentaires puisque je ne pense pas que la
réponse qui a été fournie à la demande de
renseignements était complète.

Alors, tout d'abord, la demande que j'avais, c'était la première demande, premier engagement, c'était de nous fournir les documents qui ont été remis dans le contexte de l'appel d'offres, du dernier appel d'offres aux soumissionnaires. Et je ne demande pas l'ensemble, l'intégralité de l'oeuvre, mais qui fait, faisant référence à l'IC plus particulièrement.

Me PHILIP THIBODEAU:

Maître Hamelin, là-dessus, ça va faire plaisir. Ce matin, je ne me rappelle plus si ça avait été déposé déjà dans le dossier, mais dans les réponses aux DDR qui ont été déposées ce matin, les documents ont été déposés. Donc, c'est à la pièce Gaz Métro-2, Document 77. C'est une demande de renseignements de SÉ-AQLPA-GIRAM. Et c'est à l'annexe Q11.2.1. Donc je répète, la pièce Gaz Métro-2, Document 77 Annexe Q11.2.1. Donc, les documents d'appel d'offres ont été déposés.

R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR 19 septembre 2022 Contre-interrogatoire HUIS CLOS - 67 - Me Paule Hamelin

- Me PAULE HAMELIN:
- 2 Parfait.
- 3 LA PRÉSIDENTE:
- Juste pour ceux qui sont bilingues. Alors, c'est
- B-0829 pour la version caviardée et la B-0830 pour
- la version confidentielle.
- 7 Me PHILIP THIBODEAU:
- 8 Merci.
- 9 Me PAULE HAMELIN:
- Et la deuxième question que j'avais, c'était, on a
- parlé de différentes méthodes. Et dans la réponse
- fournie dans la demande de renseignements, on
- parlait de la méthode qui avait été proposée par
- Énergir. Ma question était plutôt de savoir quelles
- autres méthodes avaient été utilisées. On a parlé
- de... Le témoin avait répondu que certains
- utilisaient des firmes indépendantes ou encore la
- méthode proposée par Énergir de GHGenius, mais
- qu'il y avait d'autres méthodes qui avaient été
- également utilisées. Alors, je voulais savoir
- quelles étaient les autres méthodes utilisées.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- En fait donc, je vais laisser le témoin répondre
- là-dessus.

- M. RAPHAËL DUQUETTE:
- R. Je peux répondre immédiatement. Il y a une autre
- méthode qui a été utilisée. C'est GREET.
- 4 Me PAULE HAMELIN:
- Je vous remercie. Ça complète mes questions, Madame
- la Présidente.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- Je vous remercie beaucoup, Maître Hamelin. Comme
- mentionné avant la pause, on retourne avec maître
- Boudreau de l'AQPER pour le contre-interrogatoire.
- 11 DISCUSSION
- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:
- Oui. Bonjour, Madame la Présidente. J'aimerais en
- profiter pour revenir à l'élément du calendrier
- d'audience, si vous me le permettez, avant de...
- LA PRÉSIDENTE :
- 17 Allez-y!
- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:
- Donc, on m'informe que deux membres du panel ne
- sont pas disponibles demain entre dix heures
- (10 h)... c'est un rendez-vous qu'ils n'ont pas été
- en mesure de déplacer, demain matin entre dix
- heures (10 h) et onze heures (11 h). Et je
- voulais...

- 1 LA PRÉSIDENTE :
- 2 C'est votre panel public ou confidentiel?
- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:
- 4 Confidentiel.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- O.K. Entre dix heures (10 h) et onze heures (11 h),
- de toute façon, honnêtement, là, je pense qu'on va
- être encore dans le contre-interrogatoire
- 9 d'Énergir.
- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:
- 11 C'était mon impression, mais je voulais vous le
- mentionner puis le valider avec vous d'avance.
- LA PRÉSIDENTE :
- 14 Parfait.
- 15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :
- Donc, merci, pour ceci. Donc, bonjour à tous les
- membres du panel. On peut maintenant commencer à
- adresser les multiples points.
- Q. [45] Donc, mes lignes de questions vont s'orienter
- 20 surtout relativement aux attributs
- environnementaux.
- Et en ce sens, l'AQPER voudrait, là,
- valider, là, certains éléments relativement au
- contrat qu'Énergir entend, qu'Énergir contracte,
- puis entend contracter en ce sens.

Est-ce que les membres du panel ont une 1 bonne connaissance de la commercialisation des 2 attributs environnementaux par les producteurs de GNR ici, et dans les autres juridictions en Amérique du Nord? M. RAPHAËL DUQUETTE: 6 R. On pense que oui, mais il existe plusieurs types, là, d'attributs donc... et puis si on fait 8 référence au Règlement sur les carburants propres, 9 je vous dirais que non, puisqu'il n'y a aucune 10 vente, là, d'attributs qui a été essayée dans le 11 cadre de ce règlement-là encore. 12 Q. [46] On traite ici, de manière générale, du marché 13 qui existe par rapport aux attributs 14 environnementaux dans la... au Québec ou dans 15 d'autres juridictions, par exemple, la Colombie-16 Britannique ou la Californie. 17 Est-qu'Énergir a une bonne connaissance de 18 ces marchés-là ou de la commercialisation qui s'y 19 fait? 20 M. VINCENT REGNAULT: 21 R. Je trouve qu'il y a des bonnes connaissances, c'est 22 difficile de savoir qu'est-ce que vous voulez dire 23 par « bonne connaissance », Maître Boudreau, là, 24 mais posez-nous vos questions, puis on va voir si

- 1 on est capables d'y répondre. C'est ce que je vous
- proposerais, prenons cette route-là, parce que... 2
- « bonne », ça peut être très vague, très vaste,
- pardon, pas vague, vaste.
- Q. [47] Donc, est-ce que dans vos contrats GNR, est-ce
- qu'Énergir traite des attributs environnementaux, 6
- avec les producteurs?
- R. Oui, effectivement, généralement, la position qu'on
- prend, c'est qu'on les acquiert avec le GNR.
- Q. [48] Puis est-ce que, comment est-ce que les 10
- attributs environnementaux, dans vos contrats, sont 11
- définis? 12
- Me PHILIP THIBODEAU: 13
- Écoutez, Madame la Présidente, je référerais... les 14
- contrats ont été déposés au dossier, là, dans le 15
- dossier 4008, ils sont tous là, donc, évidemment, 16
- je ne veux pas demander au témoin d'aller visiter, 17
- c'est quand même des longues, des longues 18
- définitions, des longues références, donc, je 19
- référerais ma consoeur, là, aux documents qui ont 2.0
- été déjà déposés au dossier. 2.1
- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU: 2.2
- Q. [49] C'est bien noté. Dans quelle proportion, là, 2.3
- je comprends, là, de la réponse des témoins, 24
- qu'Énergir acquiert, de manière générale, les 25

1010 0100

acquiert la totalité des attributs environnementaux

attributs environnementaux. Est-ce qu'Énergir

du produit GNR?

1

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

4 M. VINCENT REGNAULT:

so far, so good.

R. Excusez-nous, mais c'est parce qu'on a répondu à une demande de renseignements qui... à une question identique ou semblable, là. On essaie juste d'aller la trouver. Puis on a tous été surpris par la cloche anti-incendie encore une fois, mais qui a sonné juste trois fois et qui s'est arrêtée. Donc,

Regardez, on va faire ça un peu plus court, là, parce qu'on n'arrive pas à trouver la réponse, mais il y a une réponse à une question qui a été déposée, mais de mémoire, là, dans l'ensemble des contrats qui ont été signés, on a acquis tous les attributs environnementaux, sauf pour... dans le contrat avec où il y avait un petit, excusez-moi l'expression anglaise, un petit carve out pour un type particulier d'attributs.

- Q. **[50]** Est-ce que vous êtes en mesure de décrire, là,
 quel... quel était ce type d'attribut
 environnemental qui avait été exclus?
- R. Faudrait prendre le contrat, Maître.
- Q. [51] Donc, vous me référez au contrat avec

R. Oui, effectivement.

Q. [52] Et donc, est-ce que je comprends qu'Énergir détient, à l'heure actuelle, un certain inventaire d'attributs environnementaux?

5 R. Donc, effectivement, dans l'ensemble des contrats,
6 on a acquis ce qu'on appelait les attributs
7 environnementaux, là, qui sont décrits dans les
8 contrats, qui, à l'heure actuelle, constituent
9 essentiellement, pour l'essentiel, en fait, au
10 Québec, qui constituent, là, des crédits, qui
11 permettent, là, d'obtenir des crédits au niveau du

SPEDE. C'est à ça que ça sert, à l'heure actuelle.

Donc, on a une longue définition pour couvrir bien des choses parce qu'on anticipe qu'il va y avoir des législations qui vont être adoptées, qui vont évoluer. Puis on voulait être certain de capter l'ensemble des notions ou des avantages que pourrait procurer le GNR, mais en date d'aujourd'hui, ça sert exclusivement au SPEDE au Québec, à réduire, là, les... ou a obtenir des crédits au niveau du SPEDE.

22 Mme CAROLINE DALLAIRE:

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

23 R. Et Maître Boudreau, pour compléter la réponse de 24 mon confrère, de mon collègue. Si vous allez à la 25 pièce Gaz Métro-8, document 4, c'est la pièce B- 1 0763. À la section 4, vous avez, en fait, du détail
2 par rapport à la valorisation des attributs
3 environnementaux et, entre autres, on y parle du
4 contrat particulier où on n'avait pas acquis un
5 élément par rapport à ça.

Q. [53] Merci. Donc, là, je comprends qu'Énergir a acquis des attributs environnementaux. Est-ce qu'Énergir envisage de monétiser cet inventaire-là d'attributs environnementaux?

M. VINCENT REGNAULT:

6

10

17

18

19

20

11 R. Excusez-moi. Donc, en fait, pour répondre à votre

12 question, c'est certain que quand on va être en

13 mesure de valoriser des attributs environnementaux

14 quand ils vont avoir eu une certaine valeur en

15 fonction des législations qui vont s'appliquer, on

16 va le faire.

Mais en date d'aujourd'hui, notre compréhension c'est qu'on n'a pas d'inventaire d'attributs environnementaux, d'inventaire de quelque chose à valoriser.

Q. **[54]** Pour poursuivre là-dessus, je comprends, par contre, que vous les avez acquis par contrat. Est-ce que les attributs environnementaux que vous avez acquis de cette manière-là, est-ce que cette provision-là ne serait effective qu'à compter d'une

1 certaine date? Est-ce que je comprends bien que les contrats prévoient ça ou est-ce qu'Énergir les a 2

acquis à la date à laquelle le contrat est

intervenu?

18

19

20

21

22

23

- R. Dans les contrats, évidemment, effectivement on acquiert ce qu'on appelle, ce qu'on définit comme 6 étant les attributs environnementaux, à partir du moment où on achète le GNR. 8
- Q. [55] Et donc, est-ce qu'Énergir a une certaine manière de suivre les attributs environnementaux 10 qui ont été acquis de cette manière-là, de les 11 identifier à l'interne? 12
- R. Oui. Ce qu'on suit, c'est un inventaire de volume 13 de GNR. Puis juste, peut-être, « attributs 14 environnementaux », c'est un terme qui est assez 15 large. Donc, on ne peut pas suivre un attribut 16 environnemental. 17
 - On peut suivre, peut-être, éventuellement, des UC. Ça, ça fait partie, c'est une chose qu'on peut suivre. Mais suivre un attribut environnemental, pour moi, puis avec respect, mais ça ne fait pas de sens. Il n'y a pas de sens pour moi.
- Donc, c'est vraiment, on va suivre 24 éventuellement des éléments qui, en vertu de 25

certaines législations environnementales, vont

avoir une valeur. Mais aujourd'hui, il n'y en a pas

qu'on peut suivre vraiment, à part le SPEDE, comme

je vous le disais il y a un instant.

Q. [56] Peut-être pour clarifier ma question, en fait.

Il y a certains produits GNR qui ont une intensité

carbone plus faible ou plus élevée, qui vont

résulter en un plus grand nombre ou à un nombre

plus faible d'attributs environnementaux.

Donc, c'est en ce sens-là, que... Est-ce

qu'Énergir est en mesure de relier les attributs

environnementaux qu'elle a acquis au contrat ou aux

producteurs desquels elle les a acquis?

R. Bien, en fait, je suis en désaccord avec votre

prémisse comme quoi l'intensité carbone du GNR va

générer plus ou moins d'attributs environnementaux.

Je ne suis pas d'accord avec cette affirmation-là.

Donc, je ne les suis pas.

Ce que je suis, c'est les volumes. Ce qu'on

suit, c'est les volumes de GNR. Puis ces volumes de

21 GNR-là vont, en fonction des différentes

législations qui pourraient être adoptées par le

Gouvernement provincial ou fédéral, générer, dans

le cas de la législation provinciale, des crédits

SPEDE.

1

13

22

23

Dans le cas de la législation fédérale qui 1 vient d'être adoptée, éventuellement des UC. Et ça, 2 on va être capable de suivre ça. Mais il y a... 3 Pour moi, on ne peut pas suivre un inventaire

d'attributs environnementaux généraux.

Q. [57] Mais merci, Monsieur Regnault. Un des représentants d'Énergir mentionnait, là, lors de la journée d'audience du seize (16) septembre que certains producteurs avaient mentionné la possibilité d'aller sur le marché de la Colombie-10 Britannique avec Fortis. Est-ce qu'à la 11 connaissance d'Énergir, là, puis de sa connaissance 12 de ce marché-là extérieur, est-ce que Fortis prend 13 possession des attributs environnementaux dans ces 14 contrats de GNR? 15

- R. En fait, on n'est pas absolument certain... 16
- Q. [58] O.K. 17

6

25

R. ... mais on pense que oui, dans la mesure, 18 effectivement, où il y a un marché là-bas qui 19 existe, qui permet justement de valoriser, entre 20 autres, là, l'intensité carbone, contrairement au 2.1 Québec. Donc, on pense effectivement qu'en 2.2 Colombie-Britannique, ils acquièrent ces... 2.3 appelons-le « les attributs environnementaux » pour 24

les fins de la discussion, là. Mais en tout cas, la

- caractéristique particulière qui fait en sorte
- qu'ils peuvent valoriser l'intensité carbone d'un
- GNR particulier.
- Q. [59] Puis est-ce qu'Énergie, en ce sens-là,
- pourrait... envisage de s'inspirer du modèle de
- Fortis, par exemple, pour monétiser, de manière
- éventuelle, là, les attributs environnementaux?
- 8 Me PHILIP THIBODEAU:
- 9 Peut-être préciser, Maître Boudreau, vous parlez de
- monétiser ou de... en vertu de quel cadre
- réglementaire exactement vous faites référence ou
- en vertu de quel programme?
- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:
- Donc, en fait, c'est basé sur la valeur du SPEDE,
- soit le marché fédéral, soit le SPEDE au Québec. De
- monétiser ces attributs environnementaux là.
- Puis... Juste un instant.
- M. VINCENT REGNAULT:
- R. Donc... Bien, la question de la valorisation des
- différentes formes que peuvent prendre les
- attributs environnementaux, c'est évidemment
- quelque chose qui est d'intérêt pour nous parce que
- ça fait partie des choses qui pourraient permettre
- de réduire, effectivement, ultimement le coût du
- GNR. Donc, est-ce qu'on va le regarder? Bien, oui.

C'est certain qu'on va le regarder quand les cadres réglementaires vont être mieux définis puis mieux connus, puis quand il y aura des marchés qui existeront pour le faire.

Q. [60] Puis par exemple, il existe à l'heure actuelle certains intervenants dans ces marchés-là qui produisent des crédits-carbone pour les membres qui participent... les entreprises qui participent au SPEDE. Est-ce que c'est quelque chose... Donc, ce n'est rien de réglementaire, là, c'est un marché 10 qui existe simplement du fait, de la valeur, bon, 11 des crédits-carbone qui sont produits ou des 12 attributs environnementaux. Est-ce qu'Énergir 13 envisage de participer à ce marché-là sans que ça 14 soit en vertu, là, d'un... sans qu'il y ait un 15 encadrement réglementaire spécifique, là, mais 16 plutôt de manière de gré à gré, d'acquérir et de 17 vendre ces attributs environnementaux là ou 18 crédits-carbone? 19

20 Mme CAROLINE DALLAIRE:

21 R. En fait, pour l'instant, ce n'est pas quelque chose
22 qu'on fait. Mais définitivement, dans le cadre de
23 l'Étape E, si des clients ont des besoins
24 spécifiques ou s'il y a des opportunités pour
25 valoriser certains contrats, d'une façon ou d'une

autre, ça va définitivement être regardé. Donc, je

pense que c'est une discussion qu'on va avoir à

3 l'Étape E.

5

11

13

14

17

21

Q. [61] Et peut-être pour continuer, là, en ce sens,

au niveau des tarifs, est-ce qu'Énergir

envisagerait d'établir des tarifs différenciés sur

la base de l'intensité carbone d'un produit GNR?

Donc, par exemple, si on se retrouve avec un

produit GNR avec une intensité carbone entre zéro

et soixante grammes de CO2 (0-60 g/CO2) équivalent,

est-ce qu'on pourrait avoir un certain tarif versus

un produit carbone qui a une intensité carbone

négative allant de... t'sais, entre moins cent et

zéro (-100-0) et... et cætera, là?

Me PHILIP THIBODEAU:

Au niveau des tarifs, Madame la Présidente, ça a

été déterminé que ça allait à... le cas échéant,

être traité dans le cadre de l'Étape E.

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:

Donc, Madame la Présidente, par rapport à... les

discussions, par rapport à ces questions-là,

j'aimerais simplement avoir l'ouverture d'Énergir

pour émettre une proposition par rapport au coût

d'acquisition du GNR, là, à la fin de cette étape D

25 ici.

Me PHILIP THIBODEAU:

Je suis désolé, mais c'est peut-être moi qui ai mal

saisi, mais pouvez-vous répéter, s'il vous plaît?

Donc, pour fins de proposition, dans le cadre de

l'étape D, je n'ai pas saisi votre nuance?

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

6

12

18

20

21

22

2.3

2.4

25

Donc, en fait, comme il était discuté, là, de la

possibilité potentielle de séparer le coût d'achat

du GNR et le tarif qui serait demandé au

consommateur, on veut vérifier, là, on veut, en

fait, tenter d'explorer l'ouverture d'Énergir par

rapport à l'établissement d'un tarif différencié

pour émettre nos recommandations à la fin de

1'étape D, par rapport au prix qui devrait être

accepté par la Régie, là, à la fin de l'étape D.

Me PHILIP THIBODEAU:

Simplement préciser là-dessus, il y a des

correspondances qui ont été échangées déjà

évidemment, on a dit c'est quelque chose qui serait

étudié, dans le cadre de l'étape E.

Il n'y a toujours pas de position officielle qui a été déposée par Énergir là-dessus, mais ce qu'on a mentionné, c'est que c'est quelque chose qui serait étudié dans le cadre de l'étape E.

Et évidemment, pour ce qui est du concept

- de détacher le prix de vente du prix d'achat, on
- parle vraiment d'un moyen terme, donc, ce n'est pas
- dans le cadre de l'étape D, que ça serait
- déterminé.
- Donc, je vous dirais que tout ças serait
- traité à partir de l'étape E du dossier.
- 7 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :
- 8 C'est bien noté.
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- Maître Thibodeau, la formation pense qu'Énergir
- serait en mesure d'indiquer s'il a l'intention de
- procéder à un tarif qui sera à déterminer dans le
- cadre de l'étape E. Là, on ne vous demande pas la
- méthodologie qui serait retenue, et cetera, mais au
- moins de savoir si vous avez l'intention de
- proposer ou de faire une proposition quelconque sur
- un tarif basé sur l'intensité carbone.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Je vais laisser les témoins répondre à ça,
- évidemment, dans la mesure ou... si une intention a
- été prise, là, si une décision a été prise là-
- dessus, mais je vais laisser les témoins répondre
- là-dessus.
- 24 Mme CAROLINE DALLAIRE:
- R. En fait, comme je le mentionnais, lors de la

1

2

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

présentation jeudi passé, on regarde différentes solutions pour réduire le prix du GNR et avoir un effet positif pour notre clientèle, pour l'achat volontaire.

On regarde, effectivement, on est conscients qu'il y a des clients avec des besoins particuliers qui peuvent vouloir mettre la main sur des unités de GNR avec une intensité carbone moindre.

Donc, c'est quelque chose qui est effectivement exploré, qu'on va vouloir aborder avec vous dans l'étape E. Ce qui se dessine, par contre, je vous dirais, ce n'est pas au niveau tarifaire ce qui viendrait, selon nous, complexifier beaucoup de modèles, là, mais pour l'instant, nos analyses se dirigent davantage vers une cession temporaire de contrat, par exemple, qui ultimement aurait un effet similaire, mais ne viendrait pas complexifier le tarif.

Donc, c'est le genre de chose qui est exploré. Ne m'en tenez pas rigueur si jamais c'est quelque chose d'autre qui est présenté, donc, c'est en cours d'évolution, mais c'est le genre d'élément, là, qui est exploré avec les équipes actuellement.

1 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:

là au client?

10

11

12

13

Q. [62] Et pour continuer avec cette ligne de
questions, est-ce qu'Énergir serait en mesure,
puis... de transférer les attributs
environnementaux qui sont associés à ce produit GNR

Donc, ce seraient des attributs
environnementaux qui auraient été transférés à
Énergir, dans le cadre d'un contrat antérieur et
est-ce qu'Énergir sera en mesure de transférer les
attributs environnementaux associés aux clients qui
paient ce tarif-là ou, là, si je comprends, ça
serait la cession de contrat?

- R. La mécanique précise à ce niveau-là sera à
 déterminer dans l'étape E. Je vous dirais
 qu'aujourd'hui, je n'ai pas les réponses ou les
 détails à cette question-là, là. Ça sera des choses
 à effectivement, à déterminer.
- Q. [63] Je passerais maintenant à une autre ligne de questions relatives aux programmes de subvention.

 Il avait été mention lors de la dernière... ça a été traité lors des dernières journées d'audience.

 Énergir a notamment affirmé que certains programmes permettaient ou ne permettaient pas aux producteurs de vendre à l'extérieur du Québec. Concernant le

- programme du PSP GNR, est-ce qu'Énergir a
- connaissance d'un producteur qui bénéficie du PSP
- 3 GNR et qui aurait vendu de son produit à
- 1'extérieur du Québec?
- 5 M. RAPHAËL DUQUETTE:
- R. La réponse est non. Et je n'ai pas connaissance
- d'aucun projet qui aurait bénéficié de la
- subvention et qui vendrait sur un autre marché.
- 9 Ceci dit, de mémoire, il n'y a aucun des projets
- qui a bénéficié du programme PSP GNR qui injecte en
- ce moment.
- Q. [64] Merci. Madame la Présidente, ça complète pour
- mes questions.
- 14 LA PRÉSIDENTE:
- Je vous remercie, Maître Boudreau. Alors, ça va
- être à maître Gertler pour le ROEÉ. Maître Gertler?
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Oui. Vous m'entendez?
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- Je vous entends, mais je ne vous vois pas.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- J'essaie de remédier à ça, Madame la Présidente.
- LA PRÉSIDENTE :
- J'avais vos pastilles. J'avais le carré mais noir.
- Mais, là, vous êtes complètement disparu. Je ne

R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR 19 septembre 2022 Contre-interrogatoire HUIS CLOS - 86 - Me F. S. Gertler

- sais pas si vous êtes... Ah, vous êtes revenu en
- pastille.
- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Ah, me voilà, ça a l'air. Ça va?
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Vous êtes un petit peu... On vous capte la moitié
- du visage.
- 8 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- ça, c'est mieux?
- LA PRÉSIDENTE :
- Excellent! Allez-y!
- 12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Je voulais juste avant de commencer mentionner que
- nous avons transmis à notre consoeur qui représente
- 1'AQPER l'engagement de confidentialité. Et je vous
- mentionne, en lien un peu avec notre discussion
- 1'autre jour, évidemment, on n'avait pas le loisir
- de discuter du libellé, et je remarque que c'est
- pour une durée indéterminée et qu'on nous demande
- de reconnaître que l'AQPER peut prendre des
- procédures en injonction.
- Je n'ai jamais compris. Enfin, je comprends
- à quoi ça sert, mais c'est comme être contraint...
- ça pourrait constituer des preuves contre nous.
- C'est comme si... Parce que l'injonction, ce n'est

1 pas universellement disponible. Puis on doit reconnaître à l'avance que ce serait un remède, un 2 recours qui pourrait être possible. Alors, ce sont 3 les types de choses que je vous ai mentionné l'autre jour qui devraient être revues. Moi, je n'ai pas mordu quand on m'avait dit, bien, est-ce 6 que c'est la Régie qui devrait s'en occuper. Peut-7 être que c'est ça, peut-être que c'est ça qu'il 8 faut. Ce n'est pas une critique de ma consoeur. 9 C'est le type de document qui est courant à la 10

LA PRÉSIDENTE : 12

Régie.

- Mais pour l'instant, si vous ne demandez pas à la 13
- Régie d'intervenir, je vais juste vous conseiller 14
- il y a un comité de liaison du Barreau. 15
- Me FRANKLIN S. GERTLER: 16
- Oui. 17

11

- LA PRÉSIDENTE : 18
- Entre les procureurs. C'est peut-être un forum sur 19
- lequel vous pourriez demander que le comité se 2.0
- penche. 21
- Me FRANKLIN S. GERTLER: 22
- Oui, bien je vais le refaire, mais c'est des choses 23
- dont j'ai déjà parlé dans le cadre du comité 2.4
- justement. 2.5

Q. [65] Bon, alors Franklin Gertler pour le ROEÉ.

Bonjour aux témoins. J'ai... j'ai deux lignes de

question essentiellement, une sur les

approvisionnements du GNR et les autres... et donc

les Conditions et l'autre sur la certification.

Alors juste pour que je comprenne, puis peut-être

monsieur Regnault qui pourrait faire la vue

d'ensemble. Je comprends que d'après la preuve et

suivant ma compréhension que l'achat de quantité de

GNR à des prix convenables qui vous permettraient 10

d'attendre les cibles de livraison suivant les 11

règlements provinciaux, tels que modifiés en deux

mille vingt-deux (2022), constitue un défi de

taille pour Énergir présentement. 14

M. VINCENT REGNAULT: 15

R. Je pense que c'est effectivement un beau défi qui 16

nous est lancé, de rencontrer ces cibles-là

collectivement. 18

12

13

17

20

2.3

Q. [66] Hum. Madame la Greffière, je vous demanderais 19

d'afficher s'il vous plaît la pièce B-0736... 0736,

que... qui est le... que je ne pense pas soit un 2.1

document confidentiel, qui est finalement la 2.2

demande de renseignements numéro... les réponses

d'Énergir à la demande de renseignements numéro 26 24

de la Régie. Très bien. Maintenant je vous 25

demanderais d'aller à la page 13 s'il vous plaît.

Et c'est... nous sommes dans la réponse à la

question 6.1.2 et où la Régie vous a demandé...

c'est ça :

1

6

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

Veuillez préciser s'il existe une relation entre le prix et l'intensité carbone des approvisionnements en GNR, notamment sur la base des résultats des appels d'offre pour des approvisionnements en GNR tenus par Énergir au cours des trois dernières années.

Et là, si on tourne, si on va sur l'autre page, nous sommes à la page 14, il y a le graphique je pense qui ne porte pas de numéro, mais on le voit, c'est celui-là exactement. Puis là j'aimerais vous demander si... bien je comprends d'abord que vous avez émis certaines mises en garde par rapport aux données qui sont là parce qu'elles viennent pas nécessairement... elles ne sont pas tous établies sur la même méthodologie et autres. Mais j'aimerais simplement que vous me disiez que si vous confirmez qu'il y a une corrélation suivant laquelle une intensité carbone moindre se traduit par un prix plus élevé du GNR.

- R. C'est... Maître Gertler, je pense que la... la réponse à votre question, là, elle se trouve au 2
- dernier paragraphe de cette réponse-là. 3
- Q. [67] O.K.
- R. Où est-ce qu'on voit une certaine tendance, là, 5
- je... j'hésite à utiliser le mot « corrélation » 6
- parce que c'est... dans mon esprit de juriste de
- formation, là, un peu plus fort, là, mais il semble
- y avoir effectivement une tendance. De toute
- évidence, il y a une tendance. 10
- Q. [68] O.K. Alors, pour vous, c'est la réponse qui se 11
- trouve en bas de la page... en bas de la réponse, 12
- juste avant le titre de... de la demande numéro 7, 13
- c'est bien cela? 14
- R. Exact. 15
- Q. [69] Puis maintenant, j'aimerais que vous m'aidiez 16
- ou nous aidiez dans la compréhension du graphique, 17
- s'il vous plaît. 18
- Est-ce que j'aurais raison de conclure que 19
- les contrats conclus par Énergir et reflétés au 20
- graphique, que ces contrats démontrent que 2.1
- l'intensité carbone va d'environ moins trois cents 22
- grammes équivalent de CO2 par mégajoule (300 g 2.3
- CO2/MJ)? 24
- Ça, c'est à droite du graphique, jusqu'à 25

environ cinquante-deux grammes équivalant de CO2 1 par mégajoule (52 g CO2/MJ) qui est à l'autre 2 extrémité, en bas... J'ai dit à droite avant, mais c'est à gauche. Puis en bas, pas à droite, qu'on retrouve ces chiffres-là ou les contrats d'ordre d'intensité carbone? 6 R. J'avais, en fait, peut-être, juste deux choses. La 7 première chose, c'est que ce ne sont pas des 8 contrats qui ont été conclus par Énergir, c'est 9 vraiment des propositions qui nous ont été faites 10 dans le cadre de l'appel d'offres. 11 Puis la deuxième chose, comme on le 12 mentionne aussi dans le paragraphe tout de suite en 13 dessous du graphique, c'est que ça demeure des 14 intensités carbone approximatives qui ont été 15

LA PRÉSIDENTE : 17

16

Madame la Greffière, pourriez-vous baisser pour 18 qu'on voit le texte? Merci. 19

calculées par chacun des proposants.

Me FRANKLIN S. GERTLER: 2.0

Q. [70] Ça, Monsieur Regnault, j'ai reconnu d'emblée 21 que vous avez des réserves. Ça, je comprends, mais 22 nous on essaie simplement d'avancer pour être en 23 mesure de comprendre. Puis c'est vraiment la 24 compréhension du graphique que je recherche. 25

19 septembre 2022 HUIS CLOS

Est-ce que j'ai raison dans ma lecture, de 1 penser qu'il y a un inventaire d'offres... Pas de 2 contrat... merci pour la précision... qui vont 3 d'environ moins trois cent (-300) jusqu'à plus cinquante (+50)? 5

- R. Oui, vous avez raison quand vous affirmez ça. 6
- Q. [71] O.K., merci. Et est-ce que j'aurais raison de 7 dire également, avec les limites qu'on connaît, que 8 les contrats les plus dispendieux correspondraient aux offres avec l'indice carbone plus favorable? 10
- R. C'est la tendance qui se dégage, effectivement, 11 Maître Gertler. 12
- Q. [72] Merci. Et quand on regarde la portion, si on 13 veut, où il y a le plus de petits points bleus, à 14 droite, puis je vous suggère que c'est dans la zone 15 que j'appellerais « moins cinquante (-50 g CO2/MJ) 16 à plus cinquante grammes équivalent de CO2 par 17 mégajoule, (+50 g/CO2/MJ). 18
- Est-ce que c'est ces contrats-là qui 19 correspondraient à des prix de vingt dollars 20 (20 \$/GJ) jusqu'à environ quarante dollars 2.1 canadiens par Gigajoule (40 \$/GJ)? 2.2
- R. Oui et non, dans le sens, Maître Gertler, où il y a 23 effectivement plusieurs contrats qui sont entre 24 moins cinquante (-50 g CO2/MJ) et plus cinquante 25

8

9

10

11

12

13

grammes équivalent de CO2 par mégajoule 1 (-50 g CO2/MJ) qui sont entre vingt (20) et 2 quarante (40). Mais il y en a qui sont au-dessus. Puis il y en a qui sont aussi entre le vingt (20) et quarante (40), mais qui ont des intensités 5 carbone plus basses. Mais je pense que la meilleure 6 chose... je pense... 7

> Maître Gertler, je comprends, mais le graphique parle pas mal par lui-même. On peut en parler longtemps, mais je pense que le graphique, a à tout le moins positionné les points par rapport aux prix puis leur intensité carbone. Référons-nous au graphique, c'est lui qui parle.

- Q. [73] Merci. Maintenant, est-ce que vous serez 14 d'accord avec moi que d'un point de vue climat, 15 l'important n'est pas le pourcentage de quelque 16 chose qu'on appellerait le GNR ou qu'on appellerait 17 ultérieurement « gaz de source renouvelable », ce 18 n'est pas le pourcentage de GNR livré par Énergir 19 qui serait important, mais bien la quantité du 20 carbone GES associée ou produite pour satisfaire 21 des besoins énergétiques de vos clients du point de 22 vue climat, je vous parle. 23
- R. C'est un vaste débat que vous ouvrez ici, Maître 24 Gertler. Je dirais, directionnellement, vous avez 25

raison, il y a probablement aussi beaucoup d'autres 1 choses qui est important pour le... que le... pour 2 le climat. Cela dit, la perspective d'Énergir, évidemment, c'est celle du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, qui est d'atteindre des cibles qui sont exprimées en volume. Donc, c'est un peu la 6 réponse que j'ai pour vous, là. Q. [74] Mais, Monsieur Regnault, à ce moment-là... Bien, évidemment, moi je ne parle pas du climat puis qu'est-ce qui peut être fait par rapport aux 10 sables bitumineux ou est-ce qu'on a le droit de 11 construire des grandes maisons à Laval ou est-ce 12 qu'on conduit des SUV V8. Je vous parle de l'action 13 d'Énergir. Je vous pose la question : est-ce que ce 14 n'est pas plus important ou est-ce que... ce n'est 15 pas la chose importante, c'est la quantité de 16 carbone, donc l'impact sur le climat de la 17

satisfaction des besoins de vos clients? Ce n'est

pas ça qui a... 19

18

Me PHILIP THIBODEAU: 20

Madame la Présidente... 21

LA PRÉSIDENTE : 22

Maître Gertler, là, c'est moi qui vais vous 23

arrêter. Parce que, là, si vous voulez une 24

discussion avec vos députés, c'est le temps, là, on 25

1 est en période d'élection. Mais vous sortez du cadre : « Qu'est-ce qui vaut mieux? » Ce n'est pas 2 une question à débattre ici. Si vous voulez poser des questions sur les caractéristiques, sur les prix, sur les... Je vous encourage à le faire. 5 Mais, là, vous tombez dans une discussion 6 philosophique. Et bien que je ne sois vraiment pas contre les discussions philosophiques, tant que ça 8 parle de philosophie réglementaire pertinente. Mais 9 là, vous sortez vraiment du cadre. 10 Me FRANKLIN S. GERTLER: 11 Madame la Présidente, évidemment, je vais modifier 12 ma question alors... puisque c'est vous qui 13 s'objecte à ma question. Mais mon point, c'est 14 simplement que et pour la Régie, et pour Énergir... 15 Énergir arrive ici avec une preuve comme de quoi, 16 ils veulent décarboner leur réseau. Alors, vous 17 appelez ça « décarboner » ou qu'est-ce qui est 18 important pour le climat, la phrase ou l'expression 19 que j'ai prise. La question est à savoir : qu'est-2.0 ce qui... et selon Hydro, excusez-moi pas Hydro-21 Québec, mais Énergir, est important. Alors, je vous 22 soumets que je ne suis pas du tout dans une 2.3 question électorale. La preuve d'Énergir, c'est à 24 l'effet qu'ils visent la décarbonation de leur 2.5

- réseau. Puis en même temps, on me dit que qu'est-ce
- qui est important, c'est simplement de rencontrer
- des cibles réglementaires. Alors, je pense que j'ai
- le droit d'explorer cette question-là avec eux.
- Mais je vais me plier à votre décision.
- 6 LA PRÉSIDENTE:
- 7 Merci.
- 8 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 9 Q. [75] Alors, à ce moment-là on va confirmer que,
- pour vous, c'est l'actuelle réglementation que vous
- suivez en matière de recours au GNR comme mesure
- pouvant contribuer à la décarbonation de votre
- réseau?
- 14 Mme CAROLINE DALLAIRE:
- R. En fait, effectivement... En fait, on fait
- énormément de choses à l'intérieur du cadre
- réglementaire qui est en vigueur. Alors, c'est sûr
- qu'on se... on respecte la réglementation en
- vigueur et comme je le disais dans la présentation,
- jeudi, on poursuit avec autre chose aussi, la
- biénergie, l'efficacité énergétique. Donc, le GNR,
- c'est un élément, mais toujours dans le cadre
- réglementaire en vigueur.
- Q. [76] Bon. Maintenant, pour revenir à notre tableau,
- je vais vous poser la question suivante : est-ce

1 que vous êtes d'accord avec moi que suivant un comportement économique normal, l'atteinte de la 2 cible volumétrique au moindre coût vous inciterait à vous approvisionner en GNR, qui se trouve plus dans la portion droite du tableau, en ce qui a... 5 son indice carbone. 6

> Là, autrement dit, le meilleur prix est à voir dans ceux qui ont... du GNR qui a un indice carbone plus élevé?

M. VINCENT REGNAULT:

8

9

10

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

2.5

R. Donc, je vous dirais que jusqu'à ce que le cadre 11 réglementaire de la RCP, là, soit adopté par le 12 gouvernement fédéral, sans rentrer dans des grandes 13 distinctions, là, je suis généralement d'accord 14 avec l'affirmation que vous avez faite. 15

> Ceci dit, avec cette réglementation-là, il y a une valeur qui est accordée à l'intensité carbone de chacun des... de chaque GNR qui est produit, je pense qu'on va devoir, là, pas réévaluer cette stratégie-là, mais prendre en considération d'autres éléments, pas seulement le prix.

Puis ceci dit, là, je vous dirais à part, parce que ce graphique-là, il est fait en fonction d'une seule caractéristique, c'est-à-dire celle du

1 prix, mais il y a toutes sortes d'autres choses qui peuvent influencer l'intérêt à l'égard d'un contrat 2 qu'on pense, je ne sais pas, spontanément à la distance du réseau, et cetera.

Donc, il y a beaucoup de composantes, là, qui font en sorte qu'un contrat est plus 6 intéressant qu'un autre.

Q. [77] O.K. Alors, on s'entend que dans le cadre du 8 présent dossier, la Régie doit se pencher sur les caractéristiques du GNR qui sont le prix, la 10 quantité, la durée. C'est des caractéristiques qui 11 sont proposées. C'est bien cela? 12

R. Oui. 13

- Q. [78] Est-ce que vous serez disposé à considérer 14 d'autres seuils ou un éventail de seuils pour ces 15 paramètres-là, en fonction de leur intensité ou 16 teneur en carbone GNR fourni? 17
- R. En fait, la réponse courte à votre question, Maître 18 Gertler, c'est non. Les caractéristiques, là, dont 19 on demande l'approbation, elles sont prévues là. 20 Toute la question de la valorisation des... par 2.1 exemple, des unités de conformité qui pourraient 2.2 être, qui pourraient être créées ne font pas partie 2.3 des caractéristiques dont on demande l'approbation. 24
- Q. [79] Bien, je ne vous demande pas si vous serez 25

R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR 19 septembre 2022 Contre-interrogatoire HUIS CLOS - 99 - Me F. S. Gertler

disposé à les proposer. Je vous demande de nous 1 éclairer sur : est-ce que c'est quelque chose qui 2 pourrait être considéré? Qui peut être d'un intérêt pour Énergir et pour la société, pour la Régie? R. C'est ça. Bien, la question de la... puis, là, je vais avoir l'impression de me répéter. Vous 6 m'excuserez, là, si effectivement je me répète, là, 7 mais la question de la valorisation des, par 8 exemple, des unités de conformité, c'est 9 effectivement une chose sur laquelle on va se 10 pencher, qui va éventuellement être traité dans le 11 cadre de l'Étape E, là, mais il n'y a pas de 12 velléité de la part d'Énergir d'inclure, d'une 13 façon ou d'une autre, dans les caractéristiques des 14 contrats dont on demande l'approbation, d'inclure, 15 donc, la question de l'intensité carbone. 16

Ça ne veut pas dire qu'on ne le considérera pas, mais ça veut dire qu'on ne va pas demander à ce que notre carré de sable, pour revenir à cette image-là que j'utilise depuis jeudi dernier, que ce carré de sable là inclut d'une quelconque façon, les intensités carbone.

Q. [80] O.K. Mais moi, j'aimerais ça comprendre pourquoi?

17

18

19

20

21

22

- 1 Mme CAROLINE DALLAIRE:
- R. Maître Gertler, la réponse à cette question-là a
- été répondue, je pense, en suivi de... en
- complément de preuve. Je vous référerais à la 8
- Doc. 4, qui est la B-0763, à la section 1, donc
- toute la question d'une stratégie de
- diversification du porte-feuille
- d'approvisionnement. Le pourquoi Énergir propose
- des caractéristiques qu'elle a soumis dans sa
- preuve et... bien les raisons qui sous-entendent ce
- choix-là sont bien exprimées dans la preuve.
- Q. [81] Excusez-moi, j'ai pas saisi le numéro de pièce
- à laquelle vous référez.
- 14 R. Alors c'est la B-0763.
- Q. [82] O.K. Puis y a-t-il une page?
- R. Oui, bien en fait toute la section 1 traite, bon,
- de la question que vous abordez, donc c'est aux
- pages 4 à 13.
- Q. [83] Alors je pense que vous m'avez... que vous
- m'éclai... vous pouvez m'éclairer, mais j'ai... ma
- compréhension de qu'est-ce que... ça, qu'est-ce que
- vous allez présenter à l'étape E se rapporte
- surtout justement à la valorisation des... des
- attributs environnementaux, c'est bien ça? C'est le
- sujet?

R. En fait, comme je le disais tout à l'heure, je pense que c'était lors du contre-interrogatoire de 2 l'AQPER. Et effectivement, la question de la valorisation des unités de conformité dans le cadre de la RCP, donc la nouvelle réglementation fédérale qui arrive. Mais on veut aussi aborder la question 6 de la cession possible temporaire de contrats de GNR auprès de clients qui ont des besoins 8 spécifiques concernant l'intensité carbone. Donc, 9 c'est un... c'est un sujet qu'on souhaite également 10 explorer ou pour lequel on souhaite proposer une 11 avenue dans le cadre de l'étape E. 12

Q. [84] O.K. Maintenant... puis là, vous avez le droit 13 de... de reprendre selon votre compréhension, mais 14 moi je vous suggère que les questions que je vous 15 pose sont par rapport à la décarbonation du réseau 16 d'Énergir. Et pour mes clients ce n'est pas la 17 question de comment est-ce qu'on va commercialement 18 faire la valorisation des attributs ni des cessions 19 temporaires de contrat. Moi, je vous parle de 20 qu'est-ce... est-ce que c'est maintenant ou plus 21 tard que vous allez proposer des mesures qui vont 22 faire en sorte que votre... que le GNR que vous 23 mettez dans votre système soit véritablement de 24 meilleure qualité possible en termes de carbone qui 25

va être émis dans sa... dans la combustion?

R. Alors définitivement, la question de la 2 décarbonation est à l'ordre du jour dans l'étape D. La décarbonation du réseau d'Énergir passe par l'injection de GNR dans son réseau et l'étape D va permettre la définition ou la détermination des 6 caractéristiques pour aller signer les contrats qui éventuellement vont permettre d'atteindre dix pour cent (10 %) de GNR dans son réseau. Et toute 9 injection de gaz naturel renouvelable permet de 10 déplacer du gaz naturel fossile, donc oui on vise 11 la décarbonation de notre réseau et je pense 12 qu'avec l'étape D ça va être un grand succès si on 13 réussit à aller chercher les caractéristiques pour 14 atteindre le dix pour cent (10 %). 15

Q. [85] Merci. Là, je passe à l'autre sujet, Madame la Présidente, qui est la certification. Là, je ne prétends pas avoir tout suivi parfaitement au cours des années, mais il me semble que Element Markets était un de vos fournisseurs de GNR, n'est-ce pas?

Me. PHILIP THIBODEAU:

Vous voulez savoir si présentement Element Markets est un fournisseur de GNR d'Énergir, Maître Gertler?

16

17

18

19

20

21

22

23

24

- Me FRANKLIN S. GERTLER:
- 2 Oui.
- M. RAPHAEL DUQUETTE:
- R. Donc, oui, en ce moment c'est un de nos
- fournisseurs de GNR.
- Q. [86] Merci. Et Madame la Greffière, je vous
- demanderais d'afficher le C-ROEÉ-0182. Très bien.
- 8 Il s'agit d'un communiqué...
- R. Désolé, je veux juste revenir sur ma réponse. Je me
- suis trompé. Ils ne livrent plus en ce moment,
- depuis décembre vingt, vingt et un (2021).
- Q. [87] Ah... Alors, c'est un contrat qui est terminé,
- c'est ça?
- 14 R. Exactement.
- Q. [88] O.K. Bon, en tout cas, ça s'appelle
- maintenant, apparemment, Anew. On le voit dans le
- document, on décrit l'évolution de la structure
- corporative.
- Puis je voulais juste attirer l'attention
- sur le fait que Anew, certifier selon la
- certification Green-e, produit sur le marché du
- 22 GNR. Est-ce que vous étiez au courant de cette
- nouvelle-là?
- R. Non, on n'était pas au courant de cette nouvelle.
- Q. [89] Maintenant, moi, ma compréhension, vous me

- corrigerez, c'est que l'approche ou le service
- offert par EcoEngineers, que ça serait simplement
- la traçabilité. Essentiellement de la traçabilité
- du produit qui est vendu comme GNR. Est-ce que
- 5 c'est bien ça?
- R. Donc, il y a un aspect de traçabilité, mais il faut
- vérifier s'il s'agit bien de GNR qui est injecté,
- les volumes qui sont réellement injectés, s'il y a
- un circuit physique qui peut emmener le GNR. Donc,
- oui, ils regardent la traçabilité, mais pas
- uniquement.
- Q. [90] Je n'ai pas compris, excusez-moi,
- « physique »? Qu'est-ce que vous avez dit?
- R. Il y a une interconnexion possible entre Énergir et
- le Producteur.
- Q. [91] O.K. Et depuis le temps qu'on en parle, est-ce
- que vous êtes opposés à l'approche de la
- certification selon... une certification avec un
- certain profil public de Green-e?
- R. On n'a jamais mentionné qu'on était opposé. On
- regarde toutes les possibilités puis Green-e est
- une de ces possibilités-là.
- Q. [92] Puis vous avez, je pense, même participé... Je
- ne sais pas si vous participez encore, mais à
- l'élaboration de normes de certification de Green-e

11015 CLO5

pour le GNR?

1

23

24

25

R. On a effectivement participé, dans le passé. On a fait partie d'un groupe. On a regardé l'avancement des travaux, effectivement.

Q. [93] O.K. Maintenant... Je ne sais pas si on a besoin d'y aller, mais vous avez peut-être pris connaissance de la réponse de ROEÉ à la question 2.1 de la Régie relativement à l'effet positif qu'il pourrait avoir à la certification Green-e sur les ventes de GNR de vos acheteurs volontaires. 10 C'est la pièce C-ROEÉ-0178, aux pages 3 à 5. Puis 11 dans la réponse... puis je ne pense pas qu'on a 12 besoin d'y aller, mais dans la réponse, au début de 13 la réponse, à la question 2.1, le ROEÉ a répondu : 14 Le ROEÉ se base principalement sur 15 deux motifs pour estimer que la 16 certification Green-e pourrait avoir 17 une incidence favorable sur l'intérêt 18 de la clientèle envers le GNR, sur la 19 possibilité de valoriser la 20 certification et la perspective de 21 l'accès au nouveau marché. 22

Alors, moi, j'aimerais... qu'est-ce que j'aimerais savoir : est-ce que vous y voyez cette possibilité qu'il pourrait avoir, pour vos clients volontaires,

une possibilité de valoriser la certification

pour... qui aurait pour effet de les rendre plus

intéressés à acheter du GNR comme volontaire? On

parle sur le logo de la marque sur les produits,

les emballages, le matériel promotionnel des

acheteurs d'énergie renouvelable certifiée?

7 M. VINCENT REGNAULT:

- R. Donc, ce que vous dites, Maître Gertler, c'est :
- est-ce que si on avait le logo, finalement, de
- Green-e, là, ça ferait en sorte qu'il y aurait plus
- de clients intéressés à acheter du GNR? C'est ça
- que vous nous demandés?
- Q. [94] Bien, je pense que c'est un peu réducteur,
- Monsieur Regnault, mais je dis : est-ce que vous
- avez regardé, est-ce que vous êtes ouverts, est-ce
- que vous êtes d'accord qu'une marque ou une
- certification de cette nature-là pourrait favoriser
- 18 l'achat volontaire de GNR?
- M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE:
- 20 R. Bonjour, Maître Gertler. Donc, je répondrais avec,
- évidemment, une certification, t'sais, avec un
- effort marketing ne nuirait pas évidemment à la
- demande volontaire. Par contre, je pense qu'il est
- un petit peu prématuré de présumer du succès ou non
- d'une démarche marketing de la sorte, là, à ce

moment-ci, là. Donc, ça serait ce que je vous répondrais pour l'instant.

Q. [95] Maintenant... Merci. Parce que, moi, je veux
comprendre: pour vos clients commerciaux et
institutionnels et industriels, est-ce que vous
n'en avez pas déjà ou vous êtes, j'imagine
familier, qui ont des... utilisent des logos du
Forest Stewardship Council, de LEAD, de ISO, de
CSA, UL et d'autres? Est-ce que j'ai raison de
penser ça?

- 11 R. Oui. Non, je peux vous dire qu'il y a bon nombre de 12 clients qui, en effet, utilisent des certifications 13 et qui mettent de l'avant leurs certifications 14 entre quillemets, là, « environnementale ».
- Q. [96] O.K. Alors... Mais vous n'avez pas... À ce
 moment-là, vous n'avez pas... Vous dites « c'est
 prématuré », pourquoi ça serait prématuré de
 regarder de ce côté-là?
- 19 R. Ce que je mentionnais, Madame la Présidente, c'est
 20 prématuré de présumer de l'effet positif, là, de
 21 venir quantifier à quel point cet élément-là
 22 pourrait avoir un effet, une retombée positive.
 23 Donc, on ne vient pas nier qu'il pourrait y en
 24 avoir une, mais de là à venir le qualifier ou du
 25 moins de quantifier, c'est là que ça devient

1 prématuré.

- Q. [97] Mais vous avez... « Prématuré », ça veut dire que plus tard, on va y arriver?
- M. RAPHAËL DUQUETTE :
- R. À l'heure actuelle, on a déjà en place un processus 5 de suivi avec EcoEngineers puis avec le Bureau de 6 normalisation du Québec qu'on va tester auprès de 7 notre clientèle dans les prochains mois. C'est sûr qu'on va rester alerte puis on va rester à l'écoute des besoins de la clientèle, puis on va voir leurs 10 besoins. Puis s'il y a des besoins spécifiques, 11 bien, on n'est pas fermé à l'idée d'introduire des 12 notions ou des certifications qui vont répondre à 13 ce besoin-là spécifique. 14
- Q. [98] O.K. Mais je veux être « fair » envers vous. 15 Pour le moment, vous n'avez pas étudié cette 16 possibilité-là d'une certification de Green-e, la 17 notion Green-e? 18
- R. On a regardé l'ensemble des certifications 19 disponibles. À l'heure actuelle ce que je peux dire 20 aussi, c'est que, avec la Canadian Gas Association, 2.1 on regarde la possibilité d'avoir une certification 2.2 qui serait peut-être, au niveau de l'ensemble des 2.3 utilités gazières, peut-être uniforme. Puis 24 l'ensemble des certifications, si on regarde 25

- Green-e en est une d'elle. On regarde l'ensemble
- des certifications disponibles. Puis on va prendre
- une décision si besoin est d'aller vers une ou vers
- 1'autre.
- Q. [99] Vous dites que Green-e serait une possibilité?
- C'est ça? Je n'ai pas saisi qu'est-ce que vous avez
- dit.
- R. On ne ferme pas la porte à Green-e.
- 9 Q. [100] Et qu'est-ce que ça prend... Quelle est la
- forme de... C'est des réunions du Canadian Gas
- Association? Il y a un projet ou un rapport?
- R. Il n'y a pas eu de réunion encore. Il va y avoir
- des prochaines... une première réunion qui va avoir
- lieu dans les prochains mois. C'est ça. Comme je
- dis, on va regarder les besoins de notre clientèle
- aussi. Je pense qu'il faut que ça réponde aux
- besoins de notre clientèle. Si ça ne répond pas aux
- besoins de notre clientèle, on n'ira pas de l'avant
- avec une certification.
- Q. [101] O.K. Qu'est-ce que j'essaie de comprendre, il
- n'y a pas de document ou étude préliminaire ou
- quelque chose de cette nature-là présentement?
- R. Non. Non. Il n'y a rien de cette nature.
- Q. [102] O.K.
- Madame la Présidente, donnez-moi juste une minute,

R-4008-2017 Étape D
19 septembre 2022
HUIS CLOS

PANEL ÉNERGIR
Contre-interrogatoire
Me F. S. Gertler

- je vais consulter et je reviens, mais je pense que
- j'ai terminé.
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- 4 Merci, Maître Gertler. Je vais vous attendre.
- 5 Me FRANKLIN S. GERTLER:
- Madame la Présidente, ça va faire le tour pour le
- ROEÉ. Je visais midi. Il est midi et trois.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- Je vous remercie, Maître Gertler. On va aller à la
- pause lunch. On va revenir à treize heures (13 h).
- Et on reviendra avec SÉ-AOLPA-GIRAM.
- 12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 13
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- Bonjour, Bonjour, Maître Thibodeau.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Alors bonjour. Il nous manque un joueur encore.
- Donc, il devrait arriver sous peu. Par contre ce
- que je vous suggère, on aurait la réponse à
- l'engagement numéro 3...
- LA PRÉSIDENTE :
- 22 O.K.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- 24 ... qui avait été demandé hier. Donc, si ça vous
- convient, on pourrait tout de suite y aller à ma

R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR 19 septembre 2022 Contre-interrogatoire HUIS CLOS - 111 - Me F. S. Gertler

- manière, donc donner une réponse verbale à
- l'engagement numéro 3.
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- 4 Allez-y!
- 5 Me PHILIP THIBODEAU:
- Donc, la question de l'engagement numéro 3 était de
- fournir les volumes qui étaient autoconsommés par
- Énergir, donc les volumes et les pourcentages en
- date du premier (1er) septembre deux mille vingt-
- deux (2022). Donc Madame Simard.
- 11 Mme CATHERINE SIMARD:
- R. Oui, l'autoconsommation du GNR d'Énergir pour la
- période du premier (1er) janvier deux mille vingt-
- deux (2022) au trente et un (31) août deux mille
- vingt-deux (2022) est de un million trente-deux
- mille cent dix mètres cubes (1 032 110 Mm3). On
- parle ici de vingt-cinq (25) installations pour
- lesquelles cent pour cent de leur consommation a
- été constituée de GNR. À noter que, avant la date
- du premier (1er) janvier deux mille vingt-deux
- 21 (2022), il n'y avait pas d'autoconsommation dans la
- part d'Énergir.
- LA PRÉSIDENTE :
- Je m'excuse, je vais vous faire répéter parce que
- je ne prends pas des notes aussi rapidement que

- monsieur Morin. Alors, c'est un million trente-deux
- mille mètres cubes (1,032 Mm3) du premier (1er)
- janvier deux mille vingt-deux (2022) au?
- R. Au trente et un (31) août deux mille vingt-deux
- 5 (2022).
- Q. [103] Trente et un (31) août deux mille vingt-deux (2022).
- R. Et il vous manquait cent dix mètres cubes (110 m3)
- pour faire le total. Un million trente-deux mille
- cent dix mètres cubes (1 032 110 Mm3).
- Q. [104] Parfait. Et, ça, ça donne... Vous deviez
- donner aussi en pourcentage?
- R. Exact. C'est vingt-cing (25) installations pour
- lesquelles le pourcentage est de cent pour cent
- 15 (100 %).
- Q. [105] Vous avez combien d'installations au total?
- R. Au total... Si les vingt-cinq (25) installations
- sont le total des installations d'Énergir?
- Q. [106] Oui. C'est parce que c'était le pourcentage
- de consommation. Alors, en mètres cubes, le un
- million trente-deux mille cent dix mètres cubes
- (1 032 110 Mm3), c'est quel pourcentage de votre
- consommation totale?
- R. Ça, je ne pourrais pas vous le dire. Ce n'est pas
- comme ça qu'on l'avait compris. On a vraiment sorti

- la consommation de GNR pour les vingt-cinq (25)
- installations. Puis c'est cent pour cent (100 %)
- pour l'ensemble de ces vingt-cinq (25)
- installations-là. Par contre, je ne serais pas en
- mesure de vous dire s'il y a plus ou moins
- d'installations pour Énergir.
- Q. [107] Est-ce que vous pourriez compléter la
- réponse? Parce que, là, c'était en pourcentage. Ça
- fait que, là, si ça constitue deux pour cent (2 %)
- de votre consommation totale ou quatre-vingt-dix-
- huit pour cent (98 %), ça va faire une différence.
- R. Oui, on va s'informer.
- Q. [108] Je vous remercie.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Je comprends qu'on garderait ça sous le même
- engagement numéro 3, histoire peut-être de...
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- Absolument. C'est juste compléter l'engagement
- numéro 3.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Excellent! Parfait. Et merci, Madame Simard, et
- merci pour votre réponse qui a été suffisamment
- longue pour permettre à notre cinquième joueur de
- se rajouter. Donc, Madame la Présidente, on serait
- prêt à continuer avec le contre-interrogatoire.

- 1 LA PRÉSIDENTE :
- Juste, on va vous demander de compléter
- 1'engagement numéro 3. Auriez-vous la gentillesse,
- Madame Simard, de nous dire, Énergir apparaît sous
- quelle catégorie dans l'industriel, le commercial?
- Dans quelle catégorie vous apparaîtriez dans votre
- tableau?
- 8 Mme CATHERINE SIMARD:
- R. On va ajouter ça à l'information à venir.
- LA PRÉSIDENTE :
- Je vous remercie. Alors, nous étions rendu à
- SÉ-AQLPA-GIRAM. Est-ce que tous vos joueurs sont
- là, Maître Thibodeau?
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Oui. Tout le monde est de retour. Et je comprends
- que maître Neuman est prêt. On pourrait y aller
- avec le contre-interrogatoire.
- LA PRÉSIDENTE :
- Merci. Maître Neuman.
- 20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :
- Oui. Merci beaucoup, Madame la Présidente. Madame
- et Monsieur les Régisseurs. Dominique Neuman pour
- SÉ-AQLPA-GIRAM. Je vais commencer par demander si
- madame la greffière peut projeter une pièce que
- nous avons déposée et dont je... que nous avons

```
R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR
19 septembre 2022 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 115 - Me Dominique Neuman
```

- déposée un peu plus tôt ce matin.
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- Maître Neuman...
- 4 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 5 Oui.
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- ... d'une part, on ne vous voit pas. Si vous
- pourriez allumer votre caméra. Et je ne sais pas si
- ga vient de chez vous, mais il y a un « sillement »
- dans le son.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Ma caméra est allumée. Je me vois moi-même sur
- 1'écran. Est-ce que vous me voyez ou pas encore?
- M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN:
- De l'Île-Perrot on vous voit, Maître Neuman.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 17 Pardon?
- M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN:
- De l'Île-Perrot on vous voit.
- Me DOMINIOUE NEUMAN:
- Oui. O.K. Mais sur l'écran, vous ne me voyez pas?
- Me HÉLÈNE SICARD :
- Et de Vaudreuil-Dorion, on vous voit aussi, Maître
- Neuman.

```
R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR
19 septembre 2022 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 116 - Me Dominique Neuman
```

- 1 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 2 Pardon?
- M. JEAN-FRANÇOIS BLAIN:
- De l'Île-Perrot on vous voit.
- 5 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Non, ça va.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- Maître Neuman, la solution qu'on me dit est la
- solution Windows, là. Si vous pourriez fermer et
- réouvrir votre caméra peut-être que ça va aider.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 0.K. Bien enfin je la ferme et je réouvre. Est-ce
- que c'est mieux?
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- Oui, vous venez d'apparaître.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Bon, bien c'est bien. O.K. Alors c'est une... c'est
- une apparition...
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- Et le sillement a disparu. Alors tout est beau.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Bon, bien alors...
- LA PRÉSIDENTE :
- On peut passer au contre-interrogatoire.

Me DOMINIQUE NEUMAN:

1

Q. [109] Tout se règle en même temps. Donc... 2 attendez, j'ai... j'ai déposé un peu plus tôt une 3 pièce et je... je n'arrive pas à en retrouver le numéro puisqu'il semble y avoir un problème d'accès 5 au site Web de la Régie en ce moment. J'ai déposé 6 une pièce un peu plus tôt, qui est... qui est ma 7 pièce SÉ-AQLPA-GIRAM-7, Document 2. Si madame la greffière l'a, est-ce qu'elle peut le projeter? 9 Oui, je n'ai pas le numéro Régie, mais je... je 10 l'ai déposé un peu plus tôt ce matin. Et c'est... 11 ça a été bien reçu, ça a bien... j'ai bien reçu 12 l'avis que c'était sur le site. Oui, voilà. Donc, 13 ce tableau qui est présenté c'est un tableau qui 14 émane d'Énergir, qui fait partie de son mémoire 15 présenté au ministre de l'Énergie et des Ressources 16 naturelles le vingt et un (21) janvier deux mille 17 vingt-deux (2022). Juste une précision sur le 18 biogaz. Et je voudrais... je demanderais aux 19 témoins d'Énergir de me confirmer mon 20 interprétation. Dans ce tableau pour les cibles... 21 et je vois que c'est deux mille vingt-cing (2025) 22 et deux mille trente (2030), on voit qu'il y a 23 une... une zone grise, c'est le cas de le dire, 24 dans le haut de chacun des bâtonnets, qui 25

correspond au biogaz capté dans des lieux

d'enfouissement technique. Est-ce que ma

compréhension est correcte, suite à des discussions

au préalable et aux représentations préalables

qu'Énergir a déjà faites sur le biogaz, que ces

graphiques, ce graphique est erroné et qu'il ne

faudrait pas tenir compte du biogaz capté dans les

lieux d'enfouissement technique aux fins du calcul

9 de la cible?

6

8

13

14

16

M. VINCENT REGNAULT:

R. En fait, c'est pas une erreur, là, c'est simplement

que ce biogaz-là, il faut entendre le biogaz par...

le biogaz une fois raffiné et puis transformé en

méthane, là, interchangeable avec le méthane.

Q. [110] Ça répond à ma question, je vous remercie. On

n'a plus besoin du graphique, Madame la Greffière.

Je vais passer... attendez. Je vais passer à... à

mes autres notes. O.K. Nous avions posé un certain

nombre de questions dans notre demande de

renseignements écrite numéro 8 avec... qui était

relative au contrat avec Archaea, mais à laquelle

certaines réponses portent de façon plus générale

et peuvent avoir un effet sur l'Étape D comme

telle.

Mais d'abord, nous avions... ce que nous

```
R-4008-2017 Étape D
                                        PANEL ÉNERGIR
19 septembre 2022
                                Contre-interrogatoire
HUIS CLOS
                      - 119 -
                                  Me Dominique Neuman
```

- 1 aimerions savoir, nous avons... nous savons qu'il y a eu un appel d'offres, nous savons qu'il y a eu un 2 certain nombre... une grille de pointage qui a été utilisée. Est-ce qu'il vous est possible de... oui, d'abord d'indiquer... Vous dites que vous tenez des négociations de gré à gré avec les fournisseurs de 6 GNR. Vu que vous avez maintenant procédé à un appel 7 d'offres, est-ce que vous continuez encore d'avoir 8 des négociations de gré à gré avec d'autres 9 fournisseurs, qu'ils soient québécois ou 10 d'ailleurs? 11
- M. RAPHAËL DUQUETTE: 12
- R. Oui. 13
- Q. [111] Ou est-ce que maintenant vous êtes en mode... 14
- en mode... en mode d'appel d'offres? 15
- R. Non. 16

- Q. [112] Et que la partie de négociation est 17
- terminée.. 18
- M. VINCENT REGNAULT: 19
- R. Non, en fait la façon dont on a exposé un peu la 20 stratégie d'approvisionnement, c'est qu'il y avait 2.1 trois grands mécanismes, qui sont... qui peuvent 2.2 être menés en parallèle et qui se poursuivent 2.3 encore à l'heure actuelle. Entre autres, là, pour 24

permettre de supporter les projets québécois de

production de GNR.

1

- Q. [113] O.K. On sait, vous l'avez indiqué, qu'il y a
- huit fournisseurs québécois bénéficiant d'une aide
- financière offerte par le ministère de l'Énergie et
- des Ressources naturelles. D'abord, est-ce que vous
- auriez le nom de ces huit fournisseurs et est-ce
- que vous êtes en négociation avec tous ceux qui ne
- font pas déjà l'objet d'un contrat?
- R. Huit fournisseurs qui sont... Vous voulez dire,
- qui... Qu'est-ce que vous voulez dire : « Huit
- fournisseurs »?
- Q. [114] Il y a huit fournisseurs de GNR québécois et
- vous indiquez qu'il y a une quantité de huit
- fournisseurs qui ont la caractéristique de recevoir
- une aide financière offerte par le Ministère de
- 1'Énergie et des Ressources naturelles. Est-ce que
- vous voulez que je cite à quel endroit de votre
- preuve vous le mentionnez?
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Pouvez-vous nous référer, s'il vous plaît, Maître
- Neuman, à l'endroit?
- 22 R. S'il vous plaît, Maître, merci.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Q. [115] Alors, attendez un instant, je vais...
- Attendez un instant. C'est a la pièce B... euh...

- attendez, je vais agrandir, je n'arrive pas à voir
- le numéro. B-0654, Gaz Métro-1, document 33,
- version caviardée, et sa version confidentielle B-
- 4 0655. Le tout en page 5, lignes 12 à 18.
- Donc, moi, j'ai juste besoin de la version
- caviardée.
- 7 M. VINCENT REGNAULT:
- R. Je ne sais pas quelle version vous avez. Donnez-moi
- une seconde.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Est-ce que c'est possible de la mettre, s'il vous
- 12 plaît?
- R. ... parce qu'on...
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Oui, si c'est possible...
- R. ... on veut juste être certain de...
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 18 ... Madame la Greffière, est-ce que c'est possible
- de la projeter, s'il vous plaît? B-0654, Gaz Métro-
- 1, document 33, version caviardée, page 5, lignes
- 12 à 18.
- LA PRÉSIDENTE :
- On a des petites difficultés, ici. Je ne sais
- pas... Énergir... si vous ne fonctionnez pas avec
- la pièce B, moi, j'ai « Gaz métro-1, document 33 »

```
HUIS CLOS
                               - 122 -
                                          Me Dominique Neuman
        qui a été produit en date du vingt et un (21)
1
        janvier deux mille vingt-deux (2022).
2
                Et c'est les caractéristiques des contrats
        d'achat de GNR pour Nouvelle-Écosse, Neuville...
        Me DOMINIQUE NEUMAN:
        Oui.
6
        LA PRÉSIDENTE :
        ... et Chicoutimi.
        Me DOMINIQUE NEUMAN:
9
        Oui, c'était ce document-là. C'était dans ce
10
        document que se trouvait l'information.
11
     R. O.K. Alors, là, on a trouvé ce à quoi il était fait
12
        référence. Donnez-nous juste un instant.
13
     Q. [116] Je ne sais pas si c'est ce document qui est
14
        projeté en ce moment à l'écran... oui, c'est 655.
15
        Donc, en principe... Est-ce que Madame la Greffière
16
        a la possibilité de montrer la page 5, lignes 12 à
17
        18? Ça devrait être la même chose que dans la
18
        version caviardée.
19
                 Oui. Donc, on y lit, et c'est un texte qui
20
        n'est pas confidentiel puisqu'il se trouve aussi
21
        dans la version caviardée, ligne 12 :
22
                      Les projets de Waga et Carbonaxion
23
                      sont récipiendaires d'une subvention
24
                      par décret du ministère de l'Énergie
25
```

PANEL ÉNERGIR

Contre-interrogatoire

R-4008-2017 Étape D

19 septembre 2022

et des Ressources naturelles (le MERN)

en 2020 et font donc partie du groupe

des huit premiers projets à bénéficier

d'une aide financière offerte par le

MERN dans le but de supporter les

producteurs québécois de GNR et le

développement de la filière.

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

25

Donc, ça, c'était huit, à la date du document qui était le vingt et un (21) janvier deux mille vingt-deux (2022). Peut-être qu'il y en a plus que huit, aujourd'hui.

Est-ce que vous auriez, d'abord, la liste de ces bénéficiaires, qu'ils soient huit ou un plus grand nombre que huit? Et est-ce que vous êtes en négociations avec chacun des huit qui n'a pas déjà fait l'objet d'un contrat avec Énergir?

M. RAPHAEL DUQUETTE:

R. Ces huit producteurs-là sont identifiés. C'est des données publiques. Donc, oui, on peut les nommer.

Je ne les sais pas par coeur, mais si vous me laissez trente (30) secondes, je vais aller voir sur le site du MERN et je vais vous sortir cette information-là, mais c'est des donnés publiques, là.

Q. [117] Et est-ce que vous êtes en négociation avec

- chacun d'eux?
- R. On parle avec chacun d'eux, oui.
- 3 Q. [118] Oui.
- R. Lors de l'appel d'offres, donc une grille de
- pointage a été utilisée et vous avez mentionné,
- confidentiellement, donc le nombre de points
- attribués à chacun des cinq critères que vous avez
- utilisés. Est-ce qu'il est possible d'avoir, donc
- j'imagine confidentiellement, le nombre de points
- qui ont été spécifiquement obtenus par chacun des
- soumissionnaires à chacun de ces critères?
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Madame la Présidente, on avait déjà formulé une
- objection, dans le cadre de DDR, à cette demande-
- 15 là, là.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Oui.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Bien, par rapport à l'appel d'offres. On ne juge
- pas que c'est pertinent, là, par rapport aux
- critères qui sont demandés dans l'Étape D pour les
- caractéristiques des contrats.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- L'objectif de la question est pour... elle permet
- d'avoir une vue globale du marché. L'objection, en

R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR 19 septembre 2022 Contre-interrogatoire HUIS CLOS - 125 - Me Dominique Neuman

1 réponse à notre DDR sur Archaea, était que l'on n'avait pas besoin d'avoir cette information pour 2 décider du contrat d'Archaea. Donc, c'était une objection basée sur Archaea. Ma question, ici, est à l'Étape D, de façon globale. Ce serait pour avoir une vision du marché pour voir s'il y a... en fait, 6 ce que montre le marché quant à la capacité des 7 soumissionnaires d'obtenir les points requis pour 8 chacun des cinq éléments qu'Énergie utilise dans sa 9 grille. 10

Me PHILIP THIBODEAU:

Mais, Madame la Présidente, pour ce qui est du
marché, les informations, relativement à l'appel
d'offres, pertinentes ont été déposées. Pour ce qui
est des pointages, je vais maintenir mon objection
par rapport à la pertinence.

Me DOMINIQUE NEUMAN:

Nous invitons la Régie à rejeter l'objection. Ce
que nous cherchons à avoir, c'est si... dans quel
mesure le pointage est réellement discriminant,
est-ce qu'il y a des écarts marqués entre les
résultats obtenus par les différents
soumissionnaires ou... Ce qui permet d'orienter les
choix...

17

```
R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR
19 septembre 2022 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 126 - Me Dominique Neuman
```

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- Maître Neuman... Oh. Ah, O.K. C'est parce que vous
- aviez disparu, mais c'est chez nous, ce n'est
- 4 pas...
- 5 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 6 O.K.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- On se demandait si ça faisait comme l'autre fois,
- où tout était éteint, mais c'était juste
- temporaire. Maître Neuman, la formation voit
- difficilement le besoin de connaître le pointage
- pour chacun des contrats, les contrats ne sont pas
- devant nous. Expliquez-moi la pertinence, là, parce
- 14 que...
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Oui. Pour chacun des soumissionnaires, parce qu'ils
- n'ont pas obtenu des contrats, pour chacun des
- soumissionnaires qui ont participé à cet appel
- d'offres, donc présumément, ils ont obtenu un
- pointage, ils ont été classés et...
- LA PRÉSIDENTE :
- Oui, mais à quoi ça va nous servir dans la présente
- audience pour déterminer les caractéristiques du
- plan d'approvisionnement que de savoir les
- pointages qu'une entreprise en particulier a reçu

R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR 19 septembre 2022 Contre-interrogatoire HUIS CLOS - 127 - Me Dominique Neuman

- suite à l'offre qu'ils ont faite?
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Il ne s'agit pas d'évaluer l'entreprise, il s'agit
- d'évaluer Énergir. Est-ce que sa grille est...
- permet de discriminer entre les différentes offres
- reçues? Est-ce qu'elle permet une sélection
- 7 utile...
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- Bien, posez des questions sur la grille, mais pas
- nécessairement sur les résultats obtenus suite à la
- grille.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Bien, ma question était de savoir globalement,
- c'est-à-dire de voir l'ensemble des résultats pour
- voir : est-ce que tout le monde a à peu près les
- mêmes points où est-ce qu'il y a des variations?
- 17 C'est essentiellement ça que nous cherchons à
- savoir.
- 19 LA PRÉSIDENTE :
- Alors, posez les questions au témoin sur ce qui a
- permis ou ce qui a fait, peut-être, achopper, mais
- vous n'avez pas besoin de connaître les pointages
- des résultats pour chacune des entreprises.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- D'accord. Donc, je vais poser ma question, comme

vous le suggérez. Donc, ma question s'adresse aux témoins.

Q. [119] Donc, est-ce que les différents soumissionnaires à cet appel d'offres, est-ce 4 qu'ils ont obtenu à peu près tous le même pointage 5 ou est-ce qu'il y a eu des différences plus 6 marquées quant aux résultats obtenus; et si oui, est-ce que vous pourriez les décrire? Me PHILIP THIBODEAU: 9 Madame la Présidente... Puis je ne veux pas... Je 10 pense que maître Neuman déforme un peu les propos 11 que vous avez dits, là. À moins que je me trompe, 12 je comprends que la question du pointage n'est pas 13 pertinente. Maintenant, s'il y a des questions à 14 poser à savoir pourquoi un contrat en particulier a 15 été exclu ou non, pas de problème, on peut le 16 fournir. D'ailleurs, ça a été demandé la semaine 17 passée à titre de questions, puis les explications 18 sur le contrat précis ont été fournies. Mais se 19 mettre à entrer dans les détails des... je 20 comprends qu'on ne fournira pas par écrit les 21 pointages, mais si on le demande pour chacun des 22 contrats les pointages et les différentes sortes de 23

Et au niveau de la pertinence, on est

pointages et ça revient un peu au même.

24

25

R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR 19 septembre 2022 Contre-interrogatoire HUIS CLOS - 129 - Me Dominique Neuman

- carrément en droit.
- 2 Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Bien justement, mon confrère me demande de poser
- des questions spécifiques sur des entreprises
- spécifiques, quant aux pointages spécifiques
- qu'elles avaient obtenus, ce n'est pas ça que je
- demande. Je demande globalement si les résultats
- globaux de ces... obtenus via cet appel d'offres,
- si ils permettent de montrer que le pointage donne
- des résultats discriminants entre les différentes
- soumissions reçues.
- Justement, je ne veux pas aller dans le
- sens que mon confrère suggère qui est de demander
- une entreprise X, combien cette entreprise X a
- obtenu. Ce n'est pas ça que je demande. Je demande
- 16 globalement.
- M. VINCENT REGNAULT:
- R. Bien globalement, monsieur, Maître Neuman, là,
- c'est certain qu'il y a des différents pointages
- qui ont été obtenus par les différentes
- propositions, là, c'est à ça que sert la grille. À
- la base, c'est de se faire une idée sur la valeur
- de chacune des offres en fonction des critères qui
- étaient prévus dans la grille.
- Q. [120] Donc, quel genre de différences vous avez pu

6

7

8

9

10

1 constater? Qu'est-ce que vous avez pu constater du marché, en regardant ces résultats obtenus de la 2 part des soumissionnaires à cet appel d'offres? 3

R. Il y en a de toutes sortes, Maître Neuman, c'est... ils ont, dépendamment de chacune des offres, il y en avait qui avaient des bons points, des moins bons points et ce n'est pas possible de vous répondre d'une façon précise à cette question-là qui... qui, pour nous, n'a pas d'importance dans le contexte actuel, là.

Il y en avait de toutes sortes, des sortes, 11 on va passer des heures à passer à travers chacun 12 des dossiers, si vous voulez aller là, là. 13

- Q. [121] Vous proposez de garder cette grille et son 14 pointage pour l'avenir? Est-ce que j'ai bien 15 compris cela? 16
- R. Cette grille-là, Maître Neuman, je pense que ce 17 qu'on a dit, c'est qu'elle va évoluer au fil du 18 temps. Elle ne fait pas partie de... mais ceci dit, 19 elle ne fait pas partie des caractéristiques dont 20 on souhaite, dont on demande l'approbation à la 21 Régie. Donc... 22
- Q. [122] O.K. D'accord. Mais lorsque vous procéderez 23 par appel d'offres, puisqu'il continuera d'y en 24 avoir, vous aurez une grille et les cinq critères 25

que vous avez énoncés seront ces critères-là et

avec peut-être des variations, c'est la gille de

pointage que vous avez utilisée, qui servira

également. Est-ce que c'est bien cela?

- R. Ce qu'on a dit, Maître Neuman, c'est qu'on est en
- train de réfléchir au contenu de la grille. Le
- contenu n'est pas finalisé. Directionnellement
- parlant, Maître Neuman, la grille va demeurer,
- devrait demeurer un peu semblable, mais
- aujourd'hui, je ne peux pas vous dire elle va être
- identique ou elle ne le sera pas, ou vous dire
- quelles vont être les différences.
- Q. [123] O.K. Est-ce que j'ai raison de comprendre que
- la grille était connue? La grille, pas le pointage,
- mais la grille, la liste des critères, des cinq
- critères, était connue des soumissionnaires avant
- qu'ils ne déposent leur soumission?
- Est-ce que j'ai raison de comprendre ça ou
- est-ce que s'ils l'ont connue seulement après avoir
- déposé leur soumission?
- 21 R. Non, non, ils l'avaient effectivement avant de
- déposer leur soumission.
- Q. [124] Mais le pointage ne l'était pas? Le pointage
- attribué à chacun des cinq critères, ça, ce n'était
- pas connu et même aujourd'hui encore, c'est

- confidentiel?
- 2 R. Exact.
- 3 Q. [125] C'est bien ça?
- 4 R. Exact.
- Q. [126] Est-ce que vous pouvez expliquer l'avantage
- que ça procure à Énergir de ne pas dévoiler le
- pointage, avant d'appliquer... de l'appliquer aux
- offres reques?
- R. Maître Neuman, je peux répondre à votre question,
- mais je vais vous lire la réponse qu'on a donnée à
- votre demande de... à votre question...
- 12 Q. **[127]** Oui.
- R. ... en DDR, c'est ce que je vais faire, donc.
- Q. [128] Oui, oui allez-y.
- R. Voulez-vous vraiment que je lise une réponse?
- Q. [129] Vous pouvez la lire, mais elle n'était pas,
- elle n'était pas très limpide. Je peux la
- ressortir, elle est devant, attendez...
- R. Oui, bien ça, c'est une bonne suggestion. Sortez-la
- puis posez-moi vos questions sur ce que vous
- trouvez pas limpide, là, ça va peut-être être plus
- rapide.
- Q. [130] Attendez, il faut que je ressorte la
- question. Ce n'est pas plus simple que... attendez,
- bon, je vais... bon, c'est la réponse 11.2.2, à la

2

3

6

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

2.4

2.5

Donc, est-ce qu'il est correct de comprendre de cette réponse qu'après avoir reçu les offres votre... le nombre de points attribué à chacun des critères a pu et même peut-être a évolué, c'est ce

d'offres et la réception des offres.

- que je vous demanderais de me confirmer, donc après
- la réception des offres, que le nombre de points a
- évolué de la part d'Énergir, le nombre de points
- par critère.
- R. Non, le nombre de points n'a pas évolué par
- critère.
- 7 Q. [131] O.K.
- 8 R. Il est demeuré le même.
- 9 Q. [132] O.K. Mais le but de ne pas publier cette
- information était de vous garder la marge de
- manoeuvre pour pouvoir... pour pouvoir faire
- évoluer ce nombre de points. Est-ce que j'ai...
- est-ce que je comprends correctement la phrase que
- je viens de lire?
- R. Vous comprenez effectivement correctement, là. En
- d'autres termes, si on avait réalisé
- qu'effectivement puis on revient un peu à votre
- question d'il y a quelques minutes mais si on
- avait réalisé que finalement les critères ne
- permettaient pas de discriminer les différentes
- propositions entre elles, à ce moment-là on aurait
- pu effectivement réévaluer la pondération de chacun
- des critères... chacun des critères, ce qui n'a pas
- été le cas, par contre.
- Q. [133] D'accord. O.K. Je poursuis, toujours dans ce

même document, à la réponse 11.2.3. Et je vous 1 demanderais d'expliquer l'expression de 2 « holistique » que vous employez. Je vous demandais comment... Comment au présent appel d'offres et en général Énergir évalue-t-elle le 6 « Profil du soumissionnaire » Et entre parenthèses, ce sont les mots que vous 8 employez dans votre liste... liste de critères. 9 (dont expérience, capacité financière, 10 localisation en franchise ou hors 11 franchise...) ? 12 Quand on avait vu ça, on croyait qu'il serait 13 possible d'identifier une... de quelle manière 14 les... les soumissionnaires localisés en franchise 15 seraient... obtiendraient un meilleur pointage que 16 ceux qui sont situés hors franchise. Donc, je vous 17 demandais comment ce critère est appliqué. Et 18 Énergir indique qu'elle analyse de manière 19 holistique le profil du soumissionnaire. Donc, est-20 ce que vous pouvez expliquer ce que vous entendez? 21 Est-ce que ça veut dire qu'il n'y a pas moyen de 22 déterminer d'avance si... si un soumissionnaire qui 23 est situé hors franchise obtiendra quelques points 2.4 que ce soit de plus qu'un soumissionnaire qui est 25

- situé hors franchise?
- R. Donnez-nous juste un instant, on essaie de... de
- vous donner une réponse précise, là.
- 4 Q. [134] Oui.

- R. Bon. O.K. Excusez-nous, là. Il y avait une
- incertitude, désolé.
- 7 Q. [135] Oui.
- R. Donc, effectivement, c'est dans le profil du
- soumissionnaire, là, qu'on... que c'est considéré,
- là. Je réalise que c'est pas indiqué dans la...
- dans la réponse, mais ça fait partie, là, des
- différents éléments qui sont considérés dans
- 1'évaluation de ce critère-là.
- Q. [136] Oui. O.K., mais quand vous dites que votre
- évaluation holistique, j'essaie de comprendre ce que
- cela implique. Est-ce que ça implique qu'il n'y a
- pas de possibilité de savoir qu'un soumissionnaire
- situé en franchise obtiendrait ne serait-ce qu'un
- seul point de plus qu'un soumissionnaire qui est
- situé hors franchise?
- R. Un, il y avait un... Puis je pense qu'on l'a
- mentionné précédemment, Maître Neuman, mais il y
- avait un qui était accordé au fait
- qu'un Producteur était situé en franchise.
- Q. [137] O.K. À votre réponse 11.2.5, on

s'interrogeait parce qu'un des critères que vous citez dans votre preuve. Le texte est reproduit dans la question. Le prix, et vous aviez indiqué, puis c'est vos propres mots : « Dont la source des intrants, le point de livraison durée, volume ».

1

2

6

7

8

9

10

11

12

13

On se demandait de quelle manière vous teniez compte de la source des intrants dans le prix. Et de votre réponse, je veux être sûr qu'on a bien compris, c'est que la source des intrants sert simplement à classer les prix selon le type d'offres, mais ne sert pas de critère DE sélection à l'étape « prix ». Est-ce que je comprends correctement?

- R. C'était de l'information, en fait, qu'on demandait,

 plus générale, dans cette catégorie-là, mais

 qu'ultimement, n'était pas utilisée pour

 catégoriser ou pour classer chacune des

 propositions qui nous étaient faites.
- 19 Q. [138] D'accord. Je vous demanderais de passer
 20 beaucoup plus bas. Si Madame la Greffière peut
 21 aller à la réponse 11.4.3. On va revenir, après,
 22 aux autres réponses qui se trouvent un peu plus
 23 haut, mais on va passer directement à 11.4.3. sur
 24 l'acceptabilité sociale.

Et ce qui est indiqué... Et je voudrais

7

8

9

10

comprendre ce qu'Énergir fait exactement quant à 1 cet égard. À la réponse 11.4.3, Énergir semble 2 indiquer qu'elle va consulter des informations 3 publiques, donc des informations publiquement disponibles.

Donc, si je comprends bien, ça serait des informations médiatiques, pour l'aider à déterminer le niveau d'acceptabilité sociale d'un projet, dans l'évaluation de ce projet dans le cadre de l'appel d'offres. Est-ce que c'est bien cela?

- R. Oui. Bien, c'est un mélange, effectivement, 11 d'information qu'on reçoit par Archaea, par le 12 soumissionnaire. 13
- Q. [139] O.K. Donc, si je comprends, vous êtes 14 proactifs. Vous allez voir, pour chacun des 15 projets, s'il y a des enjeux locaux qui... Bien, 16 locaux ou plus globaux qui se posent et qui 17 auraient été relatés par les médias quant à ce 18 projet-là? 19
- R. Ça fait partie des vérifications qu'on peut faire, 20 oui. 21
- Q. [140] O.K., d'accord. Je vais revenir à votre 22 réponse 11.2.7. Et une de nos préoccupations, c'est 2.3 que... bon, c'est de trouver à quel endroit, dans 24 les critères, vous tenez compte d'un élément que 25

vous avez, par ailleurs, déclaré être très important et qui peut représenter un facteur de risque de vingt pour cent (20 %). Donc, c'est l'enjeu de fiabilité des approvisionnements.

1

2

3

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

Vous le savez, il y a eu des cas, par exemple, Saint-Hyacinthe, ou Saint-Hyacinthe n'a pas été en mesure d'obtenir la matière putrescible qu'elle aurait souhaitée. Donc, elle ne pouvait pas vous livrer ce qui était prévu au contrat, donc la livrer moins. Et il y a d'autres cas où la disponibilité de la matière première pose un enjeu donc de fiabilité. Et on se... on avait cru que la notion d'approvisionnement responsable vous permettrait... serait le critère qui vous permet de vérifier cet enjeu de fiabilité. J'ai lu votre réponse et dans votre réponse, vous faites référence à un formulaire... au formulaire sur l'approvisionnement responsable, qui se trouve en annexe du document d'appel d'offres que vous avez déposé à notre demande. Et donc, on vous remercie. Ce n'est pas la peine d'aller voir, mais dans ce formulaire, il n'est pas question de l'enjeu de fiabilité des sources d'approvisionnement; il est question plus de la responsabilité corporative de la compagnie elle-même, mais non pas de la... des

enjeux de fiabilité qui pourraient être posés quant 1 à sa capacité d'obtenir les matières premières nécessaires à la production du biométhane. Et j'envoie une confirmation juste après, à votre réponse 11.2.7.1, pour vous confirmer que l'information qui est demandée sur 6 l'approvisionnement responsable porte sur la compagnie; le caractère responsable de la 8 compagnie. Et on vous félicite là-dessus, c'est 9 très bien. Mais on essaie de voir où... parce qu'on 10 ne le voit dans aucun des cinq critères que vous 11 avez où est-ce que vous... où vous... est-ce que 12 vous tenez compte de la fiabilité de 13 l'approvisionnement du fournisseur pour Ses propres 14 matières premières putrescibles ou est-ce que vous 15 n'en tenez compte à aucun endroit dans vos critères 16 d'évaluation? 17 Me PHILIP THIBODEAU: 18 Madame la Présidente, je vais formuler une 19 objection, ici, là. C'était un des sujets qui 20 étaient annoncés par le SÉ-AQLPA-GIRAM dans ses 21 sujets pour l'Étape D. Vous avez rendu votre 22 décision D-2022-067 qui disait qu'au niveau de la 23 fiabilité des approvisionnements, de se limiter aux 2.4 moyens contractuels qui pourraient mis en place par 25

Énergir pour le gérer. Puis de manière plus 1 générale de la ligne de questions, également, dans 2 la même décision, il a été spécifié que les critères de sélection liés aux lancements d'appel d'offres, là, n'étaient pas pertinents dans le cadre de l'établissement des critères de l'Étape D. 6 Donc, on aurait... je vais formuler une objection à 7 la question posée par mon confrère. 8 LA PRÉSIDENTE : 9 Maître Neuman? 10 Me DOMINIOUE NEUMAN: 11 Oui. Bien, écoutez, je comprends l'objection. 12 J'essaie de voir si Énergir se... prévoit cet enjeu 13 au moment de la sélection, puisqu'il nous semble 14 qu'il est pertinent de savoir qu'un fournisseur a 15 pris les moyens nécessaires, a les moyens d'obtenir 16 la matière première dont il a besoin; sinon, il ne 17 reste pas grand-chose rendu à l'étape 18 contractuelle, si le fournisseur a déjà été 19 soumis... a déjà été choisi à l'étape contractuelle 2.0 de dire qu'il a l'obligation d'être fiable. Or 21 toutes les clauses qui pourraient être formulées 22

surviennent a posteriori une fois que le

voir si on essayait de sélectionner des

fournisseur est déjà choisi. Donc, j'essayais de

2.3

2.4

2.5

R-4008-2017 Étape D

19 septembre 2022

HUIS CLOS

PANEL ÉNERGIR

Contre-interrogatoire

Me Dominique Neuman

- fournisseurs sur la base de leur capacité... de
- leur fiabilité.
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- Maître Neuman, je pense qu'on a déjà eu cette
- conversation-là dans un autre contrat précédemment.
- Vous pouvez poser des questions sur les clauses
- qu'ils mettent en place, si jamais le client ne
- fournit pas ou ne livre pas le GNR, mais sur les
- moyens que prend le fournisseur avec ses propres
- fournisseurs, vous allez un peu trop en amont.
- Alors, limitez-vous, s'il vous plaît, au contrat
- entre Énergir et son fournisseur.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- Je posais des questions sur les moyens qu'Énergir
- prend pour s'assurer qu'il choisit le bon
- fournisseur. Essentiellement, c'est ça.
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- Alors, vous pouvez poser des questions s'il a prévu
- des clauses contractuelles à l'effet que si son
- fournisseur ne livre pas, mais je pense que c'est
- aller un peu loin en amont pour savoir c'est quoi
- que le fournisseur prend lui-même avec ses
- fournisseurs à lui pour faire du biogaz.
- Me DOMINIQUE NEUMAN:
- 0.K. Alors, bon, je prends note de vos propos,

1 Madame la Présidente. Donc, je vais poser la question, effectivement.

Q. [141] Une fois que le soumissionnaire est choisi, dans les clauses contractuelles et dans les interrelations qu'Énergir a avec le fournisseur, 5 quels sont les moyens dont vous vous dotez pour réduire votre risque de fiabilité, risque dont vous avez déjà parlé, que vous avez traduit par une quantification de vingt pour cent (20 %) 9 d'approvisionnements contractés supplémentaires, 10 quels sont les moyens que vous prenez avec votre 11 fournisseur une fois qu'il est déjà choisi pour 12 réduire votre risque à cet égard? 13 14

M. RAPHAËL DUQUETTE:

24

25

R. Il y a plusieurs clauses contractuelles dans les 15 contrats d'achat et vente qu'on signe avec les 16 producteurs qui mentionnent, entre autres, une 17 quantité contractuelle annuelle, des quantités 18 contractuelles minimales et des pénalités qui 19 peuvent découler du non-respect de la quantité 20 contractuelle annuelle minimale. Et aussi il y a 21 des pénalités pour les délais de livraison qui sont 22 aussi présentes dans certains contrats. 23

Q. [142] Est-ce que vous... Parmi vos droits contractuels, est-ce que vous réservez la

- possibilité de vérifier si le fournisseur prend les 1
- mesures nécessaires pour pouvoir livrer de façon
- fiable?
- R. On a des clauses dans les contrats qui nous permettent de faire des audits des producteurs.
- Q. [143] Et l'audit porte là-dessus aussi, porte sur
- la capacité du fournisseur d'obtenir les matières
- premières nécessaires à la production du GNR? 8
- R. Ce n'est pas spécifique à ça précisément, mais
- c'est une définition assez large d'audit qui nous 10
- permettrait effectivement de regarder ça. 11
- Q. [144] O.K. D'accord. Je vais juste vérifier si... 12
- J'avais d'autres questions, mais auxquelles des 13
- réponses ont déjà été fournies. Attendez un 14
- instant! D'accord. Ça complète mes questions. Je 15
- vous remercie beaucoup. 16
- LA PRÉSIDENTE : 17
- Je vous remercie beaucoup, Maître Neuman. On va 18
- passer maintenant au contre-interrogatoire de la 19
- Régie. Maître Cardinal. 20
- INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL : 2.1
- Bonjour aux membres du panel. 22
- LA PRÉSIDENTE : 23
- Il y a beaucoup d'écho. 24

Me AMÉLIE CARDINAL :

Mais bref...

1

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Je viens de trouver le problème. C'était moi en

fait le problème. C'était vraiment mon micro

d'ordinateur qui était ouvert. Donc rebonjour. En

fait c'est un dossier un peu spécial. Donc,

l'interrogatoire sera partagé entre mon confrère

maître Bellemare et moi. Donc, j'ai le plaisir de

commencer aujourd'hui.

Q. [145] Ma première question... Et en fait ce que je pensais faire, c'est essayer de référer le moins possible à des pièces aux fins de les afficher.

Donc, si jamais vous êtes confortable avec mes affirmations, on passe à autre chose, sinon on peut l'afficher, sauf exception évidemment dans le cas des graphiques et certains tableaux. Et d'ailleurs on vient de déposer une pièce au SDÉ à laquelle je vais faire référence dans ma première question.

Ma première question porte sur une... le fait que, en fait, Énergir, ne propose pas de caractéristiques, ne propose pas d'approbation de caractéristiques de volume dans le cadre de l'Étape D. Par contre, dans la demande relative à l'approbation des caractéristiques du contrat d'Archaea, Énergir applique une majoration de vingt

pour cent (20 %) au volume. Donc, si la Régie décidait d'imposer une caractéristique de volume dans le cadre de l'Étape D, pouvez-vous commenter l'option de l'établir en deux temps? Et, là, je vais vous soumettre les propositions et vous pouvez commenter après. En fait, ça serait dans un premier temps d'établir un volume maximal applicable jusqu'en deux mille vingt-cinq, deux mille vingt-six (2025-2026) équivalant à cinq pour cent (5 %) des volumes avec une marge de sécurité de vingt pour cent (20 %) et ça, ça serait dans un premier temps.

2.0

2.3

2.5

Et dans un deuxième temps, on parlerait alors d'un volume maximal applicable à compter de deux mille vingt-six-deux mille vingt-sept (2026-2027) et dont les paramètres seraient déterminés dans le cadre de l'étape E du présent dossier.

R. Donc, c'est une... en fait, c'est une proposition qui ressemble beaucoup à celle que le GRAME a faite dans le cadre de sa preuve. On a aussi répondu à une DDR de la Régie à ce sujet-là puis, donc, puis si je me souviens bien, là, la réponse, essentiellement, on dit : bien, c'est une proposition qui est intéressante mais qu'on juge qui n'est pas nécessaire, dans la mesure où...

bien, pour plusieurs raisons.

1

2

3

5

6

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

24

25

Dans un premier temps, il y a tout un corpus de décisions de la part de la Régie qui ont été rendues au fil du temps, qui fait en sorte à notre sens, là, qu'il y a des barrières de protection que certains peuvent voir avec une limite volumétrique sont à notre sens, déjà présentes. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose aussi c'est que d'établir un pourcentage qui est fixe nous ôte une flexibilité qu'on annonce, qu'on explique dans la mesure où le vingt pour cent (20 %) aujourd'hui, il est à notre sens justifié, mais c'est un pourcentage qui va être appelé à évoluer au fil du temps, en fonction de l'historique qui va se développer, puis de comment les projets vont se développer, comment les projets vont commencer à produire. Éventuellement, rejoindre leur rythme de croisière.

Donc, dans ce sens-là, on trouve que de fixer un pourcentage défini, ce n'est peut-être pas la chose la plus efficace, puis donc ça, c'est la réponse à vos, à votre premier temps, là, à votre première proposition, puis au niveau de votre deuxième proposition, la réflexion qui nous vient

tout de suite à l'esprit, c'est qu'on parle, là, de déposer quelque chose au courant des prochaines semaines, voire les prochains mois, là.

On a invoqué le mois de novembre, puis on n'aura pas d'historique additionnel pour nous permettre de vous proposer autre chose que le vingt pour cent (20 %).

Ça fait que je pense que c'est vraiment,

c'est vraiment quelque chose qu'on doit tenter de

laisser le plus flexible possible, pour nous

permettre justement de le faire évoluer en fonction

de l'historique.

Q. [146] Parfait. Juste, si vous me laissez une seconde, s'il vous plaît, merci.

Parfait. Donc, je vais référer à une pièce que la Régie vient tout juste de déposer, sous la cote A-0398, c'est en soutien à ma prochaine question, en fait.

- R. Est-ce que vous allez la projeter?
- Q. [147] Si madame la greffière peut l'afficher, s'il vous plaît, oui.
- R. Oui, s'il vous plaît.

5

6

Q. [148] Parfait. Donc, en fait, si j'ai bien pris des
notes, là, ce matin, Monsieur Regnault, vous avez
mentionné ce matin vouloir atteindre la cible de

1

2

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

2.4

2.5

cinq pour cent de façon graduelle, notamment en visant, là, deux cent dix millions de mètres cubes (210 Mm3) contractés en deux mille vingt-quatredeux mille vingt-cinq (2024-2025).

Et, là, je reviens avec l'idée de la caractéristique de volume, là, mais en fait, si la Régie devait choisir, là, d'imposer une caractéristique de volume dans le cadre de l'étape D, pouvez-vous également commenter l'option de l'établir par la moyenne des cibles de deux années consécutives, tel qu'il a été indiqué, là, par monsieur Regnault et en y ajoutant une marge de sécurité et qui, par laquelle serait illustré, là, par la formule qu'on peut voir à la pièce A-0398 qu'on voit à l'écran et qui donnerait la courbe aussi qui est illustrée, là?

Mme CAROLINE DALLAIRE:

R. En fait, notre première réaction, c'est que c'est 18 intéressant. Déjà, c'est positif. Je vous dirais 19 que vous nous demandez de commenter ça un peu comme 2.0 ça, à brûle-pourpoint, puis on essaie rapidement 21 d'évaluer les conséquences, mais de prime abord, on 22 trouve ça intéressant. 2.3

Ceci dit, je vous dirais qu'on peut trouver des formules, des façons de contrôler le volume

1

2

3

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

2.3

24

25

d'achat. Mais Énergir a le même souci que la Régie, je pense, et que les intervenants par rapport au fait de, il ne faut pas acheter en quantité... je vous dirais en trop grande quantité pour dépasser les cibles fixées. Il n'y a aucune volonté en ce sens-là. Donc, on veut éviter que les impacts sur la clientèle soient trop grands et protéger notre clientèle.

Et d'ailleurs la décision rendue par la Régie qui oblige Énergir à ne pas dépasser le vingt-quatre (24) mois d'âge sinon les unités invendues, les surcoûts se retrouvent socialiser dans le prix du GNR, nous limite déjà à un achat trop grand de volume. Donc, c'est une barrière naturelle qui existe déjà et qu'on ne souhaitera pas dépasser parce qu'on va nuire à ce moment-là si on la dépasse à la compétitivité du GNR. Et on ne souhaite absolument pas aller là.

Donc, c'est sûr qu'il faudrait analyser un petit peu plus longuement les graphiques pour essayer de voir toutes les implications possibles. Mais au-delà des formules, je pense que les règles en place ou les décisions qui ont été rendues par la Régie protègent déjà la clientèle.

Q. **[149]** En fait...

M. VINCENT REGNAULT:

1

R. Je vais juste me permettre d'ajouter quelque chose 2 de vraiment plus technique en regardant le 3 graphique, là. La ligne pointillée qui représente la moyenne des seuils avec la marge de vingt pour cent (20 %), entre vingt vingt-cinq, vingt vingt-6 six (2025-2026) et vingt vingt-six et vingt vingt-7 sept (2026-2027), elle ne devrait pas être plate. 8 Ça devrait être une courbe progressive, ou une 9 ligne droite en fait qui a la même... une ligne 10 droit qui a la même pente jusqu'en vingt vingt-11 huit, vingt vingt-neuf (2028-2029). Un peu de la 12 même façon que celle de, puis, là, on est dans les 13 technicalités, là, mais vingt vingt-trois, vingt 14 vingt-quatre (2023-2024). Désolé, Monsieur Morin. 15 Que la droite de vingt vingt-trois, vingt vingt-16 quatre (2023-2024) jusqu'en vingt vingt-cinq, vingt 17 vingt-six (2025-2026). Donc, juste un petit 18 commentaire très technique, là, comme si vous 19 voulez aller plus loin dans cette veine-là, il 20 faudrait qu'il y ait à tout le moins cette 21 modification-là. Mais je rejoins les propos de 22 madame Dallaire sur le fait que ce soit, à notre 23 avis, il y a des barrières naturelles déjà 24 suffisantes en place. 25

- 151 -

- Q. [150] En fait...
- Mme CAROLINE DALLAIRE :
- R. Si vous permettez, je rajouterais uniquement... Je
- m'excuse. On pense tout haut. On voit que ça nous
- éveille, c'est ça, plein de questions, le tableau 5
- que vous nous montrez. L'élément aussi, c'est que
- ces moyennes-là ne tiennent pas compte de la
- demande volontaire, puis elle devrait dépasser le
- seuil. Donc, si cette demande volontaire s'avérait
- plus élevée plus que le seuil, ici je comprends que 10
- ça n'en tient pas compte. Donc, je vois... je 11
- comprends que la formule ne pourrait pas 12
- s'appliquer simplement ici. Je vais juste revalider 13
- quelque chose. Merci. 14
- Me AMÉLIE CARDINAL: 15
- En fait, je vous remerciais pour votre réponse 16
- malgré le défaut dernière minute de ce graphique-17
- là. Mais si vous êtes plus à l'aise de prendre le 18
- temps de dormir là-dessus et de revenir en 19
- engagement avec davantage de commentaires, si vous 20
- jugez qu'il y en a d'autres à faire, on pourrait 21
- prendre l'engagement si tant est que vous le jugez 22
- nécessaire. 23
- Me PHILIP THIBODEAU: 24
- Écoutez, prenons-le l'engagement, puis si jamais il 25

PANEL ÉNERGIR

Interrogatoire

R-4008-2017 Étape D

19 septembre 2022

(26) clients affaires dont sept institutionnels qui sont sur la liste d'attente. Je peux vous référer à la pièce, si on en a besoin. C'est la pièce B-0775 à la page 2, qui est le tableau fourni en réponse à la question 1.1 de la DDR 28 de la Régie. Donc, à la page 2 de la pièce.

1

2

3

5

6

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

Donc, c'est ça, en fait on voit, là, que... bon, si on enlève les résidentiels, là, on a vingtsix (26) clients affaires dont sept institutionnels qui sont présentement... qui sont sur la liste d'attente, du moins tel qu'illustré dans la pièce, là. Et dans sa preuve Énergir nous dit que lorsqu'il a communiqué avec ses clients certains d'entre aux ont manifesté le désir de consommer du GNR pour se conformer à des exigences qui sont liées à la consommation d'énergie renouvelable comme l'exemplarité de l'État ou le respect de politiques corporatives d'une entreprise, mais que la trop grande facilité à se retirer de la consommation du GNR crée un frein à leur projet impliquant cette source d'énergie lorsque vient le temps de les faire approuver par leur autorité. Donc, est-ce que parmi les clients de la liste d'attente, là, certains y sont en raison des exigences liées à l'exemplarité de l'État ou à

certaines politiques corporatives et donc qu'elles

dépendent, là, grosso modo, là, d'une modification

à l'article 11.1.3.5 pour pouvoir s'engager?

4 M. MARC-ANTOINE BELLAVANCE:

R. Alors bonjour. Donc, clairement, là, parmi la liste

il y avait des clients qui avaient... qui avaient

soulevé le besoin qu'une telle clause soit mise.

Par contre, maintenant, là, est-ce que dans... dans

les sept clients institutionnels qu'on voit ici ou

les seize (16) commerciaux, là, est-ce que c'est

un... est-ce que pour ceux-là est-ce que c'est

un... c'est un besoin? Je ne saurais vous dire pour

l'instant, là.

9

10

11

13

21

22

Q. [151] Maintenant autre sujet, là, les délais de

début d'injection. Donc, la Régie a posé des

questions sous pli confidentiel et, Madame la

Greffière, si on peut l'afficher, cette fois-ci je

crois que c'est important, là, pour mettre en

contexte. C'est la pièce B-0811. C'est la DDR...

les réponses d'Énergir à la DDR-31 de la Régie. Et

c'est à la page 15, un petit peu plus bas, là, en

réponse à la question 7.3. Donc, en fait, la Régie

notait qu'Énergir avait revu à la baisse ses

prévisions de volumes livrés deux mille vingt-deux-

deux mille vingt-trois (2022-2023) et deux mille

vingt-trois-deux mille vingt-quatre (2024-2024),

puis elle lui demandait d'expliquer les baisses de

livraison. Donc, on voit que pour plusieurs projets

en fait Énergir fournit des explications pour

plusieurs projets dont certains, comme par exemple

GIGME, Petawawa, Saint-Pie, on parlait du décalage

de la date d'injection du projet. Est-ce qu'Énergir

est en mesure de fournir plus de raisons sur la

raison du décalage de la date d'injection? Comme

par exemple un retard dans la construction d'une

nouvelle usine?

- M. RAPHAEL DUQUETTE:
- R. Bien, je peux donner un peu plus d'information. À

haut niveau, GIGME, il est à la recherche de

financement. Même chose pour Petawawa, Saint-Pie.

Il y a eu des ennuis techniques qui ont mené au

décalage. Donc, là, j'ai répondu aux trois que vous

avez fait mention.

Q. [152] Parfait, merci. Maintenant, une question de

conciliation de données. Donc, Madame la Greffière,

je vous demanderais d'afficher, s'il vous plaît, la

pièce B-0816, qui est GM-8, document 8, à la page

6. C'est la présentation, en fait, d'Énergir. On me

dit qu'on a un problème technique.

21

22

23

8

10

11

- Me PHILIP THIBODEAU:
- Si ça peut vous aider, on a le document, nous,
- devant nos témoins. Donc, si vous voulez poursuivre
- sans les afficher à l'écran, c'est correct de notre
- 5 côté.
- 6 Me AMÉLIE CARDINAL :
- Q. [153] Parfait. Donc, on peut continuer comme ça, si
- c'est correct avec vous. Donc, à la page 6 de la
- présentation, Énergir indique que le prix moyen des
- contrats résultant de l'appel d'offres de deux
- mille dix-neuf (2019) était d'un certain montant.
- Mais que le prix moyen pour les contrats de l'appel
- d'offres de deux mille vingt et un (2021) était de
- trente-six et quarante-quatre par gigajoule
- (36,44 \$/GJ).
- Et là, si on regarde à la pièce B-0732, aux
- pages 26 et 27. Je ne sais pas si vos témoins sont
- capables d'avoir accès à cette pièce sans qu'on
- 19 l'affiche, également.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Oui, juste un instant, on va y accéder.
- M. VINCENT REGNAULT:
- R. À quelle page vous avez référé?
- Me AMÉLIE CARDINAL :
- Q. [154] Pages 26, 27, où Énergir présente les

- résultats de l'appel d'offres deux mille vingt et
- un (2021). Et là, en fait, vers le bas de la page,
- on parle que le prix moyen de toutes les
- 4 propositions pour deux mille vingt et un (2021),
- est de trente-quatre et soixante-quatre dollars le
- gigajoule (34,64 \$/GJ).
- Donc, si c'était possible de concilier quel
- est le prix moyen de l'appel d'offres de deux mille
- vingt et un (2021)? Si ça requiert des
- vérifications, aussi, on pourrait prendre
- 11 l'engagement de faire la validation.
- R. Non, non, je pense qu'on a la réponse. Donnez-nous
- juste un instant.
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- Maître Cardinal, pourriez-vous répéter la page de
- la pièce B-0732, s'il vous plaît?
- 17 Me AMÉLIE CARDINAL :
- Oui. On est à la bonne page. En fait, Madame
- Siliki, si vous voulez descendre juste un petit peu
- plus bas parce que c'est pages 26 et 27. Donc, on
- voit, dans le bas, à la ligne 5... et voilà.
- Si vous restez là, le prix moyen de toutes
- les propositions est de trente-quatre et soixante-
- quatre dollars le gigajoule (34,64 \$/GJ).

19 septembre 2022 HUIS CLOS

M. RAPHAËL DUQUETTE :

1

15

R. Le tableau qu'on voit dans la présentation, là, 2 c'est le tableau identique, là, au tableau qu'on a 3 dans le complément de preuve, la pièce, là, GM8-E4-B-0763, qui est déposée le dix-huit (18) juillet vingt vingt-deux (2022). Donc, le tableau 2, à la 6 page 6, de ce complément de preuve là, il y a eu... 7 on l'a mentionné, là, les... il y a eu des 8 discussions avec les promoteurs, il y a plusieurs 9 promoteurs qui ont changé leur prix suite aux 10 discussions et... Bon, ce qu'on voit au tableau 2, 11 là, semble être les valeurs les plus à jour, là, 12 suite aux négociations et discussions qu'on a eues 13 avec les différents promoteurs ou les différents 14

- Q. [155] Donc, on comprend bien que la donnée qui doit 16 être retenue, c'est celle qui est à la pièce B-0763 17 au tableau 2? 18
- R. C'est... 19
- LA PRÉSIDENTE : 20

soumissionnaires.

- Je m'excuse, Maître Cardinal, je vais juste... 21
- Q. [156] Est-ce qu'il y a moyen de vérifier si ce 22 n'est pas juste une erreur cléricale? Parce qu'il y 23 a deux chiffres qui sont inversés, les deuxièmes et 24 troisièmes chiffres sont inversés. Ça fait que, là, 25

R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR 19 septembre 2022 Interrogatoire HUIS CLOS - 160 -Me Amélie Cardinal si... Des fois, si c'est une erreur cléricale ou sinon, nous confirmer que c'est bel et bien suite aux rediscussions ou à la révision des prix des fournisseurs, mais ça serait bien de le vérifier, s'il vous plaît. M. RAPHAËL DUQUETTE: R. Oui. J'avoue que ça fait... C'est un peu spécial, là. Donc, on va vérifier, en effet, juste pour être sûr. Puis, t'sais, juste pour rappeler, aussi, là, on a déposé l'ensemble du tableau avec les offres qui ont été fournies par les soumissionnaires, là, dans notre preuve pour le contrat de Archaea. On va revérifier, on va partir de ces valeurs-là, puis on va vous revenir. Me AMÉLIE CARDINAL : Q. [157] Parfait. Donc, ça serait maintenant l'engagement numéro 5 qui serait de valider le prix moyen de l'appel d'offres 2021

16

17 18

19

1

2

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

E-5 (Énergir) : Valider le prix moyen de l'appel 20 d'offres 2021 (demandé par la 21 Régie) 22

23

LA PRÉSIDENTE : 24

Madame la Greffière ou Monsieur Morin, en fait, on 25

- serait à l'engagement 6?
- Me PHILIP THIBODEAU:
- J'ai engagement 5 de mon côté.
- 4 LA PRÉSIDENTE :
- 5. Commenter la pièce A-0398, est-ce que ce n'était
- pas un engagement?
- 7 Me PHILIP THIBODEAU:
- 8 L'engagement numéro 4, ça...
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- 10 Ah, O.K.
- Me PHILIP THIBODEAU:
- 12 ... le « commenter le tableau que vous avez
- déposé ». J'avais l'engagement... Peut-être que je
- me trompe dans mes chiffre, j'avais l'engagement
- numéro 4 pour « Commenter le tableau fourni par la
- 16 Régie. »
- 17 LA PRÉSIDENTE :
- Je vais vérifier, je vous remercie. On va laisser
- ça à 5 pour l'instant et puis on va faire confiance
- à nos greffiers.
- Me AMÉLIE CARDINAL :
- Q. [158] Puis si on revient, maintenant, à notre
- question de prix moyen, là. Pourquoi Énergir fait
- référence au prix moyen de toutes les offres plutôt
- qu'au prix moyen pondéré? Puis en fait, sous-

question, tout de suite, parce que je crois que ça 1 peut se répondre en un bloc, là. Est-ce qu'il 2 serait plus approprié, selon vous, de considérer le prix moyen pondéré de l'ensemble des offres ou le prix moyen pondéré par tranche de soixante millions 5 de mètres cubes (60 Mm3) ou cent millions de mètres 6 cubes (100 Mm3) en commençant par les offres les 7 plus basses, par exemple? 8

M. RAPHAËL DUQUETTE: 9

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

R. Dans les faits, là, dans la présentation, là, le 10 tableau qu'on a présenté, là, c'est présenté 11 effectivement qu'il y a une augmentation des prix 12 qu'on voit sur le marché. 13

> On l'a présenté dans notre preuve, là, les différents tableaux de moyenne pondérée, moyenne globale, et caetera.

> Dans les faits, ce n'est pas une caractéristiques qu'on demande de faire approuver, là, c'est seulement une information qu'on présente pour amener, justement, l'information sur ce qu'on voit sur l'évolution du marché puis l'augmentation des prix, là, qui sont effectifs, là, bien depuis quelques années.

Q. [159] Désolée pour cette intermission. Donc, ma prochaine question, on retourne dans le sujet des attributs environnementaux et de l'intensité

carbone. Donc, et là, je vous demanderais, Madame

la Greffière d'afficher la pièce, parce que c'est

une pièce qui vient d'un intervenant, donc, c'est

la preuve de l'ACIG qui est, bien en fait, non, en

fait pas besoin, ça va aller, je crois, là.

C'est qu'en fait, l'ACIG, ce qu'elle dit, dans sa preuve, c'est que les clients industriels ont des obligations liées au SPEDE. Donc, je crois que c'est bien connu, là.

Pouvez-vous confirmer que la réglementation relative au SPEDE, là, reconnaît un seul facteur d'émission?

8

9

10

- R. Oui. C'est notre compréhension aussi, la même que vous, effectivement.
- Q. [160] Considérant la réglementation relative au

 SPEDE, justement, pouvez-vous indiquer, si selon

 vous, un client industriel pourrait réduire ses

 obligations relatives au SPEDE, en consommant du

 GNR à plus faible intensité carbone, plutôt que

 n'importe quel GNR?
- 22 R. C'est notre compréhension, effectivement, qu'à
 23 l'heure actuelle, que vous utilisiez du GNR avec
 24 une intensité carbone de quarante (40) ou de moins
 25 cent cinquante (-150), ça vous donne le... ça donne

- le même impact pour le même résultat au niveau de 1 la réglementation relative au SPEDE. 2
- Q. [161] Par rapport, maintenant, au Règlement sur les carburants propres, là. Pouvez-vous confirmer qu'il 4 n'y a pas de prix plancher, plafond, de l'intensité 5 carbone par gramme de CO2? 6
- M. VINCENT REGNAULT: 7
- R. Vous dites de prix, de prix plancher, dans le sens de la valeur qui est attribuée, une valeur maximale ou une valeur minimale d'une intensité carbone? 10 Est-ce que c'est à ça que vous référez? 11
- Q. [162] Oui, bien en dollars. 12
- R. Ah, oui. 13
- Q. [163] Oui, c'est ça exactement, il n'y a pas de 14 valeur en dollars, là, pour le gramme de CO2. 15
- R. C'est notre compréhension aussi que ça va être une 16 valeur qui va être déterminée par le marché. 17
- Q. [164] O.K. Puis considérant cette absence de 18 valeur, justement, sur quelle base Énergir juge 19 qu'un prix de quarante-cinq dollars le gigajoule 20 (45 \$/GJ) de GNR est dans l'intérêt de la 21 clientèle? 22
- R. Oui, c'est ça. Donc, en fait, pour nous, là, le 23 quarante-cinq dollars le gigajoule (45 \$/GJ), la 24 limite de quarante-cinq dollars le gigajoule 25

(45 \$)/GJ) n'a pas de lien avec le RCP ou la valeur que le RCP pourrait accorder à une intensité carbone de XYZ, le prix ou la valeur... le prix de quarante-cinq dollars le gigajoule (45 \$/GJ) a vraiment été identifié ou déterminé suite aux résultats qu'on a obtenus, là, dans le cadre de l'appel d'offres, où on voyait, là, qu'un quarantecing dollars (45 \$) pouvait faire du sens comme limite maximal, sans obtenir une autorisation particulière, spécifique de la Régie pour un... un contrat qui sortirait de ce paramètre-là. C'est une limite, là, qui nous permettrait de capter probablement une bonne partie, la majorité des projets québécois. Donc... donc, c'est un peu comme ça qu'on l'a... qu'on l'a établi pour... pour les fins de la preuve.

1

2

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

2.4

25

Puis on me souffle à l'oreille, là, pour éviter que quelqu'un d'autre intervienne, là, mais on pense que c'est dans l'intérêt aussi de la clientèle que de limiter, là, le prix... d'avoir une valeur maximale de prix au-delà... au-delà de laquelle il faut qu'on obtienne une autorisation spécifique de la Régie, là.

Q. [165] Je vais juste reconsulter ce qu'on me souffle sur le côté, merci.

1 LA PRÉSIDENTE:

22

23

24

25

Q. [166] Excusez-moi. Je vais en profiter pendant 2 que... je veux juste bien comprendre votre réponse 3 parce que vous nous avez dit que dans votre appel d'offres ou les critères de l'appel d'offres, la 5 localisation c'est 6 profil du... du soumissionnaire. Et là vous nous 7 dites : il y a un coût moyen de vingt-cing dollars (25 \$), mais je veux pouvoir monter jusqu'à quarante-cinq dollars (45 \$)... vingt dollars du 10 gigajoule (20 \$/GJ) de plus pour pouvoir acheter des 11 produits québécois. C'est parce que c'est plus que 12 , là, vingt dollars du gigajoule 13 (20 \$/GJ), là, c'est... c'est beaucoup de points. 14 Alors j'aimerais faire le lien ici entre le vingt 15 dollars (20 \$) de plus du gigajoule (GJ) que le coût 16 moyen pour un produit québécois et le 17 que vous accordez dans votre grille. 18 R. En fait, j'ai peut-être, là, ma langue... sans dire 19 que ma langue a fourchu, là, mais le... le quarante-20 cinq dollars (45 \$) j'ai effectivement mentionné ou 21

mais c'est pas... pas du tout nécessaire. Pas du tout associé uniquement aux projets québécois. C'est associé, là, à n'importe

j'ai fait le lien avec des projets québécois, là,

quel type de projet. Puis là par contre je vais 1 être franc avec vous, j'ai de la misère à bien saisir, là, votre question, là, puis à bien y répondre. Je ne sais pas si avec la précision que je viens de fournir j'y ai répondu, là, mais je... je... c'est ça, j'ai de la difficulté à faire le... 6 à bien saisir, là, la... ce que vous essayez de... d'éclairer, là, pour... de votre côté. 8 Q. [167] Ce qu'on essaie de comprendre, c'est qu'estce qui justifie le quarante-cinq dollars (45 \$) 10 maximum? Parce que vous nous dites : ce n'est pas 11 la localisation, ce n'est pas l'intensité carbone, 12 ce n'est pas ci, alors qu'est-ce qui justifie 13 quarante-cinq dollars du gigajoule (45 \$/GJ)? 14 R. C'est... c'est vraiment... c'est vraiment le... 15 deux choses, là, c'est l'appel d'offres, les 16 résultats de l'appel d'offres nous ont... nous ont 17 conduit à proposer ce quarante-cinq dollars (45 \$) 18 du gigajoule et les diverses discussions qu'on peut 19 avoir avec des producteurs sur les coûts associés 20 à... de production, là, du GNR. Donc, je vous 21 dirais c'est vraiment ces deux éléments-là. 22 Q. [168] Mais vendredi dernier vous nous avez dit : le 23 quarante-cinq dollars (45 \$) c'est parce que 24

c'étaient des projets agricoles. On en avait

25

compris que c'était l'intensité carbone. Mais vous avez dit aujourd'hui : non, non, non, l'intensité carbone ça n'a rien à voir. Alors...

R. Bien puis c'est... c'est un peu... c'est la preuve... on peut y retourner, là, mais le souvenir 5 c'est la justification qui est fournie dans la 6 preuve. En fait, le quarante-cinq dollars (45 \$) il est... il est... il y a deux... deux... bien il 8 vient des appels d'offres puis il y a deux raisons 9 pour avoir ce quarante-cinq dollars le gigajoule 10 (45 \$/GJ)-là. Un, c'est pour donner une certaine 11 assurance ou rassurer en quelque sorte la Régie et 12 les consommateurs, qu'on n'ira pas au-delà d'un 13 quarante-cinq dollars (45 \$) sans venir voir la 14 Régie puis expliquer pourquoi on devrait payer plus 15 que quarante-cinq dollars (45 \$) le gigajoule pour 16 un contrat précis. Puis c'est aussi... la deuxième 17 raison c'est pour donner... envoyer un signal dans 18 le marché qu'on est capable, en fonction des 19 différentes caractéristiques d'un projet, de 20 fournir un prix qui est peut-être plus élevé que le 21 prix moyen, que qu'est-ce qu'on... qu'on demande. 22

Q. [169] Mais pourquoi qu'on devrait aller jusqu'à quarante-cinq dollars (45 \$)? Parce que là quand maître Sicard vous posait la question, et là je ne

2.3

24

25

me souviens plus, c'était trente et un (31 \$),

trente-trois (33 \$) ou trente-cinq dollars (35 \$),

qu'elle vous faisait mention, je pense que c'était

le trente-cinq dollars (35 \$). Là, vous nous...

vous avez... vous lui avez répondu que, bien, là,

vous ne seriez pas en mesure de répondre à certains

contrats.

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

2.4

25

Bien, là, est-ce que c'est vraiment, et c'était la question de maître Cardinal, êtes-vous en mesure, en quoi est-ce que c'est dans l'avantage des consommateurs québécois que de payer jusqu'à quarante-cinq dollars du gigajoule (45 \$/GJ) quand vous n'avez aucun avantage au niveau des indices carbone ou pour la localisation et puis...

J'ai vraiment besoin de mes lunettes. Oui, pièce B-0732, page 34 de 68 :

Ce prix maximal enverra le signal aux projets en développement, notamment aux projets agricoles, que le fait d'avoir un prix du GNR significativement plus haut que le prix moyen n'est pas un empêchement en soi.

Alors pourquoi signaler les projets agricoles si ce n'est pas à cause de l'indice carbone? Et je m'excuse, Maître Cardinal, je vais vous retourner

- le contre-interrogatoire, après ça.
- Me AMÉLIE CARDINAL :
- 4 Vous pouvez continuer, c'est correct.
- 5 Mme CAROLINE DALLAIRE:

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

24

25

R. Je vais me permettre de me lancer et je vais inviter mes collègues à compléter, s'ils le veulent.

En fait, les deux prix mentionnés doivent vivre ensemble. Je pense que le quarante-cinq dollars (45 \$/GJ) ne peut pas être le seul, et le vingt-cinq dollars (25 \$/GJ) non plus.

Ce qu'on dit, c'est que si nous n'avions pas proposé le quarante-cinq dollars (45 \$/GJ), avec le vingt-cinq dollars (25 \$/GJ) de prix moyen, Énergir pourrait aller signer des contrats très chers. Par exemple, un contrat très cher en petites quantités. Ce qui fait que le prix moyen resterait en bas de vingt-cinq dollars (25 \$/GJ). Donc, il n'y aurait pas de limites aux contrats qu'on peut aller signer.

On a proposé de fixer, en plus des raisons données par monsieur Regnault, on a proposé de mettre le quarante-cinq dollars (45 \$/GJ) pour venir limiter, donner une balise supplémentaire en

plus du vingt-cinq dollars (25 \$/GJ). Le quarante-

cinq dollars (45 \$/GJ) sert aussi... Et je

rajouterais une autre raison pour laquelle on l'a

mis, d'allégement réglementaire. J'en ai parlé

beaucoup au moment de la présentation, jeudi. Donc,

l'allégement réglementaire, c'est vraiment très

important si on veut réussir à atteindre nos

8 cibles.

1

6

7

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

Et on a évalué qu'à quarante-cinq dollars (45 \$/GJ), étant donné les résultats de l'appel d'offres, c'est un prix qui nous permettait d'aller contracter un nombre important de contrats sans avoir à revenir à chaque fois à la pièce, à la Régie. Et que ça nous permettait, le quarante-cinq dollars (45 \$/GJ) d'aller atteindre les cibles fixées, qui est quand même le but fixé par l'Étape D.

Donc, et le quarante-cinq (45 \$/GJ) et le vingt-cinq (25 \$/GJ). Les deux sont importants pour nous.

Q. [170] Je m'excuse, Maître Cardinal. Mais à ce

moment-là, ça pourrait être un autre chiffre que

quarante-cinq (45 \$/GJ), ça pourrait être le

trente-cinq (35 \$/GJ) proposé par l'ACEFQ ou ça

pourrait être le trente et un (31 \$/GJ) qui est la

limite de Fortis parce que c'est votre concurrent
pour qui vous vous battez avec... Bien, « vous vous
battez », enfin, qui est votre concurrent direct
pour l'achat de GNR.

R. En fait, la caractéristique... Il a fallu s'arrêter 5 sur un prix, je vous dirais. Pourquoi quarante-cinq 6 (45 \$/GJ)? Pourquoi pas trente-cinq (35 \$/GJ)? 7 Trente-cing dollars (35 \$/GJ) était trop bas, à 8 notre avis. À ce prix-là, on laissait des 9 opportunités sur la table ou on était dans 10 l'obligation de revenir voir la Régie. Et à ce 11 moment-là, ce n'était pas suffisant, à notre avis, 12 pour aller chercher l'allégement réglementaire dont 13 on avait besoin pour atteindre nos cibles. 14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

23

24

2.5

Donc, je vous soumets que le trente-cinq (35 \$/GJ) était trop bas, à notre avis. Dans certains cas, on va devoir aller au-dessus. On jugeait que le quarante-cinq (45 \$/GJ) était raisonnable, sachant que, contrairement à Fortis qui a un prix moyen de trente et un dollars (31 \$/GJ), nous, on allait avec un prix plus bas, plus contraignant, un prix moyen de vingt-cinq dollars (25 \$/GJ).

Donc, on ne pourra pas que signer des contrats à quarante-cinq dollars (45 \$/GJ). Je suis

sûre que vous le comprenez bien. Il va falloir

aussi aller chercher des contrats plus bas, d'où le

vingt-cinq dollars (25 \$/GJ) qui nous limite.

Mais le quarante-cinq dollars (45 \$/GJ) qui nous permet d'aller chercher une certaine latitude pour aller toujours atteindre nos cibles et qu'on évaluait à un niveau très raisonnable, selon nous.

LA PRÉSIDENTE :

5

6

8

9

10

11

21

22

23

24

25

Je vous remercie et je retourne le contreinterrogatoire à maître Cardinal.

Me AMÉLIE CARDINAL :

Q. [171] Merci beaucoup. Bien, en fait, ça a suscité 12 une petite question. Madame la Greffière, restez 13 dans le même document, mais à la page 34. Merci. 14 Donc, si on va, là, à peu près vers la ligne 19 15 où... Parce que, en fait, Monsieur Regnault, vous 16 avez mentionné, là, que le quarante-cinq dollars 17 (45 \$) n'avait pas de lien vraiment avec le RCP. Et 18 j'aimerais juste comprendre votre preuve quand on 19 dit: 20

Cette balise découle des données brutes du dernier appel d'offres qui montrent des projets agricoles d'intérêt, notamment en lien avec le RCP, dont le prix du GNR oscille

- 174 -

autour de 45 \$/GJ.

Donc, en fait, c'est pour essayer de comprendre ce

lien avec le RCP.

basses.

17

18

19

20

21

22

23

24

25

4 M. VINCENT REGNAULT:

R. Regardez, à la base, le quarante-cing dollars (45 \$), comme on le mentionne, là, vient des 6 résultats de l'appel d'offres. On trouvait que 7 c'était un prix qui... un prix maximum qui était 8 supporté par les données de l'appel d'offres. C'est 9 sûr qu'on ne peut pas se cacher les yeux puis ne 10 pas penser à la RCP puis faire un certain lien, 11 dans la mesure où effectivement le RCP va permettre 12 de valoriser une certaine intensité... les 13 intensités carbone de différents types de projets, 14 puis on sait que les projets agricoles ont des 15 intensités carbone qui sont particulièrement 16

Sauf que dans le grand portrait des choses, à l'heure actuelle, on ne sait pas... on l'a mentionné ici, je le vois bien, là, je le lis bien comme vous, mais on ne sait pas la valeur ou la... comment le marché va se développer autour de ça. Donc, on ne veut pas... dans notre esprit, on ne veut pas nécessairement... on ne veut pas tenir compte de cette valeur-là ultime qu'on pourrait

obtenir avec cette réglementation-là.

1

2

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

2.0

21

22

2.3

24

2.5

Je pense que la justification, elle est vraiment basée sur les résultats de l'appel d'offres qui... puis j'ai fait un lien, tantôt, avec les projets québécois parce que... sur lequel on a eu la chance que maître Duquette est revenue. Mais cette... ce lien-là, dans ma tête puis je n'étais pas rendu jusque-là dans la réflexion que j'ai fait à haute voix mais, en fait, les projets québécois, on persiste à croire, je l'ai mentionné au début des audiences, que les projets actuels doivent se développer, doivent se réaliser pour permettre de développer cette filière-là au Québec, de GNR, puis éventuellement, qu'elle contribue à l'atteinte des cibles puis à tous les autres avantages qui sont associés au développement de cette filière-là.

Donc, c'était beaucoup plus une question de prix qu'on constatait dans l'appel d'offres qui nous a amenés à établir ce quarante-cinq dollars (45 \$) là. Puis aussi, bien, on savait que ce quarante-cinq dollars (45 \$) là, bien, il va faire... il va probablement être une balise supérieure qui va nous permettre d'avoir des discussions avec les projets québécois puis

permettre à cette filière-là de se développer. 1 Longue réponse, là, je suis désolé, là, mais 2 effectivement, là, on n'a peut-être pas pêché par excès de clarté dans cette phrase-là, effectivement. Q. [172] Merci. Donc, je vais changer de sujet. 6 Maintenant, dans la foulée des propositions de modification à l'article 11.1.3.5, Madame la 8 Greffière, si vous pouvez afficher la pièce C-ACIG-9 0117 à la page 20. Donc, l'ACIG, en fait, se dit 10 d'accord avec Énergir sur la proposition de 11 mitigation des risques liés à l'achat d'un volume 12 important de GNR pour un seul client. Quand cette 13 quantité de GNR nécessite des achats au-delà du 14 seuil fixé par le Règlement, elle propose toutefois 15 une modification à l'article 11.1.3.5 pour y 16 inclure une précision quant à la situation du GNR 17 par rapport à la cible réglementaire. Et là, donc, 18 on peut voir ce qui est en gras, là. C'est : 19 Dans le cas où des volumes de GNR 20 doivent être acquis au-delà du seuil 21 fixé par le règlement afin de répondre 22 spécifiquement... 23 Et là, on a le reste de l'article. Et en fait, est-24

ce que... Pouvez-vous commenter la proposition de

25

1 1'ACIG?

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Mme CATHERINE SIMARD:

R. Oui, bonjour. Donc... Bien, évidemment, c'est une 3 proposition qu'on trouve intéressante. On s'est posé exactement la même question au moment d'élaborer notre proposition de modification aux 6 conditions de service.

> Le petit bémol que je ferais par rapport à ça, c'est qu'on ne pourrait pas seulement, à notre avis, ajouter cette phrase-là, il faudrait inclure une définition supplémentaire dans nos conditions de service, pour référer à ce que c'est, là, le seuil fixé par le Règlement.

Puis d'autre part, bien, on se disait que de ne pas définir dans ce texte-là, cette condition-là, bien nous permettait peut-être de couvrir des cas de figure que l'on ne connaît pas encore. Mais bref, on juge que l'ajout n'est pas inintéressant.

Q. [173] Maintenant, ma prochaine ligne de questions va porter sur la stratégie de couverture de risques de change. Donc, si on peut afficher la pièce B-0732, s'il vous plaît, à la page 52. En fait, c'est, oui, 732, c'est bon. C'est à la page 52 s'il vous plaît. À la section 7.1.2, où on voit :

« Description de la couverture choisie » et à types 1 de couverture, Énergir indique qu'elle : 2

[...] propose d'utiliser des contrats de change à terme, transigés avec des institutions financières et dont les dates de règlement coïncident avec les dates de paiement des approvisionnements de GNR en dollar américain.

En fait, en référence à l'instrument financier qui est retenu à la stratégie de couverture, soit les contrats de change à terme, là, dont les règlements, les dates de règlements coïncident avec les dates de paiements des approvisionnements de GNR en dollars américains, pouvez-vous préciser si Énergir réfère à des instruments financiers de type Futures ou de type Forward?

Mme CAROLINE DALLAIRE :

6

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

- R. Malheureusement, nous n'avons pas la réponse à 20 votre question. La personne qui... notre experte 21 sur ce sujet n'est pas présente sur le, n'est pas 22 témoin aujourd'hui, alors, nous n'avons pas la 23 réponse à votre question. 2.4
- Q. [174] Je vais juste vérifier deux secondes si on 25

PANEL ÉNERGIR

Interrogatoire

R-4008-2017 Étape D

19 septembre 2022

stratégie de couverture puisse s'appliquer aux achats des deux années suivantes.

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

Et dans le cadre... et, là, Énergir indique que dans le cadre de ce dossier tarifaire, la couverture serait mise en place uniquement pour les achats des années deux mille vingt-trois (2023) et deux mille vingt-quatre (2024) et à partir du premier (1er) octobre deux mille vingt-trois (2023), la couverture serait mise en place pour les années deux mille vingt-quatre (2024), s'il y a une nouvelle transaction et deux mille vingt-cinq (2025).

En fait, quand Énergir parle de ce dossier tarifaire, est-ce que vous faites référence au présent dossier ou au dossier tarifaire en cours, donc, deux mille vingt-deux (2022), deux mille vingt-trois (2023)?

- 19 R. Donc, on réfère ici au dossier tarifaire deux mille
 20 vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-2023),
 21 donc celui qui est en cours au moment du dépôt de
 22 la preuve.
- Q. [175] Puis dans le cas où la Régie approuvait la stratégie à compter de quand pourrait-elle être appliquée?

- R. Ce serait applicable dès le premier (1er) octobre deux mille vingt-deux (2022) selon notre
- Q. [176] Puis est-ce qu'on comprend bien, là, que, à chaque dossier tarifaire Énergir déposerait pour approbation une stratégie de couverture?
- R. La stratégie, l'idée, c'est de faire approuver la

 stratégie de couverture ici dans le dossier 4008.

 Donc, la Régie déciderait une fois sur cette

 stratégie-là. Et ensuite, à chaque dossier

 tarifaire, une vue serait présentée sur ce qui sera

 couvert dans les deux prochaines années. J'espère
- que ça répond à votre question. Puis je ne suis pas certaine d'avoir été claire.
- Q. [177] Oui, ça répond à ma question.

compréhension.

- 16 R. Parfait.
- Q. [178] En fait, pouvez-vous expliquer la mécanique
 de dépôt de la stratégie de couverture pour l'année
 deux mille vingt-quatre (2024) parce qu'on veut
 bien comprendre puis s'assurer qu'il n'y aura pas
 de chevauchement d'application de stratégie?
- 22 R. Juste pour être certaine que je comprends bien, je 23 vais peut-être reformuler. Ce que je comprends, 24 c'est, votre question est, si, par exemple, la 25 stratégie est approuvée une fois, on donne une vue

pour deux mille vingt-trois, vingt vingt-quatre 1 (2023-2024) et ensuite, en deux mille vingt-quatre 2 (2024), on redonne une vue pour deux mille vingtquatre, deux mille vingt-cinq (2024-2025), on veut être sûr que les contrats deux mille vingt-quatre (2024) ne se chevauchent pas ou qu'il n'y a pas 6 double... Q. [179] En fait, c'est parce que, c'est pour 8 comprendre vraiment le paragraphe à partir de la ligne 19, parce que quand on dit : 10 Dans la cadre de ce dossier tarifaire, 11 la couverture serait mise en place 12 uniquement pour les achats des années 13 2023 et 2024. À partir du 1er octobre 14 2023, la couverture serait mise en 15 place pour les années 2024 ([...]) et 16 2025. 17 Donc, on parle de l'année tarifaire. C'est bien 18 pour ça qu'on parle deux fois de deux mille vingt-19 quatre (2024). Mais en fait, c'est deux mille 20 vingt-trois, deux mille vingt-quatre (2023-2024), 21 on parle des années tarifaires si je comprends 22 23 bien. Et après : À partir du 1er octobre 2023, la 24 couverture serait mise en place pour 25

HUIS CLOS - 183 -

les années 2024 [...]. 1 Mais c'est l'année tarifaire deux mille vingt-2 quatre, deux mille vingt-cing (2024-2025)? 3 R. Bon. On aurait souhaité avoir notre expert avec nous. Mais je vais tenter la réponse. Donc, on 5 parle vraiment ici de deux années financières 6 différentes. Quand on parle de deux ans, on parle de deux années financières différentes. Donc 8 première chose. Et l'autre élément, c'est que, je 9 pense que, dans le paragraphe que vous avez lu, 10 l'élément entre parenthèses est important : 11 À partir du 1er octobre 2023, la 12 couverture serait mise en place pour 13 les années 2024 ([...]) et 2025. 14 Qui est une autre année financière. Et « s'il y a 15 de nouvelles transactions ». Donc si, depuis le 16 dépôt de l'année précédente, de la cause tarifaire 17 précédente, il y a de nouvelles transactions, donc 18 une nouvelle couverture pour ces nouvelles 19 transactions-là serait présentée. 2.0 Q. [180] Je vais juste prendre un instant. Merci. 21 Parfait. Donc, ma prochaine question vise à 22 déterminer un peu les éléments qu'Énergir... les 23 éléments d'information dont dispose Énergir aux 24 fins de prévoir la reddition de compte au rapport 25

annuel visant la stratégie de couverture de risque 1 de change. Donc si vous êtes en mesure de 2 m'indiquer, là je comprends que votre experte en la matière n'est pas là, mais je vais vous énumérer certaines informations, si vous me dites qu'Énergir est en mesure de le fournir, parfait, puis sinon... 6

> Par rapport au volume d'achat de GNR en dollars US sujet à la couverture de change, est-ce qu'Énergir serait en mesure de fournir le type et le détail de couverture incluant les frais associés soit les concessions et les coûts totaux de la couverture?

- R. On pense que oui mais malheureusement je ne suis pas certaine, donc on va devoir consulter les gens à l'interne.
- Q. [181] Parfait, bien en fait ce que je pourrais 16 faire peut-être pour faciliter, là, c'est sûr que 17 ça fait... ça ferait un autre engagement, mais je 18 pourrais énoncer l'ensemble des informations qui 19 sont recherchées, on fait ça d'un coup, on tire sur 20 le « plaster » d'un coup, ça va être plus facile. 21
- R. Donc, ce serait très facilitant. 22
- 23 Q. [182] Oui. O.K. Parfait. Donc, engagement numéro 7, sauf erreur. 24
- R. Parfait. 2.5

8

9

10

11

12

13

14

Q. [183] Donc, si Énergir est en mesure de... de fournir éventuellement dans le cadre d'un suivi au rapport annuel relativement au volume d'achat de GNR en dollars US, sujet à la couverture de change, premièrement, le type et le détail de couverture, 5 incluant les frais associés, soit les concessions et coûts totaux de la couverture; ensuite, la quantité de couverture, soit les volumes correspondant aux achats de GNR en dollars US prévus à la couverture et leur base de 10 détermination; ensuite relativement aux volumes 11 d'achat de GNR en dollars US non prévus ou 12 sujets... non sujets à la couverture de change, 13 premièrement ce serait le taux de change appliqué 14 en tenant compte du taux de change lors de la date 15 de règlement et du taux de change lors de la date 16 de paiement des approvisionnements de GNR en 17 dollars US; et finalement les coûts associés à la 18 variation du taux de change assumés par Énergir 19 pour les volumes d'achat en GNR non couverts, non 20 prévus par la stratégie de couverture. Donc, ça 21 compléterait pour l'engagement. 22

23

E-7 (Énergir): Fournir le type et le détail de couverture, incluant les frais

associés, soit les concessions et coûts totaux de la couverture; fournir la quantité de couverture, soit les volumes correspondant aux achats de GNR en dollars US prévus à la couverture et leur base de détermination; relativement aux volumes d'achat de GNR en dollars US non prévus ou non sujets à la couverture de change, fournir le taux de change appliqué en tenant compte du taux de change lors de la date de règlement et du taux de change lors de la date de paiement des approvisionnements de GNR en dollars US; et fournir les coûts associés à la variation du taux de change assumés par Énergir pour les volumes d'achat en GNR non couverts, non prévus par la stratégie de couverture (demandé par la Régie)

24

22

1 LA PRÉSIDENTE :

- 2 Maître Cardinal.
- 3 Me AMÉLIE CARDINAL :
- 4 Oui.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [184] Si je peux me permettre d'ajouter une
- question... pas... mais madame Dallaire, je crois
- que... ou madame Simard sera en mesure de me
- répondre. Est-ce que les coûts associés à la
- couverture de change sont alloués au tarif GNR?
- 11 Mme CATHERINE SIMARD:
- 12 R. Oui.
- 13 Q. [185] Merci.
- 14 Mme CAROLINE DALLAIRE:
- R. Et d'ailleurs, ça... vous me demandez, je voulais
- demander une précision sur une des questions que
- vous avez posées, Maître Cardinal, peut-être la
- dernière. Quand vous parlez des coûts associés à la
- variation du taux de change assumés par Énergir,
- vous voulez dire... dans le fond c'est les coûts
- qui se retrouveraient dans le tarif GNR? Est-ce que
- j'ai raison de... de dire ça comme ça? Étant donné
- la réponse de madame Simard.
- Me AMÉLIE CARDINAL :
- Q. [186] Je vais juste valider exactement. En fait,

- l'information recherchée c'est vraiment les coûts 1
- associés aux achats GNR en dollars US non prévus à 2
- la stratégie. 3
- R. Parfait, merci beaucoup.
- Me PHILIP THIBODEAU :
- R. Puis peut-être, Maître Cardinal, pour... pour être 6
- sûr de fournir la bonne chose, on a pris en note
- l'essentiel de ce qui était fourni. Il y a une 8
- personne qui pourrait peut-être vous fournir des 9
- informations dès cet après-midi ou aujourd'hui et 10
- plutôt que d'attendre les notes sténographiques, si 11
- jamais c'était possible... je voyais... je présume 12
- que vous lisiez des documents qui sont déjà écrits. 13
- Si c'est possible de les envoyer par... par écrit, 14
- là, ça simplifierait les choses de notre côté, on 15
- pourrait transmettre ça puis s'assurer de répondre 16
- à... exactement à toutes vos questions et sous-17
- questions, là, si... si c'est pas trop compliqué de 18
- votre côté, ce serait apprécié. 19
- Q. [187] Parfait, c'est pas compliqué du tout, donc ça 20
- va être fait et ce sera déposé, là, sur... sur le 21
- site. 22
- R. Merci beaucoup. 23
- Q. [188] Bienvenue. 24

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- Maître Cardinal, je vois qu'il est quinze heures
- 3 (15 h).
- 4 Me AMÉLIE CARDINAL :
- Il me reste une seule question. Est-ce que ça vous
- 6 convient?
- 7 LA PRÉSIDENTE:
- 8 Absolument..
- 9 Me AMÉLIE CARDINAL :
- Après ça, vous seriez débarrassée de moi, ça serait
- parfait.
- Q. [189] Donc, ma dernière question. En fait, c'est
- encore une question de suivi. Et là, pour... Bien,
- je ne vous référerai pas. C'est la pièce B-0732,
- mais c'est simplement Énergir qui dit que depuis la
- cause tarifaire deux mille vingt, deux mille vingt
- et un (2020-2021), elle dépose la pièce « Prévision
- d'approvisionnement et de distribution GNR ».
- Donc, j'imagine que c'est de connaissance
- générale chez Énergir. Par contre, là, je vais vous
- référer à une pièce que j'aimerais qu'on affiche,
- Madame la Greffière, s'il vous plaît. Et c'est la
- pièce B-0767, qui est GM-9, document 4, à la page
- 24 9.
- Parfait. Donc, le tableau 2, en fait, qui a

été fourni à la réponse à la question 4 de la DDR 1 27 de la Régie. En fait, pourriez-vous commenter la 2 possibilité pour Énergir, à partir du prochain dossier tarifaire, de modifier la pièce « Prévisions d'approvisionnement et de distribution de GNR » pour y ajouter un suivi des inventaires, 6 tel qu'il est présenté au Tableau 2? En fait, un suivi des inventaires de GNR? 8 Mme CATHERINE SIMARD: 9

- R. Oui, ça serait faisable. 10
- Q. [190] Parfait. Donc, c'était simplement pour 11 valider la possibilité. Donc, ça met fin à mes 12 questions. Merci. 13
- LA PRÉSIDENTE : 14
- Bon merci. Maître Cardinal, j'ai deux petites 15 questions, avant qu'on cesse pour la journée. La 16 première étant suivie de celle-ci. C'est : 17
- Q. [191] Est-ce que les coûts de couvertures et les 18 coûts d'audits pour faire les audits que vous 19 demandez qu'ils soient inclus, est-ce qu'ils sont 20 calculés ou seront calculés dans le coût moyen de 2.1 vingt-cinq dollars (25 \$/GJ) que vous demandez? 22
- R. Oui, en fait, les coûts de couverture seraient 2.3 inclus dans le tarif, alors que le vingt-cinq 24 dollars (25 \$/GJ) c'est un coût moyen 2.5

- d'approvisionnement. Donc, c'est vraiment deux 1
- choses qui sont distinctes. Je ne sais pas si ça 2
- répond à votre question?
- Q. [192] Alors, les coûts pour la stratégie de
- couverture ainsi que les coûts pour l'audit, les 5
- coûts « engineers », ça, principalement. Ça, ça 6
- serait inclus dans le tarif GNR, mais ils ne
- seraient pas calculés dans le tarif ou dans le coût
- moyen de vingt-cinq dollars (25 \$/GJ), si j'ai bien
- compris? 10
- R. Oui, c'est ça. 11
- Q. [193] O.K. 12
- R. C'est ça. 13
- Q. [194] Merci. L'autre question est plus pour madame 14
- Dallaire. 15
- Mme CAROLINE DALLAIRE: 16
- R. Oui. 17
- Q. [195] Madame Dallaire, vous m'avez dit tantôt que 18
- le prix de trente et un dollars du gigajoule 19
- (31 \$/GJ) pour Fortis BC était de trente et un 20
- dollars (31 \$/GJ) de coût moyen. 21
- À la page 24 de 68 de la pièce B-07... 22
- c'est un coût maximum? Est-ce que vous pourriez me 23
- confirmer que c'est effectivement un coût maximum 24
- plutôt qu'un coût moyen? 25

R. Je vous le confirme tout à fait. En fait, j'ai fait un raccourci rapide dans ma réponse. Vous avez 2 absolument raison, c'est un prix maximum. Donc, j'y 3 allais en supposant que le prix moyen, donc de l'achat des contrats pourrait, en théorie, être de

Mais vous avez raison, chez Fortis, c'est un prix maximum de trente et un dollars le 8 gigajoule (31 \$/GJ). Merci de me corriger. 9

- Q. [196] Je n'irai pas jusqu'à dire que ça vous fait 10 plaisir. Mais... 11
- R. Je vous le permets, je vous le permets. 12

trente et un dollars (31 \$/GJ).

- Q. [197] Est-ce que vous le savez si Fortis BC a un 13 coût moyen? S'il en publie un, c'est du domaine 14 public? 15
- R. Donc, je vous confirme qu'il n'y a pas de 16 caractéristique à respecter concernant un prix 17 moyen. Ceci dit, est-ce qu'il en affiche un? Le 18 coût moyen de ces contrats ou... Ça, je ne sais pas 19 si c'est... Moi, je ne le connais, en tout cas, 20 si... 2.1
- Q. [198] Non, c'est correct. Ce n'est pas... c'était 22 juste de savoir si vous le saviez. Est-ce que, la 2.3 dernière fois qu'on s'était parlé à ce sujet-là, 24 l'Étape D ou C, là, je ne me souviens plus 25

- exactement, le prix maximum incluait les
- installations de filtration, là, pour... je n'ai
- pas un meilleur mot que ça, là, mais si Fortis
- devait faire des installations de filtration pour
- transformer le biogaz en GNR, c'était inclus dans
- ce prix maximum là. Est-ce que vous savez si c'est
- toujours le cas?
- 8 M. RAPHAËL DUQUETTE:
- R. Selon notre information, ça n'a pas changé. Je ne
- pense pas que ça ait changé depuis la dernière fois
- qu'on s'est parlé.
- 12 Q. **[199]** Je vous remercie.
- LA PRÉSIDENTE :
- 14 Il est trois heures et cinq (15 h 05). Je pense que
- les témoins auront eu une bonne journée. Mais je...
- Oui, je vais vous souhaiter de vous reposer. On va
- reprendre demain matin à neuf heures (9 h). Maître
- Boudreau, j'aimerais vous parler, s'il vous plaît,
- parce que vous allez être celle qui va suivre
- 20 Énergir. Et là, on va jouer ça à l'oreille demain,
- parce que je ne sais pas encore, on va regarder nos
- questions ce soir, on peut en rajouter, on peut en
- enlever aussi. Alors, je ne sais pas à quelle
- heure, demain, on va terminer. Et vous m'avez dit,
- tantôt, que les témoins, pour votre panel

HUIS CLOS - 194 -

- confidentiel, n'étaient pas disponibles de dix
- heures à onze heures (10 h-11 h). Est-ce que
- votre... les témoins, pour votre panel public, eux,
- sont disponibles? Est-ce que c'est les mêmes
- personnes? Et si ce n'est pas les mêmes personnes,
- est-ce qu'ils sont disponibles?
- 7 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :
- En fait, de ce que je comprends, c'est qu'il y a un
- membre de notre panel... c'est ça, c'est : il y a
- membre de notre panel public qui n'est pas
- disponible durant cette plage horaire là. Je vais
- vérifier du côté de notre panel confidentiel, il
- faudrait que je vous revienne.
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- Parce que c'est surtout le panel confidentiel qui
- doit passer avant, pour que les intervenants
- puissent prendre connaissance de la preuve que vous
- avez faite. Alors, si vous pouviez nous revenir
- rapidement sur la disponibilité de vos témoins, ça
- serait apprécié.
- Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:
- Voulez-vous que je tente de vérifier à l'instant,
- puis vous le confirmer? Ou peut-être écrire à
- Madame la Greffière.

HUIS CLOS - 195 -

1 LA PRÉSIDENTE:

Bien, si vous pouviez vérifier puis envoyer un

courriel au SDÉ. Dans le fond, on va prendre les

messages, le SDÉ devrait être ouvert encore une

heure, une heure trente (1 h, 1 h 30) de temps.

Alors, si vous pouviez confirmer lequel... si vos

témoins pour le panel confidentiel seraient

disponibles, ça serait apprécié. Est-ce que c'est

bon? Parfait. Votre preuve écrite est déposée,

hein? Il me semble.

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:

Oui. Notre preuve écrite est déposée.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, O.K. Maître Gertler, vous êtes apparu,

sûrement que vous voulez nous dire quelque chose?

Me FRANKLIN S. GERTLER:

Oui. Bien, juste une petite question. Je vais vous

demander de jouer à Bernard Derome puis nous dire

si la tendance se maintient où est-ce qu'on est

dans notre horaire. Parce que je pense que la Régie

avait prévu une journée complète ou à peu près.

Alors, c'est juste qu'on est... Parce qu'on doit

planifier nos choses un peu, si possible. Sinon,

bien, on va se plier à la situation, c'est tout.

21

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ce qui est certain, c'est qu'on va finir demain

matin la Régie, le contre-interrogatoire d'Énergir.

Alors... Mais à quelle heure, demain matin? Ça, je

vais avoir de la difficulté à vous le dire, là.

Ensuite, ce qu'on va faire, c'est qu'on va... Si

les témoins de l'AQPER, pour le panel confidentiel,

sont disponibles, on va passer le panel

confidentiel de l'AQPER. Et puis, par la suite, on

va tomber avec la preuve de la... bien, « on va

tomber », on va passer à la preuve de la FCEI. Et

puis, ensuite, on va recommencer, là, avec l'ACEF

de Québec et, et cétera, là, pour... on va retomber

dans l'horaire usuel. Mais je veux vous dire, là,

le calendrier, là, on joue avec, là, et puis on y

va un petit peu à l'oreille, là, avec les

nouveautés du jour.

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU:

Madame la Présidente, par rapport au calendrier,

j'ai reçu la confirmation que c'est tant un membre

de notre panel confidentiel qu'un membre de notre

panel non confidentiel qui ne sont pas disponibles

demain entre dix heures (10 h) et onze heures

trente (11 h 30).

20

22

2.3

7

LA PRÉSIDENTE :

1

HUIS CLOS - 197 -

Je vous remercie, on va essayer de voir... Écoutez, 2 c'est parce que là ce qu'on essaie de voir c'est, il y a potentiellement... écoutez, je sais pas, on va peut-être avoir des questions jusqu'à onze heures (11 h), on aura peut-être des questions 6 jusqu'à dix heures (10 h). On voudrait pas perdre, parce qu'on est déjà en retard, on voudrait pas 8 perdre une heure et demie (1 h 30). Par contre, je 9 comprends les intervenants qui auraient des 10 questions à poser sur la position nouvelle de 11 l'AQPER. Je sais pas s'il y a des intervenants pour 12 qui c'était un sujet de moindre... l'intensité 13 carbone ou la production était... enfin je le sais 14 pas qui voudrait passer avant l'AQPER, mais... 15 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT : 16 Madame la Présidente, Jean-Philippe Therriault pour 17 la FCEI. En fait, de notre côté on... pour la FCEI 18 on tient à passer après la preuve qui va être 19 faite... qui va être effectuée par l'AQPER, là, 2.0 donc comme l'indiquait maître Boudreau, on a pris 21 connaissance de ce qui a été déposé, de la preuve 22 confidentielle. Effectivement, là, ça nécessite 23 un... une certaine interprétation et des 2.4 explications pour être en mesure de bien 2.5

HUIS CLOS - 198 -

- comprendre, là, la portée de ce qui a été déposé. 1 Ça, c'est d'une part. 2
- Et d'autre part, on... en suivi, là, d'une 3 réponse qui a été donnée ce matin à l'engagement numéro 2, j'aurais peut-être une petite question de 5 suivi à poser au panel. Je pourrais la poser, là, 6 si vous le voulez et si vous me permettez demain 7 matin, là, en début d'audience, là, ça devrait être 8
- LA PRÉSIDENTE : 10

9

très rapide.

- Est-ce que ça va demander un... un suivi 11
- supplémentaire du panel? Parce que sinon vous 12
- pouvez poser la question pour qu'il vous réponde 13
- demain matin. 14
- Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT : 15
- Bien en fait je pourrais poser la question dès 16
- maintenant en fait, là. 17
- LA PRÉSIDENTE : 18
- Oui, posez-la maintenant et puis on verra si le 19
- panel est capable d'y répondre. Et puis s'il n'est 20
- pas capable, ils répondront demain matin. 21
- Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT : 22
- Oui, en fait voulez-vous que je vous laisse vider 23
- la question, là, de l'horaire pour le calendrier? 2.4
- Je pourrai poser ma question par la suite. 25

R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR 19 septembre 2022 Contre-interrogatoire HUIS CLOS - 199 -Me J.-P. Therriault

LA PRÉSIDENTE : 1

2

10

11

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Oui, mais en fait j'essaye juste de voir, là, parmi les intervenants est-ce que... est-ce que c'est tous les intervenants qui tiennent à interroger 1'AQPER sur la... la portion confidentielle ou estce qu'il y en a qui n'ont pas signé l'entente de 6 confidentialité et qui n'ont pas pris connaissance et qui seraient prêts à présenter leur preuve 8 immédiatement? Je n'en vois pas qui se manifestent, 9

alors on verra à ce moment-là. On verra demain matin, là, comment qu'on... qu'on joue ça à

l'oreille. Maître Therriault, posez votre question 12 de suivi sur l'engagement 2. 13

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

Q. [200] Parfait. Merci, Madame la Présidente. En fait, vous... et je pense que c'était monsieur Duquette, là, qui a répondu à l'engagement numéro 2. Vous avez indiqué que l'offre du soumissionnaire, la numéro 10 ou l'offre numéro 10 avait été jugée non conforme parce que le prix proposé était à structure variable. Pouvez-vous juste préciser ce que vous entendez par « structure variable », là? Donc, variable par rapport à quoi? Est-ce que c'est variable, par exemple, par rapport

au prix qui est mentionné dans... dans le document

```
R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR
19 septembre 2022 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 200 - Me J.-P. Therriault
```

dans lequel vous listez les différents prix obtenus au terme de l'appel d'offres? Puis là, je fais référence notamment, là, au document... la pièce B-760 où il est indiqué que c'est un prix de

15

gigajoule. Donc, c'est juste pour être en mesure de bien comprendre, là, ce que vous entendez par « prix à structure variable ».

M. RAPHAËL DUQUETTE :

- R. La valeur qu'on voit, là, dans le tableau, là, 10 c'est une valeur qui avait été estimée au moment de 11 la réception des offres. Par « prix variable », là, 12 ce que le soumissionnaire entendait c'est un prix 13 fixe pour le GNR plus une portion variable de 14 « brown gas » qu'on appelle, dans le jargon. Donc, 15 de volume de gaz naturel fossile. Donc, selon 16 l'index du prix du gaz naturel fossile, de façon 17 variable. 18
- Donc, cet index-là était variable et il y
 avait une portion du GNR qui, elle, était fixe.

 Donc, c'était ça qui était proposé.
- Q. [201] Je comprends, merci beaucoup.
- LA PRÉSIDENTE :
- Est-ce que ça complète votre question de suivi?

- Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT:
- Juste un instant, Madame la Présidente.
- Q. [202] En fait, peut-être juste une petite question
- de suivi. Avez-vous le prix de référence qui a été
- 5 utilisé pour le volet « brown gas » ou le volet gaz
- 6 naturel fossile?
- R. C'était le prix du gaz fossile au moment de
- l'analyse des offres qui était probablement le prix
- du gaz fossile en janvier vingt, vingt-deux (2022).
- Mais ça a pu changer à travers les différentes
- versions, mais à un moment donné, il fallait fixer
- un prix pour établir les comparaisons, mais...
- c'est ça.
- Q. [203] Et donc, puis juste pour terminer là-dessus,
- puis après j'aurai terminé, Madame la Présidente.
- Donc, c'est étant donné du fait que la structure
- était variable par opposition à un prix fixe pour
- le GNR que l'offre a été jugée comme étant non
- conforme ou non intéressante?
- 20 R. C'est une des caractéristiques qu'on ne recherchait
- pas. Cependant, je le répète, le promoteur, dès le
- début, dès qu'il a soumis son offre, il a mentionné
- qu'il ne s'engageait pas, qu'il soumettait
- seulement pour discussions. Et puis suite aux
- discussions, bien, il a retiré son offre.

```
R-4008-2017 Étape D PANEL ÉNERGIR
19 septembre 2022 Contre-interrogatoire
HUIS CLOS - 202 - Me J.-P. Therriault
```

- Q. [204] Je comprends. Je comprends et par ailleurs,
 c'est un peu la même chose pour toutes les offres
 qui étaient non contraignantes dans l'absolu pour
 énergir, de la façon dont elle les considérait.
- Donc, c'est un peu la même chose pour
- 6 l'offre 10 que toutes les autres offres?
- R. Là, c'est un peu... Oui, en effet, la même chose.
- Mais on trouvait que, justement, l'aspect variable,
- en effet, était quelque chose qu'on ne voulait pas
- analyser plus en détails avec le promoteur.
- Q. [205] Je vous remercie. Madame la Présidente, ça complète mon suivi.
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- Je vous remercie beaucoup. Et puis je vois que les
- démarches ont déjà été prises, Maître Thibodeau,
- pour que vous puissiez avoir les questions de
- maître Cardinal par écrit. Alors, si ça peut...
- Me PHILIP THIBODEAU:
- Merveilleux. Je suis ravi.
- LA PRÉSIDENTE :
- Alors, là-dessus, je vais vous souhaiter une belle
- soirée et à demain matin, neuf heures (9 h).
- M. VINCENT REGNAULT:
- Merci, au revoir.

	R-4008-2017 Étape D 19 septembre 2022 HUIS CLOS PANEL ÉNERGIR Contre-interrogatoire Me JP. Therriault
1	AJOURNEMENT
2	
3	
4	SERMENT D'OFFICE
5	Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
6	certifie sous mon serment d'office, que les pages
7	qui précèdent sont et contiennent la transcription
8	exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
9	moyen du sténomasque d'une retransmission en
10	visioconférence, le tout conformément à la Loi.
11	
12	ET J'AI SIGNÉ :
13	
14	
15	Sténographe officiel. 200569-7
16	